

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL  
DES SÉANCES DU 5 OCTOBRE 1994



# SOMMAIRE GÉNÉRAL

---

1<sup>re</sup> séance ..... 4903

2<sup>e</sup> séance ..... 4943

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(3<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1<sup>re</sup> séance du mercredi 5 octobre 1994



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Hommage aux victimes d'une fusillade** (p. 4905).  
M. le président.
2. **Questions au Gouvernement** (p. 4905).
  - TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE (p. 4905)  
MM. Alain Bocquet, Edouard Balladur, Premier ministre.
  - CONSULTATION DES JEUNES (p. 4908)  
Mmes Simone Rignault, Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.
  - TAXE PROFESSIONNELLE (p. 4908)  
MM. Claude Vissac, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.
  - LAICITÉ (p. 4909)  
MM. Pierre Lellouche, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.
  - ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD (p. 4910)  
MM. Jean Bardet, Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.
  - MATRA AUTOMOBILE (p. 4911)  
MM. Patrice Martin-Lalande, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.
  - RENAULT (p. 4911)  
MM. Denis Merville, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.
  - TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE (p. 4912)  
MM. Martin Malvy, Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.
  - ATTRIBUTION DU TROISIÈME RÉSEAU DE RADIOTÉLÉPHONE (p. 4913)  
MM. Didier Marhus, Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur ; le président.
  - I P. 100 LOGEMENT (p. 4914)  
MM. François-Michel Gonnot, Hervé de Charette, ministre du logement.
  - RENTÉE UNIVERSITAIRE (p. 4915)  
MM. Claude Goasguen, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
  - TRÉSORERIE DES PME (p. 4916)  
MM. Michel Meylan, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.
  - RÉCEPTION DU CINQUIÈME RÉSEAU HERTZIEN (p. 4916)  
MM. Adrien Zeller, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

### PERSONNES DÉPENDANTES (p. 4917)

MM. Jean-Luc Prével, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

### ENSEIGNEMENT À LA RÉUNION (p. 4918)

MM. André Thien Ah Koon, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.

### ASSOCIATION NATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (p. 4918)

MM. Alain Ferry, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

### *Suspension et reprise de la séance* (p. 4919)

### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARU

3. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4919).
4. **Sécurité.** - Discussion d'un projet de loi d'orientation et de programmation adopté par le Sénat (p. 4919).  
M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.  
M. Gérard Léonard, rapporteur de la commission des lois.  
M. José Rossi, rapporteur pour avis de la commission des finances.  
M. Robert Poujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense.
- EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 4940)  
Exception d'irrecevabilité de M. Malvy : MM. Julien Dray, Pierre Mazeaud, président de la commission des lois ; le ministre d'Etat. - Rejet.  
M. le président.  
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
5. **Modification de l'ordre du jour prioritaires** (p. 4940).
6. **Fait personnel** (p. 4941).  
MM. Julien Dray, Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.
7. **Ordre du jour** (p. 4941).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### HOMMAGE AUX VICTIMES D'UNE FUSILLADE

**M. le président.** Mes chers collègues, en ce début de séance, je suis sûr que les pensées de toute l'Assemblée vont aux familles des trois fonctionnaires de police et du chauffeur de taxi qui ont trouvé la mort cette nuit à Paris dans des circonstances dramatiques, ainsi qu'aux autres victimes de ces tragiques événements.

2

### QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Neus commençons par le groupe communiste.

#### TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Alain Bocquet.

**M. Alain Bocquet.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre, mais auparavant, comme vous, je tiens au nom du groupe communiste à m'incliner devant les victimes du drame de cette nuit à Paris.

Par ailleurs, je veux préciser que, vendredi j'accompagnais une délégation à la sous-préfecture de Valenciennes, à laquelle participait Jean-Claude Brassard qui, quelques instants plus tard, était assassiné en défendant pacifiquement les droits des salariés de son entreprise, notamment contre la scandaleuse double imposition qui les frappe. Ce militant de la CGT avait la solidarité au cœur. C'est après avoir évoqué son combat que je veux poser ma question sur un autre aspect de la justice.

Si l'indignation devant les affaires est si vive, c'est que les mauvais coups, le chômage, l'exclusion et la misère frappent une part croissante de notre peuple. Comment l'exaspération devant la corruption ne serait-elle pas à son comble quand, en dépit des profits financiers spectaculaires et de tous les cadeaux au patronat, il n'y a aucune embellie de l'emploi ? 90 milliards octroyés généreusement l'an dernier, mais 230 000 chômeurs de plus !

Avec les scandales, c'est le lien direct de chaque Français avec la République qui est en cause ; d'autant plus, monsieur le Premier ministre, que vous couvrez de votre aile protectrice trois membres de votre gouvernement...

**M. Jean-Pierre Michel.** Quatre !

**M. Alain Bocquet** ... qui ont des comptes à rendre à la justice dans une affaire pour le moins ténébreuse. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Si les communistes peuvent montrer une originalité tranquille (*Rires et vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*)...

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! Poursuivez, monsieur Bocquet.

**M. Alain Bocquet.** ... c'est qu'ils sont des militants n'ayant jamais eu d'autre pratique, d'autre vérité, que la transparence. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ils n'ont cessé d'exiger que toute activité politique soit soustraite à la loi de l'argent. (*Mêmes mouvements.*) Notre groupe est le seul groupe, je dis bien le seul, à avoir voté contre la loi d'auto-amnistie du 15 janvier 1990...

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Ce n'est pas vrai !

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes un menteur !

**M. Alain Bocquet.** ... qui a, de fait, légalisé le trafic d'influence au détriment du militantisme. Faut-il que je précise que les membres du groupe communiste que j'ai l'honneur de présider laissent les deux tiers de leur indemnité parlementaire à leur parti ?

**Mme Suzanne Sauvaigo.** Il en a bien besoin !

**M. Jean-Claude Bahu.** C'est votre problème !

**M. Alain Bocquet.** Aussi, par ces temps où de preux chevaliers de la lutte anti-corruption se lèvent ici ou là, l'opinion a une exigence : pas de faux-fuyants ! Il faut passer à des actes concrets.

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** La question !

**M. Alain Bocquet.** C'est dans cette logique d'ailleurs que le groupe communiste a accepté de participer au groupe de travail de l'Assemblée nationale, avec le souci que tout le champ des problèmes soit couvert et que des mesures législatives rapides en découlent.

Monsieur le Premier ministre, êtes-vous prêt avec votre majorité à faire voter, au cours de l'actuelle session plusieurs textes de loi qui entravent vraiment cette logique gangreneuse de l'argent pour l'argent et assurent, par exemple, le droit de regard des représentants des salariés sur l'utilisation des profits des entreprises et des banques, comme sur l'orientation du crédit, le contrôle démocratique par les élus des fonds publics octroyés aux entreprises, afin qu'ils servent réellement à la création d'emplois stables et bien rémunérés, la modification de la fiscalité des entreprises, pour privilégier l'emploi et taxer la spéculation financière, l'interdiction du financement des partis politiques par les entreprises...

**M. le président.** Monsieur Bocquet, veuillez conclure !

**M. Alain Bocquet.** Je termine, monsieur le président.

**M. Robert-André Vivien.** C'est un discours !

**M. Alain Bocquet.** Des textes qui prévoient enfin la suppression de toute amnistie pour qui se serait rendu coupable de détournement de fonds, des sanctions lourdes pour les élus et autres responsables qui utiliseraient leur mandat à des fins d'enrichissement personnel. La transparence et la vérité sur le patrimoine des élus doivent être la règle.

En bref, êtes-vous prêt, monsieur le Premier ministre, à la transparence à laquelle ont droit les citoyens en matière de vie politique et économique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Robert-André Vivien.** C'est un bien grand honneur !

**M. Edouard Balladur, Premier ministre.** Mesdames et messieurs les députés, qu'il me soit permis tout d'abord d'associer le Gouvernement à l'hommage que M. le président de l'Assemblée nationale et M. le président Bocquet ont rendu aux policiers tués cette nuit dans l'accomplissement de leur devoir.

**M. Henri Emmanuelli.** Et le chauffeur de taxi ?

**M. le Premier ministre.** Qu'ils soient assurés de la solidarité active de la nation, solidarité qu'il appartient au Gouvernement de mettre en œuvre.

Depuis 1988, notre pays s'est vu doté d'un arsenal juridique destiné à encadrer le financement des activités politiques et à assurer la transparence de la vie politique.

Je crois utile de faire devant vous le point, mesdames et messieurs les députés, afin que l'on prenne une juste mesure des choses et que l'on évite de céder, autant que faire se peut, à des entraînements passionnels ou motivés par d'autres considérations que celles de la justice. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Cet arsenal juridique comprend des lois organiques et des lois ordinaires dont je vous rappelle l'objet : la déclaration du patrimoine des élus, le financement des campagnes électorales, le financement des partis et des groupements politiques, la prévention et la lutte contre la corruption dans les procédures publiques.

Ces textes ont permis de plafonner les dépenses électorales et ont rendu obligatoire la publication des comptes de campagne et aussi celle de la comptabilité des partis.

Ils ont mis en place un système d'aide publique aux partis et groupements politiques et ont visé à donner plus de transparence à la vie politique en instaurant des sanctions en cas de non-respect des dispositions légales.

**M. Christian Bataille.** Ce n'est pas vous qui l'avez fait !

**M. le Premier ministre.** Une commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques a été instituée.

**M. Louis Mexandeau et M. Christian Bataille.** Grâce à nous ! Pas à vous !

**M. le Premier ministre.** Elle procède à la vérification de tous les comptes de campagne et contrôle en particulier les dons versés aux candidats et aux partis politiques par les entreprises.

**M. Jean-Pierre Michel et M. Christian Bataille.** Vous aviez voté contre !

**M. le Premier ministre.** Son premier rapport a été publié en décembre 1993.

Pourtant, certaines affaires récentes ont suscité dans notre pays des interrogations sur la pleine efficacité de ces dispositions.

**Mme Ségolène Royal.** Ça n'a rien à voir !

**M. le Premier ministre.** Je voudrais donc faire devant vous, mesdames et messieurs les députés, quelques observations.

Je rappelle tout d'abord que le Gouvernement que je dirige s'est attaché à permettre à la justice de donner à cet arsenal législatif toute son efficacité. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ainsi, comme je l'avais annoncé dans ma déclaration de politique générale, faite devant vous l'an passé, toutes les procédures judiciaires se déroulent dans la transparence (*Murmures sur les mêmes bancs*) et cette mesure a fait l'objet d'une disposition législative que vous avez adoptée.

Aucune instruction n'est donnée au parquet sans être publique et sans être écrite. Dans le ressort de chaque cour d'appel, a été créée une formation juridictionnelle spécialisée dans la lutte contre la délinquance économique et financière. Une sous-direction du ministère de la justice spécialisée dans ce domaine a été créée ; elle devra en particulier coordonner la formation des magistrats chargés de lutter contre la corruption. La loi de programmation sur la justice, en cours d'examen au Parlement, prévoit une augmentation des moyens en hommes et en crédits grâce à la création de 1 400 emplois et à 4,5 milliards de francs de crédits d'investissement pour les services judiciaires.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Tout va bien ! Dormez, braves gens !

**M. le Premier ministre.** Enfin l'indépendance des magistrats a été renforcée par une réforme constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature qui, notamment, accroît les garanties de carrière offertes aux magistrats du parquet. Quant à la responsabilité pénale des membres du Gouvernement, elle peut aujourd'hui être, effectivement, mise en œuvre grâce à la création par une autre réforme constitutionnelle de la Cour de justice de la République que vous avez adoptée l'année dernière.

Pour autant, mesdames et messieurs les députés, le retentissement de certaines affaires...

**M. Alain Le Vern.** Lesquelles ?

**M. le Premier ministre.** ... dont, en passant, je note que leur existence même démontre la volonté du Gouvernement de ne rien faire pour entraver le cours de la justice (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) nous invite à nous interroger sur les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter à notre législation. L'enjeu en est la qualité même de notre vie démocratique. Je suis donc naturellement prêt, quoi qu'on ait tenté de faire croire, à examiner toutes les propositions qui nous permettront d'aller plus loin dans le sens d'une plus grande clarté de notre vie publique.

A cet effet, j'ai décidé de convier à une réunion à l'Hôtel Matignon les présidents de chacun des groupes composant l'Assemblée nationale et le Sénat, de la majorité comme de l'opposition, ainsi que les deux présidents des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat, les présidents de l'Association des maires de France, de l'Association des présidents de conseils généraux et de l'Association des présidents de conseils régionaux. (*« A l'Assemblée ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Alors, monsieur le président ?

**M. le Premier ministre.** Avec eux, je souhaite examiner les diverses propositions qui ont pu voir le jour. Ces propositions sont nombreuses : elles posent des questions dont il faut débattre, et débattre rapidement, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté dans l'esprit de nos concitoyens sur notre volonté collective d'assainir complètement la vie publique.

Les propositions que j'ai lues ou entendues concernant le secret de l'instruction, les conditions d'exercice de l'action publique...

**M. Jean-Pierre Michel.** Matignon va se transformer en station d'épuration !

**M. le Premier ministre.** ... le rôle des entreprises, le fait que les élus puissent exercer une activité professionnelle, ou encore le contrôle du patrimoine des élus et la passation des marchés publics.

Je note simplement que rien ne sera possible si l'on ne se décide également à une plus grande sobriété dans les dépenses politiques. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Pour ma part, j'ai l'intention de soumettre à ce groupe deux réflexions dont je souhaiterais, si elles devaient recueillir un assentiment général, qu'elles puissent être examinées et adoptées par le Parlement dès cette session.

Il s'agit tout d'abord de la création d'une commission composée de magistrats de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat et de la Cour des comptes (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

**M. Louis Mexandeau.** C'est une plaisanterie !

**M. le Premier ministre.** ... chargée d'examiner chaque année, je dis bien chaque année, l'évolution du patrimoine de l'ensemble des membres du Gouvernement, des parlementaires, des présidents de conseils généraux, des présidents de conseils régionaux et des maires des villes dépassant un certain niveau de population, niveau dont il faudra débattre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cette commission serait dotée de tous les moyens en fonctionnaires et en crédits lui permettant de fonctionner avec efficacité.

**Mme Véronique Neiertz.** Qui sera membre de la commission ?

**M. le Premier ministre.** En cas d'irrégularités présumées, le dossier devrait être transmis aux autorités habilitées à formuler une appréciation définitive.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est affligeant !

**M. le Premier ministre.** Il faudra que nous décidions ensemble lesquelles.

Une autre matière devrait être évoquée, dont je reconnais qu'elle pose davantage de problèmes car elle pourrait être considérée comme mettant en cause le principe même de la décentralisation. (« Tant mieux ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Il s'agit d'un contrôle plus rigoureux sur les procédures de passation des marchés publics. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Véronique Neiertz.** Vous aviez voté contre !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie ! Laissez s'exprimer M. le Premier ministre !

**M. le Premier ministre.** Le Gouvernement a proposé dans le texte sur l'aménagement et le développement du territoire présenté par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, une disposition permettant au préfet de suspendre, s'il l'estime nécessaire, l'exécution d'un marché pendant une durée d'un mois et de demander dans ce délai au tribunal administratif de se prononcer sur la légalité de ce marché. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Tartuffe !

**M. le Premier ministre.** La portée de cet article doit être soulignée. Le Parlement est en train d'en débattre. Le Gouvernement examinera toutes les améliorations qui pourraient lui être apportées permettant une application plus efficace des textes en vigueur.

**M. Christian Bataille.** C'est une tartufferie !

**M. Jean Glavany.** Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais !

**M. le Premier ministre.** Ces deux propositions permettraient, si elles étaient retenues, de mieux assurer le respect de la législation existante.

**M. Didier Boulaud.** Tartuffe !

**M. le Premier ministre.** Mais rien ne s'oppose, cela va de soi, à ce que cette législation soit complétée si nécessaire. Je souhaite que l'on en débattre ; que l'on en débattre dans la sérénité et en prenant les précautions nécessaires pour ne piétiner injustement la dignité de personne (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. André Labarrère.** Appliquez la loi Sapin !

**M. le Premier ministre.** Nous avons, mesdames, messieurs les députés, un devoir de vérité, mais nous avons aussi un devoir de justice et de respect pour les personnes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Tartuffe !

**M. le président.** Je vous en prie, mes chers collègues !

**M. le Premier ministre.** Je le répète, la démocratie doit être insoupçonnable.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Tartuffe !

**M. le Premier ministre.** Si elle ne l'était pas, elle serait fragile car elle repose sur l'adhésion des citoyens. C'est à nous tous, Parlement, Gouvernement, de rassembler nos efforts pour mettre notre vie publique à l'abri du soupçon.

**M. Christian Bataille.** Tartuffe !

**M. le Premier ministre.** Nous avons une tâche collective que nous devons assumer ensemble : faire que l'Etat de droit soit respecté. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** C'est maintenant que vous y pensez !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.



## CONSULTATION DES JEUNES

**M. le président.** La parole est à Mme Simone Rignault.

**Mme Simone Rignault.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, la publication récente des résultats de la grande enquête gouvernementale sur la jeunesse (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) fait apparaître un vif sentiment d'inquiétude parmi les quinze-vingt-cinq ans.

Véritable cahier de doléances, ce sondage révèle la profondeur du malaise de la jeunesse au-delà des mouvements sporadiques et localisés qui ont marqué l'actualité de ces derniers mois.

**M. Didier Boulaud.** C'est du pipeau !

**Mme Simone Rignault.** Chaque semaine, nous recevons des jeunes dans nos permanences ; chaque semaine, nous entendons les mêmes interrogations,...

**M. Didier Boulaud.** C'est du pipeau !

**Mme Simone Rignault.** ... les mêmes désillusions, les mêmes désespoirs.

A l'heure où 72 p. 100 des jeunes déclarent ne pas avoir confiance en l'avenir, pouvez-vous nous dire, monsieur le Premier ministre, quelles seront les prochaines étapes de la réflexion engagée sur la place de la jeunesse dans la société française et comment vous pensez associer la représentation nationale...

**M. Christian Bataille.** En créant une commission !

**Mme Simone Rignault.** ... aux choix qui seront effectués dans ce domaine ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Didier Boulaud.** C'est du pipeau !

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

**Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la jeunesse et des sports.** Madame le député, le 3 octobre dernier, le comité des personnalités chargé d'élaborer le questionnaire et de suivre la consultation des jeunes a remis à M. le Premier ministre ses conclusions ainsi que cinquante-sept propositions. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le Premier ministre a demandé à l'ensemble du Gouvernement d'étudier ces propositions et de lui faire part des mesures qui pourraient être prises d'ici à la fin du mois d'octobre.

Parallèlement, le comité poursuit le dépouillement intégral des 700 000 derniers questionnaires et présentera à la fin du mois de novembre un rapport définitif, un rapport par région et un rapport par département qui permettront ainsi à chacun, puisque tous ces rapports seront rendus publics, de prendre connaissance des angoisses et des attentes des jeunes ainsi que des initiatives qu'ils proposent.

Bien entendu, la représentation nationale, qui avait déjà été associée à la préparation de cette consultation et qui y a participé, notamment à travers les réunions sur le terrain, sera également associée à l'ensemble des propositions qui seront présentées. D'ailleurs, mesdames, messieurs les députés, vous allez recevoir prochainement le projet remis par le comité de personnalités, accompagné d'une lettre où je vous invite à me faire part de vos réflexions sur les cinquante-sept propositions faites. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Par ailleurs, si la représentation nationale le souhaite, je pourrais lui présenter dans les toutes prochaines semaines une communication sur ce rapport et sur les propositions.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce sont des décisions qu'il faut !

**Mme le ministre de la jeunesse et des sports.** De plus, si la conférence des présidents en est d'accord, nous pourrions, comme je l'avais souhaité il y a déjà quelque temps, organiser un grand débat sur la jeunesse qui permettrait à tous nos jeunes de constater le rétablissement du dialogue entre la politique et la jeunesse.

Enfin, si certaines mesures impliquent, comme c'est vraisemblable, des transformations législatives, c'est à vous qu'il appartiendra de trancher. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Encore heureux !

## TAXE PROFESSIONNELLE

**M. le président.** La parole est à M. Claude Vissac.

**M. Claude Vissac.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, depuis dix-huit mois, la priorité donnée à l'allègement des charges salariales pour les PME a très largement contribué à une reprise de l'activité : la première depuis quatre ans.

**M. Louis Pierna.** Où ?

**Un député du groupe communiste.** Chez Bouygues !

**M. Claude Vissac.** Pourtant, de façon tout à fait imprévisible, vous proposez aujourd'hui à votre majorité d'alourdir la taxe professionnelle des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de francs en relevant le plafond de 3,5 p. 100 à 4 p. 100. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Selon nos informations, les entreprises concernées appartiennent aux secteurs industriels les plus touchés par la récession et les plus exposés à la mondialisation d'une concurrence souvent déloyale.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ma cassette ! Ma cassette !

**M. Claude Vissac.** Deux exemples, monsieur le Premier ministre : ce sont 25 p. 100 des industries mécaniques et 40 p. 100 des entreprises du secteur textile qui seraient pénalisées par cette mesure. Pourtant, vous nous dites que seules seront concernées une minorité de grosses entreprises. Or un chiffre d'affaires de 50 millions de francs est, selon les activités, celui de PME de 70 à 150 salariés, celles-là même sur lesquelles vous comptez vous appuyer pour développer votre politique de l'emploi. Ce sont ces entreprises qui subiront une surcharge nette de 5 milliards de francs sur deux exercices, alors que ce sont également ces entreprises auxquelles vous demanderez d'embaucher.

Vous avez procédé à une simulation des conséquences que représente une telle mesure pour les collectivités locales et pour l'Etat, mais avez-vous également envisagé les répercussions qu'elle aurait sur l'embauche dans les PME ?

Au moment où votre action, que nous vous avons toujours soutenue, porte ses premiers résultats, ne reprenez pas aux PME les moyens d'entreprendre que vous avez eu le courage de leur redonner. Ou alors, monsieur le Premier ministre, s'agit-il d'une nouvelle politique à l'égard de l'entreprise ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)



**M. le président.** La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, chargé du ministère de la communication.** Monsieur le député, je reconnais bien volontiers devant vous que ce sujet est très difficile. Pourquoi ? Parce que la taxe professionnelle a depuis plusieurs années valeur de symbole à être un symbole et pas forcément de symbole positif.

Pour autant, les conséquences de la crise touchent particulièrement la taxe professionnelle, dont vous avez fort bien rappelé la complexité ! Cette crise entraîne une baisse de la valeur ajoutée pour les entreprises et une augmentation des taux de la taxe professionnelle pour les collectivités locales. J'ajoute que ce qui, en 1988, coûtait 3 milliards aux finances de l'Etat lui en coûtera en 1994, 24 milliards.

Il ne s'agit, en aucun cas, monsieur Vissac, de diminuer l'effort de l'Etat en faveur de l'allègement des cotisations de taxe professionnelle des entreprises. La question qui se pose est de savoir si nous devons rajouter 3,5 milliards de francs, c'est-à-dire passer de 24 milliards à 27,5 milliards de compensation. Nous en débattons ensemble dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances.

Mais convenons ensemble qu'il n'y a pas un centime de moins. Il s'agit de savoir si on doit faire plus. La représentation nationale ne s'y est d'ailleurs pas trompée puisque c'est le président et un rapporteur de la commission des finances qui ont attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessaire remise en cause des services votés, donc des dispositions concernant la taxe professionnelle.

D'ores et déjà, un certain nombre de mesures ont été prises. Sur les 2,5 millions d'entreprises que compte notre pays, 190 000 bénéficieraient du plafonnement et 3 000 seraient touchées. Nous avons déjà, dans le cadre du dispositif de plafonnement, pris un certain nombre de précautions, exonéré toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions. Si cela s'avère insuffisant, je suis prêt, au nom du Gouvernement, ainsi que je l'ai indiqué aux membres de la commission des finances, à voir précisément comment protéger tel ou tel secteur particulièrement porteur en emplois qui pourrait être trop touché par la mesure en question.

Cela dit, si j'examine la politique que nous avons menée depuis dix-neuf mois, je constate que les entreprises ont bénéficié de 52 milliards au titre du remboursement de créances de TVA - nous avons pas à le regretter car cela a permis de sauver des milliers d'entreprises - de 17,5 milliards au titre de l'allègement des cotisations sociales et de 2,5 milliards d'allègements fiscaux au titre de la loi Madelin.

**M. Louis Pierna.** C'est un cadeau !

**M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** Aujourd'hui se pose la question de la taxe professionnelle. Il me semble qu'ensemble, dans le cadre de la loi de finances, nous pourrions trouver la bonne solution, c'est-à-dire une solution équilibrée. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### LAÏCITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Lellouche.

**M. Pierre Lellouche.** Ma question s'adresse au ministre de l'éducation nationale et concerne l'affaire dite du voile islamique.

Monsieur le ministre, vous avez pris, dans le courant du mois dernier, une circulaire demandant aux chefs d'établissement d'interdire le port ostentatoire de signes distinctifs de nature religieuse.

**M. Jean Glavany.** Pompier pyromane !

**M. Robert-André Vivien.** Ecoutez-le !

**M. Pierre Lellouche.** Cette circulaire a été généralement bien accueillie par l'opinion et par les milieux enseignants dans la mesure où elle va dans le bon sens, c'est-à-dire celui de la laïcité et de l'égalité des sexes.

Cependant, dans la pratique, elle soulève deux difficultés. La première, c'est que la publicité qui l'a entourée a entraîné la radicalisation d'un certain nombre de mouvements intégristes et donc une série de provocations ou de manifestations dans de nombreux lycées, par exemple dans mon département.

La deuxième difficulté - et elle est plus grave -, c'est que votre circulaire, monsieur le ministre, ne tranche pas l'ambiguïté de notre droit actuel, qui résulte notamment de la jurisprudence du Conseil d'Etat. En la matière, en effet, votre circulaire revient - et vous me pardonnerez cette franchise - à faire en sorte que l'Etat se défausse de sa responsabilité en demandant aux enseignants de distinguer eux-mêmes entre ce qui est ostentatoire et ce qui est discret. Je le regrette d'autant plus que cette ambiguïté participe à la confusion. J'observe par ailleurs que certains Etats arabes comme la Tunisie ont, eux, adopté des règlements très simples interdisant le port du voile islamique dans les écoles.

Bien entendu, au-delà du voile, la question fondamentale qui est posée est celle de l'insertion dans ce pays de l'islam en tant que deuxième religion du pays. Cette question dépasse certes le cadre de l'enseignement, mais, en cette matière, elle devrait avoir pour corollaire la possibilité pour les familles musulmanes d'envoyer leurs enfants dans des écoles religieuses, de la même façon qu'il existe des écoles catholiques ou juives.

Compte tenu du fait qu'il revient à l'Etat, notamment à la représentation nationale, de trancher ce nœud gordien et que la poursuite de l'ambiguïté ne fait qu'entraîner une confusion plus grande dans les esprits et dans les écoles, ne serait-il pas souhaitable, monsieur le ministre, que le Gouvernement soumette à l'Assemblée un projet de loi dans lequel seraient inscrits les critères en question ? Et si vous n'êtes pas en mesure de proposer un tel projet, acceptez-vous d'inscrire à l'ordre du jour de cette assemblée et dans les délais les plus rapides une proposition d'initiative parlementaire ? Je rappelle que notre collègue Chénier vient d'en déposer une sur ce sujet. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste.)*

**M. Jean-Pierre Brard.** Chacune a ses intégristes !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le député, je vous remercie d'avoir souligné l'importance du moment que nous sommes en train de vivre. Plusieurs années de dégradation de la situation, de multiplication d'incidents et un sentiment croissant d'ambiguïté avaient fait que de nombreux membres des communautés scolaires et aussi une grande partie de l'opinion étaient plongés dans le désarroi. Nous avons décidé de sortir de cette ambiguïté et d'affirmer que nous étions une nation et une République et que nous avions

des valeurs particulières à défendre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Nous sommes une nation, c'est-à-dire que nous ne voulons pas de l'éclatement en communautés séparées, indépendantes les unes des autres et qui demain, peut-être, s'affronteront. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous sommes une République, c'est-à-dire que, pour nous, il ne peut pas y avoir de loi particulière au-dessus de la loi de la communauté, au-dessus de la loi que nous nous sommes imposée. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Et c'est, monsieur le député, particulièrement vrai dans une matière qui touche au cœur du droit des personnes puisqu'il y a risque de discriminations entre les hommes et les femmes. De telles discriminations doivent s'arrêter à la porte de l'école. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En raison de cette attitude parfaitement claire et parfaitement ferme, nos instructions ont été, vous l'avez souligné, bien accueillies par la majorité des communautés éducatives et par la majorité de la nation.

Reste que nous avons fait le choix, en même temps que nous affirmions la fermeté de ces principes, de deux attitudes que je veux rappeler ici.

La première, c'est que nous ne visons pas une religion en particulier. L'islam n'est pas l'ennemie de la nation. Nous avons simplement choisi d'isoier les attitudes extrémistes ou provocatrices qui font le plus grand mal à la France et à nos valeurs mais qui font aussi le plus grand mal à l'islam lui-même.

La deuxième, c'est que nous avons choisi d'être des éducateurs : plutôt que de faire preuve de la brutalité à laquelle on voulait nous pousser, nous avons choisi de ne pas nous interdire de prendre un peu de temps, après plusieurs années d'hésitation, pour convaincre au lieu de contraindre, pour ne pas tomber dans le piège que les extrémistes de tout bord tendent sous nos pas en multipliant les affrontements violents. Pour nous, ces jeunes filles, puisque ce sont elles qui sont principalement en cause, ne sont pas des ennemies, elles appartiennent à la République. Nous voulons simplement leur faire changer d'attitude.

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes totalement dans l'erreur !

**Monsieur le ministre de l'éducation nationale.** J'en arrive au dernier point.

**M. le président.** Rapidement, monsieur le ministre, s'il vous plaît.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** J'en termine, monsieur le président.

La loi, qui ne peut être selon moi qu'un recours, ne changerait rien. Aucune disposition du droit français n'interdit aux chefs d'établissement, éclairés par les conseils qui les entourent, de traiter les cas individuels établissement par établissement.

C'est pourquoi je dis qu'en demandant aux jeunes de faire preuve de respect à l'égard de la République et de l'école, nous les incitons en même temps à défendre ce qu'il y a de plus précieux pour eux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

## ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD

**M. le président.** La parole est à M. Jean Bardet.

**M. Jean Bardet.** Ma question s'adresse à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Alors que nous sommes à la veille du débat sur le projet de loi de finances pour 1995, je souhaite, monsieur le ministre, attirer votre attention sur la nécessité de reprendre l'examen de la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste. – *Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Le 18 mai dernier, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, dont je fais partie, rejetait le projet de loi relatif à la retraite anticipée des anciens combattants d'Afrique du Nord, estimant les mesures envisagées insuffisantes. Je souligne à cet égard que certains anciens combattants figurent parmi les chômeurs en fin de droits ; c'est dire si cela était nécessaire, l'urgence de cette question.

Depuis cette date, malgré les promesses antérieures, l'adoption d'une disposition positive concernant la carte du combattant, la création au sein de l'Assemblée nationale d'un groupe d'études consacré à l'analyse des droits des anciens combattants des troupes coloniales, et le fait que chacun s'accorde à reconnaître la nécessité de parvenir à des solutions compatibles avec les contraintes économiques actuelles, aucune déclaration ni aucune proposition n'ont été faites à ce sujet.

Me faisant le porte-parole de la grande majorité de mes collègues, je vous demande par conséquent, monsieur le ministre, si vous pouvez nous rassurer sur ce point. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

**M. Philippe Mestre, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.** Monsieur le député, le projet de loi que vous avez évoqué a en effet été déposé sur le bureau du Sénat au début de la dernière session parlementaire. Il vise à donner à l'ensemble des anciens combattants d'Afrique du Nord la possibilité de ne pas se voir appliquer les dispositions qui rendaient obligatoire d'avoir effectué un nombre de trimestres supplémentaires pour pouvoir prendre leur retraite à soixante ans. Ce texte a été adopté par la majorité sénatoriale à l'unanimité moins une voix. Comme vous l'avez dit, il a été repoussé par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, qui a voulu tenir compte du fait que ce texte ne répondait pas exactement – ce qui est vrai – à la demande principale formulée par l'ensemble des associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord regroupées dans le Front uni, visant à obtenir la retraite anticipée avant soixante ans au prorata du nombre de mois passés en Afrique du Nord.

La commission a également demandé que des précisions lui soient données sur le coût qu'entraînerait la satisfaction de cette revendication.

Mes services ainsi que ceux de M. le ministre du budget se sont efforcés de donner toutes les indications nécessaires à la commission, qui en dispose donc actuellement. Je suis, bien entendu, tout à fait disposé à revenir devant la commission dès que celle-ci le souhaitera, afin de réexaminer ce problème. J'ajoute qu'un grand nombre

d'anciens combattants souhaitent que ces dispositions puissent d'ores et déjà leur être appliquées, et nous recevons tous de nombreuses lettres en ce sens.

L'ouverture de la discussion budgétaire devrait permettre de reprendre l'étude de cette question dans son ensemble, et d'en juger en fonction des dispositions nouvelles que le Gouvernement est prêt à prendre, notamment en faveur d'une catégorie d'anciens combattants d'Afrique du Nord à laquelle vous avez fait allusion, monsieur le député, et à laquelle le Gouvernement est particulièrement attaché, celle des chômeurs en fin de droits. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### MATRA AUTOMOBILE

**M. le président.** La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

**M. Patrice Martin-Lalande.** C'est la troisième fois depuis mai 1993 que j'interviens dans cet hémicycle sur la situation profondément injuste faite à Matra Automobile. Avec 3 000 salariés à Romorantin et à Theillay, dans le Loir-et-Cher, Matra Automobile est le premier employeur de la région Centre. Cette entreprise fabrique en Sologne l'Espace, commercialisée par Renault. Ces 3 000 emplois industriels sont menacés du fait de deux décisions européennes qui créent une distorsion injuste et insupportable dans la concurrence entre constructeurs.

Une aide de 5 milliards a été décidée en 1990 par la Commission européenne en faveur de Ford et de Volkswagen pour construire au Portugal un monospace qui sera le concurrent direct de l'Espace, inventée par Matra et fabriquée en Sologne sans aucune aide. Tout se passe comme si l'Europe prenait le parti d'aider les grands constructeurs contre les petits, ceux qui imitent contre ceux qui inventent. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Pour lutter contre ce qui est un véritable dopage de la concurrence, Matra Automobile a besoin d'investir plusieurs centaines de millions de francs afin de préparer « l'après-Espace ».

Mais nous nous heurtons à la deuxième décision, c'est-à-dire au refus opposé en décembre 1993 par la Commission européenne de classer en objectif 2 le bassin d'emploi de Romorantin-Salbris, pourtant gravement touché par la crise de l'armement. Ne pouvant pas bénéficier des aides européennes, Matra recherche logiquement d'autres sites; nous ne pouvons accepter ce déménagement du territoire.

Le Gouvernement peut-il indiquer les initiatives qu'il compte prendre, sur le plan communautaire comme sur le plan national, pour que Matra puisse rester à Romorantin et à Theillay en bénéficiant des mêmes avantages que ses concurrents? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

**M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.** Monsieur le député, il n'y aura pas d'aides de l'Etat pour un projet de transfert de Matra hors de Romorantin. Et nous ferons tout pour qu'il n'y ait pas non plus d'aides européennes pour un tel projet.

Nous avons la volonté de conforter Matra sur le site de Romorantin. A cet effet, quatre mesures seront mises en œuvre.

Tout d'abord, compte tenu de la non-éligibilité à l'objectif 2, nous ouvrirons la négociation pour que cette éligibilité soit prévue pour l'avenir.

Deuxièmement, l'éligibilité dans le cadre du programme FIDAR a d'ores et déjà été obtenue.

Troisièmement, nous avons demandé que le site de Romorantin soit inclus dans le programme KONVER; la réponse interviendra avant la fin de l'année.

Enfin, nous proposerons une dérogation ponctuelle, à négocier avec la Commission, sur la base d'un projet précis que nous mettrons au point avec Matra. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### RENAULT

**M. le président.** La parole est à M. Denis Merville.

**M. Denis Merville.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Renault est une grande entreprise nationale. Ces dernières années, elle a fait des efforts remarquables pour améliorer sa productivité et ses résultats. Son personnel, toutes catégories confondues, y a pris une part importante, nous devons le reconnaître.

Mais, depuis plusieurs mois, les rumeurs d'une éventuelle privatisation circulent. Le 13 septembre dernier, le Gouvernement a annoncé sa décision d'ouvrir au public, d'ici à la fin de l'année, 36 p. 100 du capital de l'entreprise. Cette décision, si elle permet à l'Etat de conserver la majorité, n'est pas sans susciter des inquiétudes chez les salariés. C'est le cas dans le département que j'ai l'honneur de représenter; la Seine-Maritime compte en effet, deux sites importants de production, Cléon et Sandouville.

Les craintes exprimées tiennent notamment à l'emploi, mais aussi au statut des personnels. C'est pourquoi je souhaiterais connaître les mesures qui seront prises pour que ceux-ci conservent leurs acquis sociaux. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie.

**M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.** Monsieur le député, comme vous l'avez dit, l'Etat ouvre le capital de Renault. Il va garder la majorité du capital: ce n'est donc pas une privatisation.

Vous le savez, ce n'est pas la première fois que l'Etat procède ainsi puisqu'il a déjà ouvert pour 20 p. 100 le capital de Renault à une entreprise étrangère.

Cette fois-ci, il l'ouvre à nouveau en permettant aux Français d'acheter des actions de Renault.

Cette ouverture du capital est bonne pour l'entreprise, mais aussi pour ses salariés.

Elle est bonne pour l'entreprise parce qu'elle va pouvoir s'accompagner d'une augmentation de capital. Vous savez que Renault a besoin de fonds propres et que cette ouverture du capital va lui permettre d'augmenter son capital de deux milliards de francs.

Mais elle est bonne aussi pour les salariés car ceux-ci pourront devenir actionnaires de Renault dans des conditions avantageuses pour eux. Ils bénéficieront d'un rabais de 20 p. 100 pour l'acquisition de ces actions et dispose-



ront d'un délai de paiement de deux à trois ans. En outre, lorsqu'ils auront conservé les actions plus de trois ans, ils auront une action gratuite pour une action acquise, dans la limite de 5 000 francs.

M. Schweitzer a écrit à tous les salariés de l'entreprise : « Ce qui est signé est signé, la continuité dans la vie contractuelle qui lie Renault à son personnel est totalement garantie. » Les salariés n'ont donc aucun souci à se faire pour leur statut.

Cette ouverture du capital est un plus pour Renault, mais aussi un plus pour ses salariés. En outre, et vous le savez, elle est attendue avec impatience par l'ensemble des Français. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### TRANSPARENCE DE LA VIE POLITIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Martin Malvy.

**M. Martin Malvy.** Vous comprendrez, monsieur le président, que je m'associe tout d'abord à l'hommage que vous avez rendu il y a quelques instants aux policiers qui, cette nuit, ont été victimes de ce dramatique incident, et aux chauffeurs de taxi, qui ont été gagnés par l'émotion. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de reparler de cette question lors du débat qui va s'ouvrir, après les questions d'actualité, avec M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Je regrette beaucoup que M. le Premier ministre ait déjà quitté l'hémicycle. Il a profité d'une question d'actualité pour empiéter sur le temps de parole d'un groupe et il quitte l'hémicycle au moment où le second groupe de l'opposition s'apprêtait à l'interroger. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Charles Ehrmann.** C'est mesquin !

**M. Martin Malvy.** Messieurs, un peu de tolérance !

**M. Gilbert Gantier.** Et vous, un peu de pudeur !

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous en prie !

**M. Martin Malvy.** Je voudrais revenir sur la déclaration de M. Balladur. Je n'ai nullement l'intention d'aborder des questions personnelles : ce n'est pas mon genre et je crois que le sujet qui intéresse le Parlement et le Gouvernement dépasse, et de loin, les questions personnelles.

J'aurais voulu rappeler à M. Balladur que nous sommes favorables à l'examen de textes permettant d'améliorer la loi de 1988 - laquelle a été, contrairement à ce qu'a laissé entendre M. le Premier ministre, proposée par M. Chirac à la demande expresse du Président de la République -, la loi de 1990 due à Michel Rocard, et la loi de 1992, dite loi Bérégovoy-Sapin.

Hier, en conférence des présidents, j'ai souligné, répondant au président de l'Assemblée nationale, qu'il ne fallait pas que la procédure qui s'engage maintenant crée le moindre amalgame entre, d'une part, le financement des partis politiques et les infractions qui ont pu être commises au regard de la loi de 1990 et, d'autre part, les problèmes d'enrichissement personnel qui peuvent être contestés ici ou là et qui sont condamnables. Il appartient à la justice, qui est libre, et à elle seule, de veiller à l'application des textes que nous avons votés.

**M. Pierre Mœzeaud.** Très bien !

**M. Martin Malvy.** La seconde remarque que je voulais faire à M. le Premier ministre, c'est que les propositions qui émanent de la conférence de presse de ce matin et de sa déclaration à l'Assemblée concernent l'avenir ; elles valent pour demain, pas pour aujourd'hui ou pour hier.

Je voulais également rappeler à M. Balladur que les deux seules mesures prises en ce domaine par le Gouvernement depuis le mois de mars 1993 concernent, l'une, la suppression de dispositions contraignantes de la loi Bérégovoy-Sapin sur la transparence des marchés publics - ce qui est tout de même paradoxal - et l'autre la diminution symbolique, mais la symbolique a parfois son importance, des crédits affectés par l'Etat aux formations politiques. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il y a quatre jours, le Premier ministre a déclaré sur une chaîne de télévision qu'il n'était pas opportun de légiférer, qu'il n'y avait aucune urgence à s'emparer du problème puisque des textes existent. Cela a conduit le président de l'Assemblée nationale à nous proposer la création d'une commission. Nous avons répondu que nous acceptions d'y participer, sous les réserves que je viens de formuler.

Mais nous ne comprenons plus grand-chose à ce petit jeu entre le « perchoir » de l'Assemblée et le Gouvernement. La question que je voulais poser au Premier ministre était simple : pourquoi, soudain, une telle précipitation ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.

**M. Pierre Méhaignerie, ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice.** Monsieur le député, ce sujet difficile appelle, sur tous les bancs de cette assemblée, une certaine modestie, et je vous remercie de l'avoir abordé de cette façon.

Dois-je rappeler ici que la lutte contre la corruption est d'abord un problème de comportement individuel, de morale et de responsabilité de chacun ? Il faut le souligner en permanence. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Elle suppose ensuite l'application d'un arsenal législatif. Or celui-ci est déjà très important. Ce qui est le plus nécessaire aujourd'hui, c'est d'avoir la volonté de l'appliquer. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Pour moi, le meilleur témoignage - non de satisfaction, car on ne peut en avoir en ce domaine - est celui des magistrats eux-mêmes, qui, de droite à gauche, ont tous reconnu,...

**M. Henri Emmanuelli.** Non !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** ... y compris M. Lorenzi, ancien chef de cabinet de M. Vauzelle, que, désormais, les instructions sont écrites et versées au dossier, qu'il y a une parfaite transparence et que le cours de la justice n'a été en aucun cas arrêté au cours des seize derniers mois. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Évitons un masochisme excessif : il n'y a pas plus d'affaires aujourd'hui qu'hier. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Il y en a moins !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** La seule différence, c'est qu'elles sont instruites et que les sanctions tombent. Pour cette raison, j'ai la conviction intime, fondée sur des témoignages, que la corruption va reculer et que nous remontons la pente. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Pour moi, l'important, c'est d'appliquer la législation.

Le Premier ministre a dit très justement, compte tenu de la volonté, peut-être un peu trop largement exprimée, de répondre immédiatement à certains excès médiatiques ou à certaines initiatives, que d'autres étapes devaient être franchies et que le Gouvernement était ouvert pour les examiner, avec l'ensemble du Parlement. Il s'agit du financement des partis politiques, du problème des appels d'offres, mais aussi, et cela me semble un volet important, du secret de l'instruction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Mais d'autres débats peuvent également s'engager. Je défendrai d'ailleurs devant le Parlement un projet de loi visant à lutter contre le blanchiment de l'argent sale et la grande criminalité.

**Mme Martine David.** Ce n'est pas la question !

**M. le ministre d'Etat, garde des sceaux.** Mais qu'on ne se couvre pas en permanence la tête de cendres : il n'y a pas plus de corruption dans cette assemblée qu'il n'y en a en moyenne dans l'ensemble des activités économiques et sociales du pays.

Redonnons confiance au pays ! Je suis convaincu que, si le Gouvernement montre sa volonté d'appliquer les lois, nous pouvons remonter la pente, et c'est ce que nous faisons aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### ATTRIBUTION DU TROISIÈME RÉSEAU DE RADIOTÉLÉPHONE

**M. le président.** La parole est à M. Didier Mathus.

**M. Didier Mathus.** Monsieur le président, j'observerai d'abord qu'il est pour le moins surprenant que ce soit le garde des sceaux qui ait répondu - ou plutôt qui n'ait pas répondu - à la question précédente. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Charles Ehrmann.** Vous n'avez rien compris !

**M. Didier Mathus.** La mienne s'adresse également à M. le Premier ministre.

En décembre dernier, le Premier ministre a permis, par la loi Carignon, au groupe Bouygues-TF 1 d'obtenir un certain nombre d'avantages importants, le confortant ainsi dans sa position dominante. De nombreuses voix se sont alors élevées pour s'inquiéter de voir la France s'engager sur le chemin dangereux de la concentration du pouvoir de l'information dans les mains d'un groupe privé contrôlant déjà plus de 40 p. 100 de l'audience et plus de 50 p. 100 du marché des ressources publicitaires.

Toutes les autres grandes démocraties ont au contraire multiplié les dispositions anti-cartels dans leur législation.

Or, à six mois de l'élection présidentielle, le Premier ministre a, personnellement, pris hier la décision d'attribuer au groupe Bouygues-TF 1 l'un des plus grands marchés de la fin de ce siècle, celui du troisième réseau de radiotéléphone.

**M. Louis Mexandéau.** Scandaleux ! Choquant !

**M. Didier Mathus.** Ce matin même, nous avons appris que la construction du grand stade, un projet de plus de deux milliards de francs, échouerait également dans l'escarcelle du même groupe Bouygues-TF 1 après la décision du Premier ministre.

J'aurais aimé demander au Premier ministre s'il ne pense pas que ces liaisons très dangereuses entre le pouvoir, l'information et l'attribution de marchés d'Etat sont de nature à jeter la suspicion à la fois sur l'indépendance de l'information et sur la légitimité de ses choix ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

**M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Monsieur le député, je suis désolé de n'être que le ministre de l'industrie, mais vous avez posé une question industrielle.

**M. Henri Emmanuelli.** Mais oui.

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** En effet, l'attribution d'un troisième réseau de radiotéléphone, fondé sur la technologie du DCS 1800, est d'abord un très grand projet industriel dans un secteur où la France est, hélas, très en retard.

**M. Henri Emmanuelli.** Là n'est pas la question !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Il convient d'avoir à l'esprit que nous sommes le quinzième des pays européens pour ce qui concerne le taux de pénétration des radiotéléphones.

**M. Martin Malvy.** Ce n'est pas le sujet !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Nous avons en service l'équivalent du tiers du parc de l'Italie, du quart de celui de l'Allemagne et du cinquième de celui de la Grande-Bretagne.

Il convenait donc - c'est une décision que j'ai proposée au Gouvernement, qui l'a retenue l'année dernière - ...

**M. Henri Emmanuelli.** Quand ce n'est pas vous, c'est Balladur !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** ... d'ouvrir une compétition pour implanter un nouveau service de radiotéléphone, utilisant une technologie moderne, avec des appareils légers permettant les communications personnelles à tout instant et en tout lieu.

Il s'agit donc d'abord d'un grand projet industriel.

Ensuite, permettez-moi de le dire, le concours a été clair et transparent : les compétiteurs étaient ceux qui pouvaient concourir.

**M. Louis Mexandéau.** Ah bon ?

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunication et du commerce extérieur.** On ne s'improvise pas compétiteur à ce niveau-là ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Louis Mexandéau.** Et Bouygues, il ne s'improvise pas ?

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunication et du commerce extérieur.** Les concurrents, qui ont tous des références, étaient au nombre de trois.

**M. Louis Mexandeau.** Qu'a fait Bouygues dans le téléphone depuis vingt ans ?

**M. Robert-André Vivien.** Faites taire M. Mexandeau, monsieur le président !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Je tiens à indiquer que, si la Lyonnaise des eaux était concurrente en 1987, Alcatel présentait pour la première fois une candidature pour une offre de services...

**M. Louis Mexandeau.** Et Bouygues ?

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. André Fanton.** Vous avez été le plus nul de tous, monsieur Mexandeau !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** La société Bouygues a en effet été, dès 1987, systématiquement concurrente dans toutes les compétitions pour des offres de services, de radiotéléphone...

**M. Louis Mexandeau.** Elle n'existe pas dans le domaine des radiotéléphones ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Elle a obtenu des résultats positifs sous des gouvernements successifs, cher monsieur, et bien avant que je ne retrouve mes fonctions au ministère, dans les relais à réseaux partagés ou dans la messagerie unilatérale.

Il y avait donc trois concurrents reconnus, Bouygues étant le plus obstiné d'entre eux depuis sept ans.

**M. Louis Mexandeau.** Bouygues fait du béton, pas du téléphone !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** ... qui ne dévalorise en rien les autres compétiteurs, en particulier Alcatel, qui posait un problème particulier que chacun ici comprendra : Alcatel, premier fournisseur de France Télécom, pouvait-il en être le premier concurrent ? La réponse est manifestement non. Une telle situation n'existe dans aucun pays au monde.

J'ajoute enfin qu'il s'agit d'un bon résultat...

**M. Henri Emmanuelli.** Mais oui...

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** ... qui ne dévalorise en rien les autres compétiteurs, en particulier Alcatel, qui posait un problème particulier que chacun ici comprendra : Alcatel, premier fournisseur de France Télécom, pouvait-il en être le premier concurrent ? La réponse est manifestement non. Une telle situation n'existe dans aucun pays au monde.

**M. Henri Emmanuelli.** Votre réponse est surréaliste !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Quant au projet Bouygues, en revanche, sa qualification technique, la couverture du territoire et les alliances internationales en font un projet extraordinairement sérieux.

**M. Henri Emmanuelli.** C'est un projet béton !

**M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.** Le seul rendez-vous qui compte pour le Gouvernement, c'est celui du succès industriel au bénéfice des usagers français !

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mers chers collègues socialistes, il avait été convenu en début de législature que le Premier ministre pouvait s'exonérer des règles que nous nous étions fixées en commun. (« Non ! non ! » sur les bancs du groupe socialiste.) Si, et il s'en est exonéré. J'ai pris sur moi de laisser les présidents de groupe s'en exonérer à leur tour, ce qui a été le cas du président Bocquet et du président Malvy. Par la force des choses, leurs interventions ont amputé le temps de leur propre groupe.

C'est la raison pour laquelle nous passons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### 1 P. 100 LOGEMENT

**M. le président.** La parole est à M. François-Michel Gonnot.

**M. François-Michel Gonnot.** Ma question s'adresse à M. le ministre du logement.

Hier se sont tenues à Paris les premières assises du 1 p. 100 logement. Cette réunion était en fait l'aboutissement de longues semaines d'inquiétude et de mobilisation dans le monde du logement social et dans les professions du bâtiment, après que le Gouvernement eut une nouvelle fois exprimé l'intention de modifier la répartition du produit des cotisations que les entreprises versent pour le logement de leurs salariés.

Je ne rappellerai pas ce que représente le 1 p. 100 logement dans l'économie nationale : avec une collecte de 6 milliards de francs, il génère 30 milliards de travaux et 75 000 emplois. Le 1 p. 100 logement, ce sont aussi, chaque année, 180 000 logements neufs ou rénovés et 140 000 familles qui bénéficient de prêts pour se loger.

Six millions de foyers ont, depuis 1953, bénéficié d'une aide pour se loger ou acquérir leur logement grâce au 1 p. 100 logement. Néanmoins, un problème se pose en France en ce qui concerne le logement social : la dérive des coûts des aides à la personne. Il est vrai aussi que les aides à la pierre restent indispensables si l'on veut maintenir l'effort de construction dans notre pays. Le 1 p. 100 est l'instrument décisif de cette politique : il représente le tiers du financement des PAP, la moitié de celui des PLA et 90 p. 100 de celui de la rénovation des logements sociaux.

Monsieur le ministre du logement, ma question sera simple et j'espère que votre réponse le sera tout autant : le Gouvernement peut-il pour les années futures garantir la pérennité d'un système qui a réussi, qui a l'accord des entreprises et qui a un formidable impact économique et social auprès des familles ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du logement.

**M. Hervé de Charette, ministre du logement,** Monsieur le député, vous vous êtes fait l'écho de rumeurs, qui ont circulé notamment au cours des mois de juillet et d'août, sur l'éventualité d'une modification du taux du 1 p. 100 logement. Ce prélèvement effectué sur les salaires a pour objet de soutenir l'effort de construction.



Je comprends votre inquiétude, d'autant que le taux a été abaissé par trois fois par les gouvernements précédents entre 1989 et 1992, passant ainsi de 0,72 à 0,45 p. 100 seulement.

Je puis vous assurer que le Gouvernement n'a pas l'intention de proposer à la représentation nationale quelque nouvelle modification que ce soit. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Charles Revet.** Très bien !

**M. le ministre du logement.** Ainsi, cette participation des employeurs à l'effort de construction pourra continuer de jouer son rôle. Je rappelle que le total des sommes disponibles en 1995 sera supérieur à 13 milliards de francs et que ce chiffre est à peine inférieur à celui qui représente l'effort budgétaire consacré à l'action de construction.

Ce 1 p. 100 nous permettra donc d'abord de continuer de soutenir l'effort d'accession à la propriété des salariés à revenus modestes ou moyens, qui sera toujours la priorité pour l'année 1995. Il nous permettra également de continuer de contribuer au financement des constructions de logements HLM, notamment dans les villes ou les agglomérations où les surcoûts fonciers posent de très difficiles problèmes d'équilibre entre les opérations et, enfin, de soutenir, grâce à des prêts aux salariés, les travaux de rénovation effectués dans les logements anciens ou, par le biais de contributions aux organismes d'HLM, les opérations de réhabilitation qui s'imposent.

Monsieur le député, j'espère vous avoir apporté toutes les assurances que vous pouvez souhaiter. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Pierre Brard.** C'est la dèche !

#### RENTRÉE UNIVERSITAIRE

**M. le président.** La parole est à M. Claude Goasguen.

**M. Claude Goasguen.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, 1 900 000 étudiants font actuellement leur rentrée dans l'enseignement supérieur : il y a donc 91 000 étudiants supplémentaires, soit plus que les prévisions initiales. Près des trois quarts de cette masse considérable d'étudiants se concentrent désormais dans les filières longues des universités, notamment dans les filières médicales, au détriment des filières courtes de type IUT qui ont en conséquence enregistré beaucoup moins de candidatures que par le passé. Or nous savons qu'un très grand nombre d'étudiants ne dépasseront pas les deux premières années de faculté.

Les filières technologiques courtes donnaient et donnent pourtant aux jeunes une formation tournée vers l'entreprise et leur permettent d'accéder rapidement à la vie professionnelle. Elles constituent, comme nous le pensons tous, une réponse efficace au chômage des moins de vingt-cinq ans.

Monsieur le ministre, ne craignez-vous pas que l'université ne devienne à l'avenir un lieu de refuge pour les jeunes qui rencontrent des difficultés d'emploi, un endroit où se concentreront des jeunes « mal occupés » - le terme italien « *disoccupati* » traduit bien cette notion -, en plus des jeunes chômeurs ? Ne craignez-vous pas que tout cela ne vienne aggraver le malaise de la jeunesse ?

Que comptez-vous faire pour réhabiliter et développer les formations supérieures courtes et, surtout, pour convaincre les étudiants qui n'ont pas la volonté réelle d'aller au terme d'orientations longues de choisir des orientations plus directement liées à l'évolution économique et à l'emploi ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur le député, les prévisions que nous avons faites pour la rentrée 1994 sont, à quelques centaines d'étudiants près, conformes à la réalité : 91 000 étudiants supplémentaires, soit une augmentation de 5,7 p. 100. C'est un peu moins que l'an passé, mais c'est toujours beaucoup. Quoi qu'il en soit, cela nécessite la mise en œuvre de moyens : de moyens en locaux - 500 000 mètres carrés supplémentaires cette année -, de moyens budgétaires - le budget de 1994 a crû de 6 p. 100 -, de moyens en personnels, notamment avec la dotation exceptionnelle que le Premier ministre a accordée au mois de janvier dernier.

Il n'en reste pas moins que, au-delà des moyens, l'Université doit s'adapter à ses nouvelles missions. Avec 1 900 000 étudiants, elle ne peut plus rester l'Université d'il y a vingt-cinq ans, une université d'élite, chargée de transmettre des connaissances et de former les élites de la nation : elle doit s'adapter et elle est en train de le faire.

Pour y parvenir, l'une des voies, que vous avez d'ailleurs évoquée, est la multiplication des filières professionnalisées au sein de l'Université, permettant d'offrir aux jeunes une alternative.

Nous développons ces filières. Au mois de juin dernier, j'ai annoncé à cet égard toute une série de mesures : création d'une troisième année en alternance pour les IUT, rendant ceux-ci plus attractifs et favorisant l'insertion professionnelle ; regroupement des formations professionnalisées au sein des instituts universitaires professionnalisés ; création du diplôme de recherche technologique. Toutes les mesures concourent à atteindre le même objectif : revaloriser les filières professionnelles. Les deux premières que j'ai citées sont opérationnelles ou le seront pour l'année 1995. Les autres seront progressivement appliquées lorsque l'ensemble de la communauté universitaire les aura, avec le Gouvernement, mises au point dans leurs détails.

Reste l'orientation. C'est aujourd'hui le sujet le plus difficile et nous y travaillons avec François Bayrou. Des mesures vont vous être proposées dans le cadre de la loi sur l'école, puisque c'est plutôt à l'école que des mesures doivent être prises. Nous y ajouterons un certain nombre de dispositions permettant aux jeunes en premier cycle de se réorienter avant la fin de la première année de façon à éviter un gâchis...

**M. le président.** Bien !

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je vais conclure, monsieur le président.

**M. le président.** Oui, Monsieur le ministre !

**M. Jean-Pierre Brard.** M. Fillon est discipliné ! (*Sourires.*)

**M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Goasguen, je pense que l'ensemble de ces mesures répond à vos interrogations. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

## TRÉSORERIE DES PME

**M. le président.** La parole est à M. Michel Meylan.

**M. Michel Meylan.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie.

Aujourd'hui, en ce début de reprise économique...

**M. Jean-Pierre Brard.** Il n'y a plus rien à vendre !

**M. Michel Meylan.** ... l'amélioration de la situation de l'emploi dépend essentiellement des petites et moyennes entreprises, de ces mêmes PME qui, entre 1982 et 1992, ont créé 900 000 emplois alors que les entreprises de plus de 500 salariés en perdaient 630 000.

Or leur développement est forcément entravé par l'excessive longueur des délais de paiement qui peuvent atteindre trois mois, voire six mois.

Étranglées par les banques qui distillent avec parcimonie leurs crédits, elles supportent en outre des charges de trésorerie dues au crédit interentreprises, évalué à plus de deux milliards de francs dans notre pays. Ces charges, qui désavantagent nos sociétés par rapport à leurs concurrentes étrangères, sont responsables de nombreuses défaillances : chaque année, plus de 50 milliards de francs de créances ne sont pas réglées et contribueront ainsi à provoquer des faillites en chaîne.

En 1993, le Gouvernement s'était engagé à étudier la possibilité de réduire les délais de paiement et d'instituer la réserve de propriété comme système de paiement. Quel est le résultat de ses réflexions ?

Il conviendrait en particulier d'insister sur la notion de réserve de propriété, principe selon lequel l'acheteur d'un bien n'en est propriétaire qu'après avoir payé la totalité de son montant. L'application de ce principe s'est traduite par un règlement au comptant des biens et des services à hauteur de 85 p. 100.

Afin d'alléger les coûts de trésorerie et de limiter les défaillances d'entreprises, le Gouvernement entend-il s'inspirer du modèle allemand et prendre des mesures énergiques pour réduire la durée des délais de paiement et inciter les banques à accompagner les PME dans la reprise ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe de Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie.

**M. Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.** Monsieur le député, vous avez posé une question très importante.

Nous sommes tous très conscients que le succès de la lutte contre le chômage passe par le développement des PME. Le Gouvernement en est si conscient que, depuis dix-huit mois, il a pris un très grand nombre de mesures en leur faveur. Voyez la mesure qu'évoquait tout à l'heure mon collègue du budget concernant la règle d'un mois pour le remboursement de la TVA - elle a porté sur 52 milliards de francs et a d'abord profité aux PME ! Voyez les procédures SOFARIS qui ont été mises au point et qui permettent à l'Etat de prendre en charge 50 p. 100 de la garantie des prêts ! Voyez les efforts accomplis, à ma demande, par la Caisse des dépôts et consignations et le sauvetage de nombreuses sociétés de développement régional ! Voyez la mesure, qui vient d'être annoncée par le Premier ministre, consistant à porter le plafond des CODEVI à 30 000 francs et qui va aussi profiter aux PME.

Il est vrai, monsieur le député, qu'il reste encore beaucoup de problèmes à régler, et vous en avez évoqué un certain nombre qui sont sérieux.

D'abord, en ce qui concerne la réserve de propriété, je vous rappelle que, dans la loi sur les faillites, le dispositif en faveur des PME a été amélioré, ce que sait bien mon collègue garde des sceaux puisqu'il a défendu ce texte.

J'ai par ailleurs moi-même proposé une disposition législative, que vous avez adoptée, tendant à imposer aux administrations de respecter les délais de paiement.

Le problème du crédit interentreprises est extraordinairement compliqué et je ne suis pas sûr que la loi soit toujours la meilleure solution. Voyez les difficultés qu'entraîne l'application de la loi pour les produits périssables ! Nous avons préféré la négociation entre les intéressés, et cette négociation avance.

Vous le voyez, monsieur le député, nous continuons à suivre ce dossier avec beaucoup d'attention. Vous pouvez être assuré que le Gouvernement fera tout pour que les entreprises, les PME notamment, trouvent les moyens de se développer au moment où la reprise se manifeste, car il y va du succès du combat contre le chômage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe de Rassemblement pour la République.*)

## RÉCEPTION DU CINQUIÈME RÉSEAU HERTZIEN

**M. le président.** La parole est à M. Adrien Zeller.

**M. Adrien Zeller.** Monsieur le président, mes chers collègues, le lancement de la nouvelle chaîne publique de télévision dite du savoir et consacrée à la connaissance, l'éducation, la culture, aura lieu dans quelques semaines. M. le ministre du budget, chargé de la communication, à qui cette question s'adresse, vient de le confirmer. Or, une partie importante du territoire national, notamment des zones rurales, et parfois des départements entiers comme le vôtre, monsieur le président, n'a pas, en pratique, accès à cette chaîne du fait d'une couverture insuffisante du réseau hertzien.

**M. Daniel Mandon.** Très juste !

**M. Adrien Zeller.** Le Parlement et le Gouvernement sont ensemble garants de l'égalité des Français devant le service public, comme d'ailleurs de l'égalité des chances. Le débat sur l'aménagement du territoire vient de le rappeler fort opportunément.

De plus, cette chaîne est particulièrement destinée à ceux qui se trouvent géographiquement ou socialement éloignés des lieux de savoir, de formation et de culture.

Par ailleurs, je rappelle qu'elle sera financée par une partie de la hausse de la redevance audiovisuelle et, en tout état de cause, par l'argent public, c'est-à-dire par l'ensemble des contribuables français.

**M. Jean Ueherschiag.** Très bien !

**M. Adrien Zeller.** Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour que l'ensemble des Français, contribuables ou téléspectateurs, puissent demain y avoir accès ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe de Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

**M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.** Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question. Effectivement la décision de créer la cinquième chaîne a été prise et votée par la représentation nationale en décembre 1993. Le budget de cette

chaîne sera financé à 50 p. 100 par la redevance et à 50 p. 100 par des crédits budgétaires, donc par des fonds publics. Il est bien évident, monsieur Zeller, que la contrepartie de cet engagement des fonds publics c'est que chacun de nos concitoyens puisse recevoir la cinquième.

Qu'en est-il exactement? Aujourd'hui le cinquième réseau hertzien est reçu dans d'excellentes conditions par 82 p. 100 de la population. J'ai prévu que d'ici à trois ans, ce pourcentage passerait à 92 p. 100.

Dans le projet de loi de finances pour 1995 j'ai inscrit 15 millions de francs au budget du ministère de la communication pour que 2,4 p. 100 de téléspectateurs supplémentaires puissent recevoir la cinquième chaîne. Donc dès 1995, 85 p. 100 des Français la recevront.

Pourquoi 92 p. 100? Parce qu'en l'état actuel des connaissances techniques sur le cinquième faisceau, pour passer de 92 p. 100 à 100 p. 100, il faut recourir au satellite. Mon intention est de présenter l'ensemble des études sur ce point à la commission des affaires culturelles afin d'évaluer le rapport qualité-coût et de voir avec la représentation nationale si ces huit points de réception, les derniers, méritent cet investissement sur l'argent du contribuable. C'est une décision qui n'appartient pas en propre au Gouvernement.

En 1995, dans votre département, monsieur Zeller, Haguenau et Bischwiller recevront la cinquième.

Je suis désolé, monsieur le président, je n'ai pas étudié ce qu'il en sera pour Epinal et quelques autres communes de votre circonscription mais je suis à votre disposition pour le faire. *(Sourires sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. Arthur Dehaine.** Favoritisme!

**M. le ministre du budget.** Donc vous le voyez, ma conviction c'est que la cinquième chaîne sera reçue par tout le monde, y compris par le président Séguin, et je suis certain qu'elle sera appréciée par tous, sur tous les bancs de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

#### PERSONNES DÉPENDANTES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Luc Préel.

**M. Jean-Luc Préel.** Ma question s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Madame le ministre d'Etat, une nation se juge en partie à la manière dont elle honore ses anciens. Je sais que vous êtes attachée à trouver de justes solutions. La durée de vie augmente, heureusement le plus souvent dans de bonnes conditions. Cette augmentation a posé le problème du financement des retraites. Alors que les gouvernements précédents y avaient renoncé, vous avez pris des mesures courageuses pour sauvegarder le régime des retraites par répartition. Mais la dépendance est un véritable défi qu'il nous faut relever. Le nombre des personnes dépendantes croît. La durée de la dépendance augmente. Certes, de nombreux services existent pour favoriser le maintien à domicile mais des disparités demeurent, notamment pour les coûts des heures d'aide ménagère. La coordination des intervenants est souvent insuffisante. Il s'agit d'un réel problème de société, cause de réels soucis pour de nombreuses familles. Une allocation dépendance est attendue avec impatience.

Vous vous êtes engagée, madame le ministre d'Etat, à proposer une expérimentation dans une dizaine de départements. Il serait souhaitable que cette allocation soit versée en fonction de l'état de chaque personne, si possible en nature, que les formalités d'attribution soient simples, souples et rapides, que le contrôle soit effectué *a posteriori*, qu'une coordination des intervenants soit prévue, qu'une évaluation soit obligatoire. Vous devez adresser prochainement aux départements un cahier des charges fixant un cadre national et la CNAV a débloqué récemment une enveloppe de 250 millions de francs pour cette expérimentation.

Quand seront choisis les départements et sur quels critères? Un département où villes et campagne s'équilibrent et où la vie associative est riche, comme la Vendée, devrait être retenu.

**Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.** Bravo!

**M. Jean-Luc Préel.** A quelle date l'allocation expérimentale sera-t-elle versée?

Quelles mesures envisagez-vous pour que les ressortissants des autres caisses, ceux de la MSA puissent notamment, en bénéficiant, afin que les disparités actuelles ne soient pas accrues?

Madame le ministre d'Etat, nous attendons avec impatience cette mesure de justice sociale et de solidarité. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la santé.

**M. Philippe Douste-Blazy,** ministre délégué à la santé. Monsieur le député, c'est la première fois dans l'histoire de l'humanité que l'espérance de vie atteint quatre-vingt-un ans pour les femmes et soixante-treize ans pour les hommes. Nous gagnons même trois mois d'espérance de vie par an.

**M. Jean-Pierre Brard.** Que fait le ministre pour améliorer la durée de vie des hommes?

**M. le ministre délégué à la santé.** C'est donc un énorme défi qui est lancé à notre société. Aujourd'hui, 3,5 millions de Françaises et Français ont plus de soixante-dix ans. Dans vingt ans, ils seront plus de 6 millions. Pour relever ce défi, le Gouvernement lance des expérimentations avec les départements. Elles doivent permettre de répondre à trois questions.

Première question: comment mieux définir les critères médicaux de la dépendance, qu'ils soient physiques, psychiques ou psychologiques?

Deuxième question: comment mieux coordonner les acteurs, qu'il s'agisse des départements, de l'Etat, ou des différents organismes de la sécurité sociale?

Enfin, troisième question qui me paraît d'ailleurs la plus importante: comment mieux évaluer les moyens financiers nécessaires?

Un cahier des charges a été préparé de manière rigoureuse en étroite collaboration par le ministère des affaires sociales, l'assemblée des présidents de conseils généraux et les différents organismes de sécurité sociale. Il va être envoyé demain matin à tous les présidents de conseil généraux. Ces derniers auront un mois, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 1994, pour dire s'ils veulent ou non que leur département participe à l'expérimentation qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier 1995. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe République et Liberté.



## ENSEIGNEMENT À LA RÉUNION

**M. le président.** La parole est à M. André Thien Ah Koon.

**M. André Thien Ah Koon.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Qu'il me soit permis d'abord d'adresser mes remerciements à M. Perben, ministre des départements et territoires d'outre-mer, et à M. François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour leur appui décisif concernant l'ouverture du campus universitaire du sud de La Réunion.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, la rentrée à l'île de la Réunion s'est déroulée dans un climat tendu. Des bacheliers et des redoublants, étudiants en STS, n'ont pu être admis à l'école faute d'enseignants.

De plus, le nombre des postes IATOS est insuffisant. Nous vivons donc une situation alarmante, marquée par la détresse des enfants, des familles et un sentiment d'exclusion ressenti par les enfants sacrifiés sur l'autel des restrictions budgétaires.

Monsieur le ministre, nous avons tous une grande responsabilité à assumer dans une île où le chômage frappe 38 p. 100 de la population. L'Etat doit s'engager davantage. Il y a un défi important à relever !

Monsieur le ministre, accepteriez-vous que la Réunion soit considérée comme un site pilote en matière d'éducation ?

En outre, accepteriez-vous qu'un plan de rattrapage soit mis en place pour doter notre département d'un nombre suffisant de postes en personnels IATOS et en enseignants ?

Enfin, accepteriez-vous de vous rendre sur place pour vous rendre compte du travail à accomplir et pour que nous trouvions, ensemble, une solution consensuelle ? *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.** Monsieur le député, j'ai souvent eu l'occasion, en particulier devant vos collègues députés de la Réunion, de manifester à quel point nous étions décidés à combler le déficit réel, dû à l'évolution démographique de la Réunion, qui existe entre cette île et les autres départements français. Je veux d'ailleurs vous rappeler que, comme vous le savez, cette année nous avons particulièrement favorisé la Réunion dans la répartition des postes. En effet, près d'une centaine de postes dans le premier degré et près de 200 postes dans le second degré ont été créés pour faire face à l'évolution démographique.

Permettez-moi aussi de vous dire que je crains que les chiffres que vous venez d'annoncer ne soient un peu pessimistes. J'ai fait procéder à un comptage exact. Les enfants de trois ans qui ont dû être accueillis en jardin d'enfants faute de places en maternelle est de 130 seulement et non de 500 comme vous l'avez indiqué. Quant au redoublants de terminale ou de STS, comme en métropole, la décision dépend des établissements eux-mêmes et le nombre est limité à quelques unités. Il faut donc éviter de noircir le trait s'agissant de la situation du département qui est le vôtre et où nous avons pu faire face, malgré de très importantes difficultés.

Je veux simplement vous dire mon accord pour que nous essayions de mieux mobiliser les moyens permettant de répondre au déficit dû à la démographie dont souffre la Réunion et pour me rendre sur place afin d'examiner

l'évolution de la situation scolaire de l'île. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

ASSOCIATION NATIONALE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

**M. le président.** La parole est à M. Alain Ferry.

**M. Alain Ferry.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, tout le monde reconnaît la précieuse utilité de l'Association nationale pour le développement agricole qui gère le Fonds national de développement agricole. Son action structurante a permis à la France de se placer parmi les premières puissances agricoles mondiales. Malheureusement, cette association rencontre depuis quelques années des difficultés financières de plus en plus prononcées. En effet, elle a difficilement digéré les mutations engendrées par la réforme de la PAC. Pour lui permettre d'accomplir à nouveau les fonctions qui lui ont été attribuées, il importait d'élaborer un projet de réforme, ce qui semble avoir été fait.

Votre ministère a consulté certaines organisations. Celles-ci ont donc pu apporter leur contribution au débat. En revanche, d'autres productions agricoles spécialisées, comme la viticulture, ont été écartées alors même qu'elles risquent de contribuer fortement au nouveau mode de financement envisagé. Ne pensez-vous pas qu'il eût fallu associer dans cette affaire toutes les parties concernées ?

Par ailleurs, dans le cadre de cette réforme, les rares informations dont disposent les professionnels viticoles font état d'une taxation établie en proportion du chiffre d'affaires des exploitants. Or l'article 33 de la sixième directive européenne sur la TVA exclut la possibilité pour un Etat membre d'introduire dans sa réglementation tout impôt, droit ou taxe ayant le caractère de taxe sur le chiffre d'affaires. Le mécanisme envisagé serait donc vraisemblablement contraire aux règles européennes et de ce fait inapplicable. Partagez-vous cette analyse, monsieur le ministre ?

Enfin, les appuis de l'ANDA dont les agriculteurs ont pu bénéficier par le passé expliquent l'attachement qu'ils peuvent avoir pour cette institution et l'attention avec laquelle ils en suivent la réforme, même s'ils en sont aujourd'hui réduits à des rumeurs. Cependant, ils ne perdent pas de vue que, dans le contexte de compétition internationale actuel, une telle réforme ne saurait déboucher sur un accroissement de leurs charges qui viendrait grever leur rentabilité et leur compétitivité. Quand pensez-vous nous informer de cette question et dans quels délais pensez-vous qu'un projet en la matière pourra être soumis à la sagesse du Parlement ? *(Applaudissements sur divers bancs du groupe République et Liberté.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

**M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.** Monsieur le député, je tiens tout d'abord à vous dire que je n'ai écarté personne. L'association nationale pour le développement agricole - l'ANDA est une structure très importante, très efficace en tant qu'instance d'orientation, de coordination, de solidarité. Aujourd'hui, plus qu'hier, son rôle est irremplaçable.

Il s'agissait, comme vous l'avez rappelé, de trouver un système de financement plus simple, plus juste, plus équitable. Et c'est également à la demande de la profession

que nous avons engagé les discussions. Je souhaiterais que vous puissiez transmettre à vos interlocuteurs les quelques informations suivantes.

Nous avons tenu plus de dix réunions et, puisque vous avez parlé de mon ministère, je précise que j'en ai personnellement présidé trois, avec les organisations professionnelles agricoles représentatives, c'est-à-dire les organisations auxquelles vous pensez. C'est sur la base de leurs propositions que nous avons ensemble arrêté le nouveau dispositif. L'ancien n'était plus acceptable, tout simplement parce qu'il mettrait à contribution uniquement certaines productions. Il était donc nécessaire d'élargir l'assiette, et je pense que nous avons trouvé la formule la moins mauvaise, c'est-à-dire la meilleure à nos yeux.

Quant au secteur viticole, il bénéficiera d'un traitement spécifique puisque les taxes indirectes ainsi que les droits d'accises seront retirés de l'assiette, mesure qui répond bien à la demande des représentants de la profession.

Vous avez dit que Bruxelles pourrait émettre des observations, voire quelques critiques. Mais sachez que, bien évidemment, la Communauté, consultée, a donné son aval, et nous attendons maintenant que le Conseil d'Etat se prononce sur le texte qui lui a été soumis. Bref, tout a été mené dans le strict respect d'une concertation à laquelle, vous le savez, je tiens particulièrement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de M. Loïc Bouvard.*)

#### PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

3

#### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 18 octobre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi et ce soir :

Projet, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité.

Jeudi 6 octobre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite du projet relatif à la sécurité.

Vendredi 7 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente et éventuellement samedi 8 octobre à dix heures et quinze heures :

Suite du projet relatif à la sécurité ;

Projet, adopté par le Sénat, relatif au statut fiscal de la Corse.

Lundi 10 octobre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, relatif au prix des fermages.

Mardi 11 octobre, à seize heures, après l'éloge funèbre de Serge Charles et la communication hebdomadaire du Gouvernement, et vingt et une heures trente,

Mercredi 12 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente,

Jeudi 13 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente,

et vendredi 14 octobre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1995, le débat sur l'article 18 relatif au prélèvement au bénéfice des Communautés européennes ayant lieu le jeudi 13 octobre, à quinze heures.

Mardi 18 octobre, à seize heures, après la communication hebdomadaire du Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Explications de vote et vote par scrutin public sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances ;

Début de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1995 : culture et francophonie.

4

#### SÉCURITÉ

##### Discussion d'un projet de loi d'orientation et de programmation adopté par le Sénat

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité (n<sup>os</sup> 1490, 1531).

La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, chacun comprendra que je veuille d'abord adresser à M. le président de l'Assemblée nationale et à votre assemblée les remerciements de l'institution policière tout entière, qui aura été sensible, j'en suis sûr, au témoignage de solidarité et de sympathie que vous avez bien voulu adresser aux familles des policiers tués cette nuit dans l'accomplissement de leur devoir.

Nos concitoyens attendent de nous que nous leur rendions la paix civile. C'est une exigence légitime. C'est un engagement que nous avons pris devant eux. C'est une priorité du Gouvernement et c'est l'ambition du projet de loi que j'ai l'honneur de présenter devant vous aujourd'hui.

Des événements tragiques sont venus nous rappeler, cette nuit, que cette exigence avait une réalité, faite de chair et de sang, et un prix : la vie de jeunes fonctionnaires, brutalement, sauvagement, aveuglément assassinés.

Permettez-moi, monsieur le président, de saluer dans cette enceinte la mémoire des gardiens de la paix Gérard Laurent et Thierry Maynard, du sous-brigadier Guy Jacob, et d'y associer celle du chauffeur de taxi Ahmadou Diallo, auquel son geste héroïque a coûté la vie. Le courage, le dévouement, le don de soi dont ils ont fait preuve sont exemplaires. Ils sont à leur honneur, à celui de leur métier, et, surtout, à celui de notre pays.

Mesdames et messieurs les députés, quelles que soient les circonstances qui donnent une résonance particulière à ce débat, je souhaite que nous l'abordions en toute honnêteté. Ni la criminalité ni la délinquance ne sont des inventions récentes. Toutes les sociétés, avec plus ou moins de réussite, ont cherché les moyens de les combattre, puis, plus récemment, de les prévenir. Elles justifient depuis toujours l'existence d'une force publique. Cette force publique, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen la légitime, qui établit la sûreté comme un droit naturel et imprescriptible et institutionnalise la nécessité de le garantir et de le défendre.

L'attente de nos concitoyens est, je le crois, exactement là où je viens de situer l'enjeu. Ils veulent que nous rétablissions leur droit naturel à la sécurité, et que nous le garantissons par l'existence d'une force publique adaptée à son temps. Tel est, ni plus ni moins, l'objet de ce projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité. J'invoquerai volontiers l'idéal des constituants de 1789 : ce dont la police a besoin, ce à quoi les citoyens aspirent, c'est un corps de règles claires qui définissent et les droits des personnes, et les prérogatives de l'autorité publique. Le paradoxe veut que la dernière loi sur l'organisation de la police date de 1941. On comprendra que je ne souhaitais pas, pour ma part, en rester là.

J'aimerais, autant que faire se peut, convaincre sur ce point. Je ne cherche à m'adresser à aucun électorat particulier ni à aucune catégorie de Français de préférence à une autre. La sécurité n'est ni un fantasme ni une obsession, encore moins l'apanage de telle ou telle catégorie sociale ou de telle ou telle formation politique. C'est un droit commun et une exigence partagée par tous les citoyens. Je considérerais avoir rempli la mission qui m'a été confiée si la politique de sécurité des personnes et des biens devenait, à l'instar de la politique de défense par exemple, un enjeu partagé dans toutes les fractions de l'opinion publique et non plus un sujet de polémique ou un slogan de campagnes électorales.

Nous en sommes loin, hélas. Je sais que, sur certains bancs de cette assemblée, on entend accuser le Gouvernement de former les plus noirs desseins et de nourrir les intentions les plus liberticides.

Alors, je voudrais, d'emblée, mettre les choses au point.

Mesdames et messieurs les députés, je n'ai pas plus qu'un autre le goût de la surveillance, du contrôle, de la répression, et je me souviens d'avoir été, dans ma jeunesse, rebelle.

La résistance à l'oppression est pour moi un droit, mieux : un devoir sacré, et le droit de manifester en est à mes yeux l'expression républicaine, démocratique et sociale.

Que ceux qui seraient tentés de ne pas le croire gardent donc leur indignation de commande pour d'autres causes - l'actualité nous en fournit chaque jour de plus nobles - que celle des casseurs, des pilleurs et des voyous.

J'ai, pour ma part, une responsabilité que j'entends assumer sans complexe. Cette responsabilité, c'est de garantir à chaque citoyen le respect des « bornes déterminées par la loi », bornes qui tracent dans notre société les contours de la vie en commun, c'est-à-dire ceux de la liberté de chacun et ceux du droit d'autrui.

Force est de constater que ces bornes sont franchies. Depuis dix ans, le nombre des actes de délinquance et de criminalité a augmenté de plus de 60 p. 100. Les trafics de drogue, les violences urbaines, la délinquance des mineurs sont devenus des phénomènes de société, qui se

conjuguent dans certaines agglomérations pour y créer, il faut l'admettre, des conditions de vie indignes de notre communauté nationale. Ils sont ainsi, de fait, à la source d'une nouvelle inégalité, car ce sont les villes et les quartiers les plus pauvres, et donc les citoyens les moins favorisés, qui sont les plus exposés.

Bien sûr, l'insécurité est pour une large part le reflet des dysfonctionnements de la société, le fruit des difficultés économiques, la conséquence de l'effacement de repères moraux clairs et largement partagés. Une politique de sécurité ne peut donc prétendre répondre seule à tous les maux qui génèrent l'insécurité. La force publique ne peut seule prendre en charge l'échec des mécanismes de régulation sociale. J'ai déjà eu l'occasion de le dire : la police ne peut pas être la voiture-balai de la société.

Le fondement premier d'une politique de sécurité intérieure est la solidarité et la stabilité du tissu social. Notre devoir est donc aussi de lutter contre toutes les formes de discrimination et de désagrégation sociale, en vue d'affirmer la cohésion de la communauté nationale.

Aussi l'ensemble des politiques de redressement qu'a entreprises le Gouvernement sont-elles déterminantes dans la construction et la sauvegarde de la sécurité intérieure. La lutte contre le chômage, contre l'exclusion, la politique de la ville, sont au cœur de ce combat. Je pense aussi au grand projet que nous avons pour reconquérir notre territoire à travers une politique volontaire de répartition équitable des moyens du développement et non plus seulement de ceux de la solidarité.

Ce sont, en effet, les libertés qui sont menacées quand et là où l'État n'assure plus les prérogatives qui sont les siennes. Ce sont les libertés qui sont menacées quand, dans certains quartiers, l'exclusion sociale, liée à une urbanisation inadaptée, à la progression du chômage, à la ségrégation sociale et à l'augmentation de la délinquance, engendre une spirale du déclin et la création de nouveaux ghettos urbains. Ce sont les libertés qui sont menacées partout où il y a des zones de non-droit, et c'est inacceptable pour tout esprit républicain.

Oui, le droit à la sûreté est et reste le premier fondement du pacte républicain.

Ce défi nous est lancé et la police est désormais placée en première ligne devant les plus grands problèmes que notre société ait à affronter : maintenir la légalité républicaine là où se concentrent et s'exacerbent tous les maux de notre époque : le chômage, l'exclusion, l'échec scolaire, la drogue, l'immigration et le travail clandestins, l'apparition de bandes et de ghettos ethniques, l'explosion de la petite et de la moyenne délinquance, et notamment celle des mineurs.

Aussi, tout en étant parfaitement conscient qu'elle ne peut faire office de politique tout court, nous faut-il offrir à nos concitoyens une politique de sécurité qui prenne en compte leurs préoccupations les plus légitimes.

La volonté politique de ce gouvernement, mesdames, messieurs les députés, est donc de doter notre pays des moyens de protéger les citoyens ordinaires de cette délinquance de proximité qui les environne chaque jour davantage.

Il y faut une politique globale, cohérente et de long terme. Le projet de loi qui vous est présenté répond, je crois, à cet objectif. Et c'est cette volonté d'y répondre qui fait qu'il comporte, outre un dispositif normatif classique, une annexe de programmation et une annexe d'orientation. Une politique de sécurité touche à des aspects extrêmement divers de l'action publique. Si l'on veut être cohérent, il faut traiter le maximum de ces aspects. Tous, cependant, ne sont pas de niveau législatif.



Pour que le projet du Gouvernement en matière de sécurité soit compréhensible, lisible par tous, il fallait un document qui le présente globalement. Et c'est l'objet de l'annexe n° 1 qui vous est soumise.

Les grandes orientations que le projet de loi vous propose d'inscrire dans la loi, afin que nul n'en ignore, visent à doter notre pays d'une force publique adaptée à son temps, plus proche, plus efficace, plus souple, mais toujours dans le respect des principes et des valeurs d'un Etat républicain.

La première de ces grandes orientations consiste à clarifier les attributions de chacun en matière de sécurité. Cette nécessité s'impose d'autant plus que des acteurs de plus en plus nombreux concourent désormais, qui à surveiller, qui à garder, qui à protéger, qui à défendre, qui à renseigner, bref à assurer peu ou prou, directement ou indirectement, la sécurité quotidienne des personnes et des biens.

Il y d'abord l'Etat, avec l'ensemble de ses services, en particulier la police et la gendarmerie, mais également la douane et toutes les administrations qui possèdent des fonctionnaires chargés de missions de police judiciaire.

Il y a ensuite les collectivités locales, en particulier les maires, à qui le code des communes confie de très larges compétences dans ce domaine, et les polices municipales dont le développement a été important ces dernières années.

Il y a encore les professions de sécurité, les sociétés de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, et les sociétés privées de recherche.

L'Etat a, dans le domaine de la sécurité, la responsabilité principale. Il doit veiller à la bonne organisation et à la coordination de tous les services et de tous les acteurs qui y concourent. Et il importe qu'au-delà du droit à la sûreté qui figure dans notre constitution, la loi affirme ce devoir. Mais il faut aussi que chacun des acteurs ait un rôle bien défini et qu'il puisse situer son champ de compétence et ses actions en harmonie avec les autres.

En ce qui concerne les services de l'Etat, cette coordination doit intervenir au niveau le plus proche des réalités, de façon à tenir compte des spécificités de la délinquance, qui peuvent varier considérablement d'un département à l'autre et même, au sein d'un même département, d'une ville à l'autre.

Tout naturellement, la responsabilité en incombe au préfet, qui anime et coordonne les actions de prévention de la délinquance et dirige l'action de l'ensemble des services de l'Etat chargés de la sécurité. Je précise que ce pouvoir est conféré au préfet lui-même, et qu'il ne se délègue donc pas.

La loi se traduira aussi, en ce qui concerne la police et la gendarmerie, par une nouvelle répartition des attributions, et cela tant sur le plan géographique que sur le plan fonctionnel. Il n'est pas question, je le redis, de porter atteinte à l'originalité de la gendarmerie, cette arme dont l'apport est reconnu et apprécié de tous sur l'ensemble de notre territoire. Mais ses missions doivent être clarifiées en zone de police.

Il est notamment proposé, à cet égard, de revoir la loi du 23 avril 1941, qui fixe, en matière de régime de police d'Etat, un seuil démographique de 10 000 habitants ne correspondant plus aux nécessités actuelles. En effet, il existe actuellement, du fait d'évolutions démographiques contrastées, des communes de moins de 10 000 habitants qui sont en régime de police d'Etat, et des communes de plus de 10 000 habitants qui ne le sont pas. Il est suggéré de substituer à ce critère une analyse de la situation des communes concernées au regard de la sécurité. Ce critère

devrait permettre d'instaurer un régime uniforme sur l'ensemble d'une agglomération. Celui-ci n'existe pas toujours aujourd'hui, en effet ce qui pose des problèmes de coordination opérationnelle entre police et gendarmerie.

La coopération entre ces deux forces sera renforcée également en matière d'équipements, de police technique et scientifique, de création et d'utilisation de fichiers, et d'échange d'informations, afin d'éviter la dispersion des efforts et le gaspillage des crédits.

Lorsque le cadre départemental s'avère inadapté, notamment en cas de troubles de l'ordre public, l'action des préfets des départements de la zone concernée sera coordonnée par le préfet de police de Paris pour la région Ile-de-France, et par le préfet de zone de défense compétent partout ailleurs.

Les maires sont devenus des acteurs importants de la sécurité. Le projet de loi rappelle le rôle éminent qu'ils jouent en matière de sécurité et pose le principe de leur association à la définition des actions de prévention de la délinquance concernant leur commune. Ils peuvent disposer de polices municipales. Les grands principes des compétences de ces polices municipales sont posés. Leurs attributions se limitent au territoire de la commune et aux tâches qui relèvent de la compétence du maire et que celui-ci leur confie. Un projet de loi relatif aux polices municipales est en préparation et sera prochainement déposé pour compléter et préciser ces principes.

**M. Dominique Bussereau.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Enfin, les entreprises de surveillance et de gardiennage voient leur rôle reconnu mais le cadre juridique dans lequel elles opèrent sera précisé et rénové. Là encore, un texte législatif est en préparation.

La deuxième grande orientation du projet de loi vise à doter la police nationale d'une nouvelle organisation et de principes d'action capables de la faire passer, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, de la conception d'une police d'ordre à celle d'une police de proximité.

Police et gendarmerie sont accablées de tâches qui n'ont parfois que des rapports lointains avec leurs missions fondamentales et avec le souhait profond des Français qui rejoint la volonté politique du Gouvernement : doter notre pays d'une police attentive à la délinquance dont est victime le citoyen ordinaire pendant que des services spécialisés mènent un combat sans merci contre le crime organisé.

La police ne retrouvera toute sa place dans la cité que si elle sait se faire reconnaître pour son aptitude à se mobiliser et à s'adapter à la délinquance. Pour y parvenir, il faut réformer en profondeur notre politique de sécurité - c'est ce dont nous débattons -, mais il faut aussi faire en sorte que les policiers soient fiers de leur métier et qu'ils bénéficient des légitimes contreparties aux obligations qui sont les leurs.

Notre police nationale, pour sa part, doit être dotée de nouveaux principes de fonctionnement. Elle est constituée de fonctionnaires compétents qui exercent leur métier avec dévouement et souvent même - on l'a vu - avec abnégation. Elle est profondément attachée aux valeurs de la République. Mais je n'hésite pas à dire que beaucoup de ses modalités de fonctionnement sont dépassées et en tout cas ne permettent pas de tirer le meilleur parti du potentiel de talent et de volonté de servir qu'elle représente. La police nationale ne dispose pas non plus des moyens de ses missions. Trop de services sont actuellement installés dans des conditions inacceptables. Trop

d'équipements sont mis en place à des rythmes qui ne sont pas compatibles avec la rapidité de l'évolution de la délinquance.

Actuellement, la police nationale est trop centralisée et son organisation est quasi uniforme sur tout le territoire.

Deux principes vont donc guider la réforme en cours : la déconcentration et le décloisonnement.

La déconcentration permettra d'adapter les services locaux aux réalités du terrain. Elle ouvrira la voie à un dialogue social plus immédiatement opérationnel. Elle permettra également le renouveau de l'exercice de l'autorité hiérarchique.

Le décloisonnement sera assuré, en particulier, par l'unification des corps en civils et des corps en tenue en trois niveaux, ce qui permettra plus de souplesse.

Actuellement, corps en civil et corps en tenue sont séparés. De ce cloisonnement, il résulte des difficultés de communication, voire de commandement, au sein des services de sécurité publique en particulier. Il s'ensuit également des rigidités dans la politique de valorisation des ressources humaines que le ministère de l'intérieur veut développer.

Désormais, par niveau, fonctionnaires en tenue et fonctionnaires en civil appartiendront à un même corps. Les corps des inspecteurs, commandants et officiers, d'une part, et des gradés, gardiens et enquêteurs, d'autre part, se trouveront ainsi unifiés. Bien sûr, des filières distingueront l'exercice des fonctions en civil et celui des fonctions en tenue. Mais, au départ, la formation sera commune, des passerelles permettront de passer d'une filière à l'autre et les commandants et officiers deviendront officiers de police judiciaire.

Il y a lieu d'attendre de cette réforme une meilleure cohésion des services, une meilleure harmonie de fonctionnement, une meilleure coordination et, au total, une plus grande efficacité.

L'ensemble de ces mesures étant d'ordre réglementaire, ce projet de loi ne contient que des dispositions relatives au statut spécial auquel sont soumis les policiers depuis 1948 statut qui est confirmé et modernisé - et des mesures d'ordre social : extension de la protection juridique des fonctionnaires et des policiers auxiliaires à leurs familles, versement d'une pension de réversion à 100 p. 100 pour le conjoint d'un fonctionnaire décédé en opération, cette dernière mesure étant étendue également à la gendarmerie.

Il est aussi proposé de mettre fin au système de perception directe de certaines rémunérations accessoires. Elles seront rattachées au budget du ministère de l'intérieur et réparties selon des modalités fixées par décret.

Enfin, le Gouvernement tient à affirmer sa volonté de mettre en place au profit des policiers une formation continue qui sera à la fois un droit et un devoir et à rappeler que les policiers exercent leurs missions dans le cadre d'un code de déontologie.

La troisième orientation principale du projet de loi qui vous est soumis, mesdames, messieurs les députés, vise à améliorer l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie et à adapter notre législation aux réalités qu'imposent, chacune à sa façon, les nouvelles formes de la délinquance et l'apparition de nouvelles technologies.

Il s'agit tout d'abord de décharger les forces de police et de gendarmerie de toutes les tâches qui les détournent de leur mission principale : la lutte contre la délinquance.

Un important travail de recherche de ces tâches indues ou surannées doit être conduit. Plusieurs mesures sont cependant proposées de façon immédiate.

Ainsi, il est prévu que les commissaires de police n'aient plus à assister personnellement aux opérations funéraires, ce qui mettra le droit en accord avec la pratique là où les commissaires envoyaient déjà un fonctionnaire, et permettra ailleurs, à ces mêmes commissaires de se consacrer davantage à leur fonction de direction d'un service.

Les organisateurs de manifestations sportives, culturelles ou récréatives pourront être tenus de prévoir un service d'ordre et de rembourser à l'Etat le coût des concours exceptionnels des forces de l'ordre qu'il aurait engagés à cette occasion. En effet, on voit de plus en plus fréquemment des organisateurs de manifestations sportives ou culturelles, même à but lucratif - et c'est de celles-ci qu'il s'agit principalement -, se désintéresser complètement de la sécurité, la laisser à la charge de la collectivité, et, ainsi, s'approprier en quelque sorte des moyens collectifs de sécurité.

Dans le même objectif, les officiers de police judiciaire se verront déchargés de certaines tâches administratives, notamment l'établissement des procurations de vote.

Enfin, le principe a été retenu de confier à l'administration pénitentiaire la charge d'assurer le transfèrement et les extractions de détenus. Tous les élus de villes petites ou moyennes savent ce que ces opérations représentent en termes d'immobilisation des effectifs de police et de gendarmerie.

Il s'agit ensuite d'introduire dans diverses réglementations la préoccupation d'une sécurité minimale.

Police et gendarmerie sont, en effet, mises à contribution à toute occasion parce que nos réglementations n'intègrent pas - beaucoup s'en montrent surpris, mais c'est la réalité - le minimum de précautions de bon sens qui rendraient les vols ou les agressions plus difficiles et qui, par conséquent, viendraient soutenir l'action des forces de l'ordre en leur permettant de cibler leurs interventions.

L'objectif n'est certes pas d'introduire dans notre culture administrative ou dans notre vie sociale une sorte d'obsession sécuritaire. Il est de faire en sorte que là où la tâche des forces de l'ordre peut être allégée par des réglementations ou des dispositifs techniques, elle le soit. Il est de parvenir à ce que lorsqu'une réglementation est en préparation, lorsqu'une technologie se développe, lorsqu'une autorisation qui se traduira par des activités nouvelles est donnée, on ait à l'esprit la sécurité des personnes et des biens contre les agressions, de la même façon qu'on l'a, par exemple, à l'égard des risques d'incendie.

Les forces de l'ordre trouveront ainsi un supplément de temps à consacrer à la police de proximité que veulent nos concitoyens.

Ainsi, il sera désormais prévu que les programmes d'aménagement et les constructions d'une certaine importance seront soumis à une étude de sécurité, cela afin d'obliger le promoteur ou le maître d'ouvrage à réfléchir aux problèmes de sécurité. On sait bien en effet que l'on sait faire des immeubles ou des ensembles d'immeubles qui favorisent la sécurité, alors que d'autres au contraire encouragent, si j'ose dire, l'insécurité.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** De même, les propriétaires ou les gestionnaires de certains immeubles à usage commercial, industriel ou d'habitation pourront se voir imposer une obligation de gardiennage, car il ne paraît pas raisonnable - on le constate chaque jour - de laisser sans surveillance un certain nombre de locaux. Pour autant, il n'appartient pas à la police d'assurer cette mission.

Les gestionnaires et concessionnaires de réseaux routiers de leur côté pourront être tenus d'intégrer dans les infrastructures et les mobiliers urbains des dispositifs permettant de contrôler le respect du code de la route. Il n'apparaît pas très rationnel, à un moment où des dispositifs automatiques existent, de recourir encore à six ou huit fonctionnaires chaque fois que l'on veut faire un contrôle de vitesse !

**M. Patrick Balkany.** Tout à fait !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Six fonctionnaires, c'est l'effectif de la brigade de roulement dans un commissariat moyen !

Des dispositifs de marquage et de protection des véhicules - l'article 12 du projet de loi est désormais limité aux seuls véhicules - pourront être imposés. Il s'agit là encore de faciliter le travail des forces de l'ordre.

J'ajouterai, pour avoir participé à la dernière réunion des ministres de l'intérieur et de la justice de l'Union européenne, que cette disposition fera prochainement l'objet d'une directive européenne.

**M. Patrick Balkany.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Les vols de voitures sont en effet devenus une véritable plaie dans l'Union européenne tout entière. Je rappellerai simplement que, en 1993 et rien que pour la France, près de 400 000 véhicules automobiles ont été volés, 385 000 exactement. Voyez, nous tenons bien à jour les statistiques ! *(Sourires.)*

La systématisation du marquage de certaines pièces de systèmes antivols, de systèmes de repérage, pourrait considérablement faciliter le travail de la police et décourager les voleurs potentiels. Ce serait quand même un comble de ne pas y recourir alors même que l'évolution de la technique nous permet d'envisager à très court terme des dispositifs fiables et peu onéreux.

Il est vrai toutefois que les nouvelles technologies, à l'instar de la langue d'Esopé, peuvent être la meilleure ou la pire des choses. Voilà pourquoi, dans un Etat de droit, la loi doit en encadrer et en contrôler le développement.

**M. Patrick Balkany.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Il est fait, sur ce plan, un procès sournois au Gouvernement, procès complaisamment relayé par certains médias qui ne font pas toujours preuve de la même attention sourcilieuse en ce qui concerne les droits des gens.

On a dit, on a écrit que j'aurais l'intention de légaliser la vidéosurveillance, c'est-à-dire de la promouvoir, de la développer, de la généraliser. Sans aucun doute on sous-entend que c'est là une tentation naturelle des pouvoirs publics, qui rêvent d'une société où l'Etat pourrait contrôler la vie de chaque citoyen. La littérature et le fantasme viennent à l'appui d'une telle affabulation complaisamment répandue. Je ne doute pas que ce florilège soit enrichi dans un instant. *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Quitte à decevoir les amateurs de politique-fiction, mon intention est exactement inverse de celle qu'ils me prêtent. J'entends légiférer, c'est-à-dire encadrer par la loi ce qui est pour l'instant du seul ressort de l'initiative privée.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Les caméras vidéo, mesdames, messieurs les députés, vous en avez l'habitude. Au 101, rue de l'Université, vous en subissez chaque jour les regards...

**M. Pierre Mazeaud,** président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Dans cet hémicycle même !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ...comme tous ceux qui vont à la banque, dans un supermarché, un aéroport, ou un parking. Ce n'est pas le Gouvernement qui les a installées, à ma connaissance, et ce n'est pas lui qui prévoit d'en installer davantage.

J'ai eu l'occasion, récemment, de passer rue de Solferino, messieurs les socialistes, et il me semble bien en avoir remarqué *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)* qui, de surcroît, surveillaient la rue de Solferino et pas seulement l'entrée de l'immeuble. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Julien Dray.** C'est pour prévenir de votre venue ! Cela étant jusqu'à présent c'est plutôt vous qui nous surveillez !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Je vais d'ailleurs faire saisir les bandes pour voir si j'y suis !

**Mme Véronique Neiertz et M. Julien Dray.** Pourquoi pas ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Par ailleurs, chacun sait, messieurs les communistes, que la place du Colonel-Fabien est depuis longtemps un modèle du genre.

**M. Georges Marchais.** Vous n'y êtes jamais venu !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Invitez-moi et je viendrai ! *(Rires.)*

Je vous le dis : assez d'hypocrisie ! Le Gouvernement entend fixer des limites à la vidéosurveillance, alors qu'aujourd'hui elle envahit notre vie quotidienne sans contrôle.

Seules les autorités publiques compétentes pourront désormais faire procéder à des enregistrements sur la voie publique et, pour les lieux et établissements ouverts au public, une autorisation du représentant de l'Etat sera nécessaire.

La CNIL sera compétente dès lors que les enregistrements constituent l'accessoire d'un fichier nominatif. Dans les autres cas, il appartiendra aux tribunaux de veiller à la non-transmission des enregistrements à des tiers et à leur destruction au terme du délai d'un mois qui sera fixé par la loi. *(« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Ce texte, je tiens à le préciser une dernière fois à tous ceux qui feignent de croire à l'apparition de je ne sais quel *Big Brother*, fera de la législation française une des plus protectrices des libertés individuelles en la matière. Là encore, il s'agit de définir, par la loi, les bornes qui délimitent la frontière entre le laxisme et l'Etat policier, c'est-à-dire tout simplement celle de l'Etat républicain.

La même réflexion vaut, mesdames, messieurs les députés, pour ce qui est des violences de plus en plus fréquentes qui accompagnent certaines manifestations. Là aussi, on s'indigne ou on feint de s'indigner de ce qui n'est qu'une mesure de bon sens et qui, je le dis sans crainte d'être démenti, garantira bien davantage le droit de manifester qu'il ne le menacera.



A qui fera-t-on croire en effet que les violences, les saccages, les pillages, qui tendent à devenir le triste ordinaire de nos centres-villes, soient un puissant encouragement pour tous ceux qui entendent manifester pacifiquement leur mécontentement, leurs revendications, voire leur désarroi ? Le droit de manifester, constitutionnel s'il en est, et dont j'ai rappelé la signification pour moi, implique-t-il le droit de cité pour les casseurs et pour les pillards, sans qu'on n'en puisse mais ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Telle n'est pas la conviction de ce gouvernement, qui rejoint, j'en suis certain, celle de l'immense majorité de nos concitoyens, manifestants compris. C'est pourquoi le projet loi qui vous est soumis prévoit des dispositions visant à concilier, à réconcilier, aïe-je dire, le droit de manifester et la paix civile.

Il s'agit tout d'abord de la possibilité, pour le préfet, d'interdire avant ou pendant une manifestation le port et le transport de certains matériels susceptibles d'être utilisés contre les forces de l'ordre et de prescrire la fouille des véhicules pour vérifier le respect de cette interdiction. Nous tirons les leçons des incidents graves qui sont survenus notamment en Bretagne et lors des dernières grandes manifestations à Paris.

**M. Philippe Goujon.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Et - je vous le dis avec force - je ne laisserai pas agresser les forces de police sans qu'elles aient les moyens de s'opposer à ces agissements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Je rappelle à ce propos que les forces de police ont eu à déplorer 600 blessés dont certains très grièvement atteints et c'est en quelque sorte un miracle s'il n'y a pas eu de morts, compte tenu de l'utilisation de certaines armes.

En ce qui concerne la fouille des véhicules, cette possibilité est encadrée dans le temps : pendant la manifestation et les vingt-quatre heures qui la précèdent, et dans l'espace : sur les lieux de la manifestation, ses abords et aux accès en fonction des nécessités imposées par les circonstances. Enfin, ne sont concernés que les objets susceptibles de devenir des armes par destination au sens du code pénal.

La deuxième disposition concerne le renforcement des sanctions pour les personnes qui transporteraient sans motif légitime des explosifs non détonants.

La troisième concerne l'interdiction de manifester qui pourra être prescrite par le juge comme peine complémentaire à l'encontre des personnes qui se seraient rendus coupables de violences lors de manifestations précédentes. Cette interdiction d'ailleurs n'est qu'une faculté et elle sera, là encore, étroitement encadrée, dans la durée et dans l'espace, et sera décidée par le juge.

Enfin, le projet de loi qui vous est présenté s'accompagne d'une programmation ambitieuse de moyens qu'il appelle. Il est inutile, je crois, que j'insiste longuement sur l'impérieuse nécessité de doter la police nationale des moyens, des équipements et des conditions de travail qu'exige la mission que nous entendons lui confier.

Pour ces raisons, le Gouvernement propose pour les cinq ans à venir, par rapport aux cinq ans écoulés, l'affectation à la police nationale de 10 milliards de francs supplémentaires. Ces 10 milliards de francs permettront de recruter 5 000 agents administratifs, qui remplaceront autant de policiers qui sont détournés aujourd'hui de leur

mission de police au profit de fonctions administratives ou techniques, et d'augmenter de 9,8 à 16,8 milliards de francs les dotations d'équipement. Cette augmentation de 71 p. 100 des dotations aura pour effet de multiplier par deux le rythme des constructions et rénovations immobilières et celui de la modernisation de l'informatique et des transmissions.

Il permettra d'augmenter dans les mêmes proportions l'effort en faveur du logement des policiers afin qu'ils puissent habiter là où ils exercent leurs fonctions, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui, en particulier dans les grandes agglomérations.

Il sera aussi l'occasion de moderniser de façon radicale la police technique et scientifique.

Cette programmation, par ailleurs, s'accompagnera d'une rénovation des carrières des fonctionnaires de la police nationale. Il est juste en effet que la spécificité du métier de policier et ses contraintes trouvent leur contrepartie et que le rôle social du policier dans la nation soit pleinement reconnu.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, l'articulation générale et les principales orientations du projet de loi qui est soumis à votre examen.

C'est un projet ambitieux qui veut appréhender l'ensemble des composantes d'une politique de sécurité moderne. C'est la raison pour laquelle il vous présente des dispositions normatives, des éléments de programmation et aussi des rapports qui décrivent la politique que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre, y compris dans ses volets réglementaires.

Ce projet est ambitieux. Il est vaste. Il est aussi scrupuleusement respectueux des libertés publiques. Sa mise en œuvre suppose une mobilisation des différents services qui sont chargés de cette sécurité. De cette mobilisation, le Gouvernement ne doute pas, car il connaît la capacité de dévouement qui anime les policiers et les gendarmes, dès lors qu'on leur propose l'objectif et les moyens de mieux servir leurs concitoyens.

Cette mise en œuvre suppose aussi une action constante et vigoureuse et, pour tout dire, une forte volonté politique. Cette volonté politique, le Gouvernement l'a ; je puis vous l'assurer.

Il a entrepris de définir la police de demain. En cette fin de siècle - nous le percevons avec acuité -, les problèmes d'ordre public et de criminalité se posent en termes nouveaux. Les progrès de la violence, du vandalisme, l'apparition de rivalités ethniques sur le sol national, la pression croissante du trafic de drogue, l'ouverture des frontières, voilà ce à quoi il nous faut adapter les structures et le fonctionnement de la police, dans une société qui affiche, dans le même temps, un souci croissant des droits de l'homme et aspire à davantage de libertés individuelles.

Il nous faut cependant arriver à définir, de façon républicaine, c'est-à-dire par la loi, les droits et les devoirs de chacun, au sein d'une communauté qui entend préserver son mode de vie et ses valeurs.

Tel est, monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, l'objet du présent projet de loi. Je ne doute pas que l'Assemblée nationale comprenne, partage et entichisse l'ambition du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Je vous remercie, monsieur le ministre d'Etat.

**M. Eric Raoult.** S'ils étaient tous comme lui ! (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Léonard, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Gérard Léonard, rapporteur.** Si vous me le permettez, monsieur le président, avant de présenter mon rapport, comme nous l'avons fait ce matin en commission des lois, je voudrais m'associer à l'hommage rendu par M. le ministre d'Etat aux policiers tués en service et m'incliner devant la douleur de leurs familles et de celle du malheureux chauffeur de taxi victime de ce drame.

Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, mettre en œuvre une politique permettant de répondre efficacement au défi de plus en plus préoccupant de l'insécurité des personnes et des biens, telle est l'ambition affichée par le Gouvernement en nous soumettant son projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité. C'est un défi dont l'ampleur n'est plus à démontrer tant les statistiques qui le mesurent sont éloquentes et tant la perception quotidienne de nos concitoyens est de plus en plus répandue et pressante.

Ainsi que vous l'avez rappelé, monsieur le ministre, en dix ans et malgré un recul sensible enregistré entre 1986 et 1988, la délinquance a progressé globalement de plus de 60 p. 100. Cette progression de la délinquance quasi constante s'est accompagnée d'une évolution de ses manifestations rendant encore plus difficile l'action des forces de sécurité. La violence des banlieues, la multiplication des délits directement ou indirectement liés à la drogue, leurs auteurs de plus en plus jeunes et multi-récidivistes en sont les aspects les plus marquants.

Face à cette évolution, il importe bien sûr avant tout de s'attaquer aux racines du mal. Elles sont bien connues : la concentration urbaine, facteur de déséquilibre de notre société, un urbanisme simplificateur qui a abouti à la prolifération des grands ensembles à la périphérie des villes, les insuffisances du système éducatif qui parvient de plus en plus mal à transmettre les connaissances et les valeurs, la crise économique et le chômage qui frappent tout particulièrement les jeunes, ainsi que l'immigration incontrôlée.

Un traitement de fond du problème est nécessaire - tout le monde en convient -, mais il ne faut pas tout attendre. Celui-ci restera inopérant s'il n'y a pas, en même temps, un retour à la paix publique. Autrement dit, la politique de sécurité constitue un apport spécifique indispensable à la solution de ce problème. C'est le sens de votre démarche, monsieur le ministre, et on ne peut que s'en réjouir, la question restant de savoir si les réponses que vous nous proposez sont à la hauteur du défi.

Le projet de loi adopté par le Sénat en première lecture est à la fois un programme d'action contre la délinquance et un plan de rénovation de la police nationale. Autant dire que la tâche est immense. Sans même parler de son application concrète, la loi ne prendra tous ses effets juridiques qu'avec l'adoption de trois autres projets complémentaires, la promulgation d'une vingtaine de décrets et l'intervention annuelle de la loi de finances.

Ce texte se caractérise par son ampleur, sa cohérence - vous l'avez dit, monsieur le ministre - ce qui témoigne d'une ambition véritable de rénover en profondeur la politique de sécurité dans notre pays, une ambition beaucoup plus vaste que celle de la loi de modernisation de la police nationale qui en 1985 - faut-il le rappeler ? - n'avait traité que de la mise à niveau des moyens.

Le projet de loi embrasse en effet tous les aspects de la sécurité et implique ses différents acteurs, publics ou privés. Il est, de plus, une loi de police, dans la mesure où il vise à donner aux autorités les moyens d'assurer l'ordre et la paix publics, là où des lacunes sont apparues dans notre dispositif législatif.

Il est aussi une loi pour la police, qui lui assurera, en principe, des moyens supplémentaires considérables pour lutter avec plus d'efficacité tant contre la délinquance urbaine que contre la criminalité rampante : la police bénéficiera, en effet, dans les cinq ans à venir de 10 milliards de francs supplémentaires, 7 milliards pour les équipements et 3 milliards pour les créations d'emplois et les personnels.

Ce texte est enfin une loi pour les policiers - en tout cas, faite avec eux -, qui vise à répondre aux insatisfactions portant sur leurs conditions de travail, leur formation et leur rôle, exprimées lors de la consultation nationale qui s'adressait à eux.

L'ambition révélée par ce projet est donc incontestable et digne d'éloge. Elle nous fait d'autant plus regretter que la logique n'ait pu être poussée plus loin en englobant l'action de la justice dans le domaine de la sécurité et ses relations avec les services de police...

**M. Christian Vanneste.** Très juste !

**M. Gérard Léonard, rapporteur.** ... tant il est vrai que sont indissociables les éléments de la chaîne qui va du policier au gardien de prison en passant par le juge.

Avant d'aborder les différents chapitres du projet, je voudrais faire une brève observation au sujet de son articulation.

Le fait qu'il comporte une partie proprement normative et des annexes décrivant des orientations et une programmation qu'il nous est demandé d'approuver, n'est pas nouveau. De même, le débat sur la valeur législative d'un rapport annexé est ancien. Si le rapport sur les orientations de la politique de sécurité n'a pas de véritable portée juridique, il a, du fait de son approbation par le Parlement, un caractère législatif ; mais la valeur est surtout celle d'un engagement politique.

C'est pourquoi, à notre avis, ce qui relève d'un pur exposé des motifs ne devrait pas y figurer alors que devraient y rester les dispositions purement déclaratives que le Sénat a tenu à introduire dans le corps du texte. C'est en tout cas le souhait exprimé par notre commission ; mais nous y reviendrons.

Au-delà de cette remarque, s'agissant du fond du projet, je voudrais évoquer en premier lieu deux aspects qui me paraissent fondamentaux. Je veux parler de l'affirmation du principe selon lequel la sécurité est l'affaire de tous et de l'émergence du nouveau concept de sécurité intégrée.

La sécurité est la compétence par excellence de la puissance publique, mais si l'Etat a le monopole de la répression, il partage son rôle de prévention avec les maires et les entreprises privées de sécurité. Il lui appartient donc de veiller à ce que ses différents partenaires exercent leurs activités en parfaite complémentarité avec les siennes. Ce projet laissera toutefois sur leur faim ceux qui souhaiteraient régler définitivement les problèmes du statut et des moyens des polices municipales ainsi que des modalités de leur concours à l'action de l'Etat.

Pour ma part, j'approuve entièrement le renvoi à une loi ultérieure de l'examen global de cette question car le débat sur les polices municipales aurait risqué de rejeter en arrière-plan les autres dispositions du projet de loi d'orientation.

Mais il est vrai aussi que le Gouvernement n'a pas fait preuve d'une totale cohérence sur ce point en mettant en discussion l'article du code des communes qui fixe les missions des agents de polices municipales.

La même décision de report du réexamen des conditions dans lesquelles les sociétés privées interviennent semble avoir été prise pour des raisons plus techniques. Il est vrai qu'il n'y a pas dans ce domaine de vide juridique, mais des ajustement à opérer en particulier au sujet de la formation des personnels.

Sous réserve de ces compléments indispensables, le projet a avant tout le grand mérite de clarifier et d'harmoniser les responsabilités des différents acteurs de l'Etat. L'Etat doit balayer devant sa porte avant de vouloir mettre de l'ordre dans ses relations avec les autres.

C'est pourquoi le projet donne explicitement au préfet le rôle d'animer et de coordonner la prévention de la délinquance et la lutte contre l'insécurité.

Il ne fait ainsi que reconnaître une pratique en vigueur dont témoignent l'élaboration et le suivi des plans départementaux de sécurité que vous avez lancés, monsieur le ministre d'Etat, il y a un an. Ces plans ont permis d'associer plus étroitement la police urbaine et la police judiciaire, la gendarmerie ainsi que la douane dans des actions définies par le préfet en accord avec le parquet.

Le projet de loi s'efforce également de régler les difficultés opérationnelles qui surgissent dans des cas heureusement très limités entre l'autorité civile représentée par le préfet et la gendarmerie qui s'inscrit dans une hiérarchie militaire. La rédaction retenue par le Sénat, quoiqu'elle préserve explicitement les règles d'emploi de la gendarmerie, a suscité quelques appréhensions dans ses rangs. Il conviendrait donc que le Gouvernement donne toutes les assurances pour qu'il soit clair que le préfet fixe aux unités de gendarmerie de son département des orientations et des priorités, sans pour autant entrer dans les détails de leur exécution.

Sur un plan plus général, il est souhaitable que la répartition des compétences territoriales entre la police et la gendarmerie soit revue. Le projet de loi, très judicieusement, supprime le critère rigide des 10 000 habitants au profit d'une prise en compte des besoins de la population et des caractéristiques de la commune. Il s'agit là d'un des chantiers les plus intéressants de votre projet, monsieur le ministre d'Etat, car les Français - il faut le dire - ne s'y reconnaissent plus dans la coexistence parfois irrationnelle de circonscriptions de police et de brigades de gendarmerie.

Il y a aussi une disposition qui donne au préfet de police de Paris un pouvoir de coordination de l'action des autres préfets de la région Ile-de-France pour prévenir les événements troublant l'ordre public et y faire face.

**M. Philippe Goujon.** C'est logique !

**M. Gérard Léonard, rapporteur.** Elle ne remet pas en cause le pouvoir de police attribué selon le droit commun à chaque préfet des départements de la petite et de la grande couronne. Mais les caractéristiques de la délinquance en région parisienne rendent à mes yeux indispensable de confier au préfet de police ce rôle de coordination.

Un des aspects les plus novateurs et les plus prometteurs du projet de loi, concerne l'émergence du concept de sécurité intégrée.

La sécurité, à l'évidence, ne peut plus être envisagée uniquement au moment de l'intervention de la police ou de la gendarmerie. Elle doit être pensée bien en amont, dès la conception d'un bien de consommation ou d'un

lieu de vie, de travail ou de loisirs. A l'avenir, on ne devrait plus construire des espaces, comme celui des Halles à Paris, avant d'avoir résolu les questions de sécurité qu'ils soulèvent. L'Etat pourra désormais obliger les collectivités publiques, les entreprises, et même les particuliers à prendre à leur compte les préoccupations de sécurité et à ne pas s'en remettre uniquement à lui.

Ainsi sera rendue obligatoire une étude de sécurité publique préalablement à la réalisation d'opérations d'urbanisme et de construction diverses. De même, le texte autorisera les pouvoirs publics à imposer la surveillance ou le gardiennage des immeubles collectifs d'habitation ou des locaux industriels ou commerciaux de toute nature. Le projet donnera également à l'Etat le droit de contraindre les exploitants de réseaux routiers à intégrer dans les infrastructures des dispositifs tels que radars ou ralentisseurs permettant à la police et à la gendarmerie de mobiliser moins d'effectifs dans la répression des infractions au code de la route.

Dans le même ordre d'idées, les organisateurs de manifestations culturelles, sportives ou récréatives seront tenus d'assurer un service d'ordre, soit par leurs propres moyens, soit en recourant, à leurs frais, aux services de police. Cette mesure est parfaitement légitime, à condition, bien entendu, qu'elle soit réservée aux manifestations de grande ampleur.

En dernier lieu, sur le même registre, le projet pose le fondement juridique d'une obligation de doter les véhicules automobiles et leurs équipements de dispositifs de sécurité ou de marquage propres à réduire le nombre de vols, qui, vous l'avez rappelé, monsieur le ministre d'Etat, est impressionnant, puisqu'il a atteint, en 1993, 385 000. Et si l'on a retrouvé 75 p. 100 des véhicules, seulement 10 p. 100 des faits ont été élucidés.

Si l'on ne peut contester le principe d'une telle disposition en raison de l'ampleur du problème, il convient d'être vigilant sur le choix des techniques. La télé-détection, comportant le double risque de porter atteinte au secret de la vie privée et de perturber le fonctionnement des services de police, devrait, si elle était retenue, être strictement contrôlée.

La réglementation de la vidéosurveillance, bien que figurant au même chapitre, est de nature différente. Il s'agit là, non de contraindre collectivités et sociétés privées à s'équiper en vidéosurveillance mais, au contraire, de réguler la croissance de ces systèmes qui, plus encore que la télé-détection des voitures, peuvent constituer une menace pour la vie privée. En effet, les textes actuels ne couvrent de manière satisfaisante que les lieux strictement privés ou bien les locaux professionnels relevant du code du travail.

Or la vidéosurveillance met en jeu non seulement les libertés publiques mais aussi la cohérence de l'organisation de la sécurité publique.

C'est pourquoi je pense qu'une telle pratique, sans en nier l'intérêt, doit être strictement réglementée. Son utilisation devrait être extrêmement sélective et se limiter aux lieux les plus sensibles.

Il me paraît en tout cas indispensable que le préfet, chargé de la coordination de la sécurité publique dans le département, ait un pouvoir de décision, même à l'égard des collectivités locales. Dès lors, il est difficile de faire appel aux compétences, quoique incontestables, de la CNIL, et il vaut mieux, comme le Gouvernement le propose dans un amendement réécrivant le texte du Sénat, que le contrôle soit exercé au niveau le plus proche de la population, par une commission départementale dont la composition est à préciser par voie réglementaire.



Quant aux règles de fond devant présider aux opérations de vidéosurveillance - information du public, droit d'accès des intéressés, destruction des enregistrements dans un délai bref -, elles sont maintenant bien définies par le texte du Sénat amendé par le Gouvernement qui, en reprenant l'essentiel des recommandations émises par la CNIL, rend un hommage mérité au défrichage accompli par cette éminente institution.

Ce projet est aussi un texte de police visant à renforcer la sécurité des forces de l'ordre et à faciliter l'exercice des activités de police judiciaire.

Il consacre un chapitre important aux dispositions relatives au maintien de l'ordre et tendant à mieux garantir CRS et gardes mobiles contre les débordements tels que ceux qui, survenus au cours de manifestations récentes, ont causé de véritables blessures de guerre chez certains policiers ou militaires.

Le projet permet à l'autorité de police d'interdire le transport de projectiles et autres objets dangereux dans le temps qui précède la manifestation et de procéder à la fouille des véhicules à proximité ou sur les axes conduisant au lieu de la manifestation. Il est évident que cette disposition n'a de portée pratique que si la fouille préventive peut être opérée en rase campagne, particulièrement au péage des autoroutes, à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de la manifestation.

En conséquence, la limite de dix kilomètres retenue finalement par le Sénat, même si elle obéit à des motifs louables, n'apparaît guère opérationnelle. Les dernières propositions du Gouvernement, abandonnant toute limitation kilométrique au profit d'un critère de proportionnalité entre l'étendue géographique de la mesure et les circonstances qui la fondent, paraissent plus appropriées.

Les amendements du Gouvernement adoptés par la commission des lois éclaircissent aussi fort utilement la nature du contrôle exercé par le parquet. A cet égard, j'estime que la loi doit indiquer nettement que les fouilles préventives constituent une opération de police administrative menée sur instruction du préfet, et que le procureur de la République n'intervient que pour contrôler la constatation par des officiers de police judiciaire d'infractions commises à cette occasion.

L'institution d'une peine complémentaire spécifique aux violences survenues lors de manifestations et, pour les étrangers, l'extension de l'interdiction du territoire français sont également de bonnes mesures.

En ce qui concerne les dispositions de nature à faciliter l'exercice des activités de police judiciaire, le projet se borne à permettre à tout témoin, et plus particulièrement aux policiers et aux gendarmes, de protéger le secret de leur domicile en déclarant comme adresse celle du commissariat ou de la brigade de gendarmerie.

**M. Patrick Balkany.** Très bien !

**M. Gérard Léonard, rapporteur.** Les autres dispositions annoncées dans le rapport annexé sont renvoyées à une loi ultérieure dont on ne peut sérieusement envisager l'adoption définitive avant la fin de la présente session.

**M. Patrick Balkany.** C'est bien dommage !

**M. Gérard Léonard, rapporteur.** Ce report est des plus regrettables car plusieurs d'entre elles ont un intérêt pratique immédiat. C'est le cas de l'extension de la compétence des officiers de police judiciaire agissant dans les transports en commun et de l'assouplissement des règles d'assistance des OPJ intervenant en dehors de leur ressort.

De même, la fusion du corps des inspecteurs et de celui des commandants et officiers prévue par la loi sollicite-t-elle l'attribution de la qualité d'OPJ à ces derniers.

C'est pourquoi j'ai pris l'initiative de demander, sur ces points précis, le dépôt du projet de loi préparé par le ministère de la justice, en présentant à notre commission plusieurs amendements qu'elle a adoptés.

Loi de police, la loi d'orientation qui nous est proposée est aussi une loi pour la police dont, dans les cinq années qui viennent, les moyens humains et matériels seront considérablement renforcés.

Surtout, monsieur le ministre d'Etat, si votre volonté de réforme triomphe de tous les conservatismes, c'est le visage de la police qui sera profondément transformé.

Je commencerai par l'augmentation des effectifs.

Le projet annonce la création de 5 000 emplois administratifs. En revanche, aucun emploi de policier actif, ni même de policier auxiliaire n'est prévu. Mais comme vous, monsieur le ministre d'Etat, je pense que la France, avec 200 000 policiers et gendarmes, sans compter l'apport des douaniers, a des forces de sécurité en nombre suffisant.

Encore faut-il qu'une partie de ces effectifs ne soit pas détournée de sa mission première, qui est de lutter sur le terrain contre la délinquance.

C'est une vieille revendication à la fois des ministres de l'intérieur et des syndicats de policiers de disposer d'assez de personnel administratif pour reverser sur la voie publique les gardiens de la paix et autres policiers employés dans des bureaux ou ateliers.

Vous avez donc obtenu, monsieur le ministre d'Etat, 5 000 emplois administratifs qui renforceront les 12 000 existants. Pour mesurer l'ampleur de cet effort, rappelons que moins de 1 500 avaient été créés entre 1990 et 1994.

Si ce nombre est satisfaisant, les interrogations portent sur le rythme anormal des créations d'emplois, particulièrement dans la première année : 500 au lieu des 1 000 que l'on aurait pu attendre. On doit admettre cependant que les services de police ne peuvent absorber du jour au lendemain autant de nouveaux fonctionnaires, surtout s'il faut d'abord recenser les emplois administratifs occupés par des actifs.

J'en viens maintenant aux moyens logistiques dont le Gouvernement a décidé la programmation jusqu'en l'an 2000.

Mes chers collègues, je vous épargnerai la ventilation détaillée des 16,8 milliards de francs de crédits prévus. Je vous renvoie à mon rapport écrit et je pense que mon collègue de la commission des finances vous apportera de nombreuses précisions à ce sujet. Je me bornerai donc à insister sur quelques points.

Dans le domaine des équipements légers et des moyens de fonctionnement - 8,3 milliards de francs de crédits - le premier chapitre concerne les véhicules. Certaines mauvaises langues disent que maintenant que les policiers ont de bons véhicules, ils ne veulent plus en descendre pour patrouiller à pied dans les rues. (*Sourires.*) Toute plaisanterie mise à part, ce qui me paraît important dans ce domaine, c'est la nécessité de l'effort continu. La loi de modernisation de 1985 avait permis, entre 1986 et 1990, de doter la police d'un parc automobile à la hauteur de ses missions. Depuis 1991, les retards dans les renouvellements se sont malheureusement accumulés ; la loi de programmation permettra de les combler.

Je ne me lancerai pas dans le décompte des paquetages et des pistolets automatiques, mais je note que les crédits pour les équipements des policiers augmenteront de 30 p. 100. Le matériel des CRS, en particulier, a besoin d'être repensé.

Je salue au passage l'octroi d'une enveloppe de 110 millions de francs à la police technique et scientifique. A juste titre, le rapport sur la programmation met l'accent sur ce secteur clé qui a du mal, actuellement, à répondre dans des délais corrects aux demandes d'expertises. Or il faut savoir que c'est une des causes de la longueur de la détention provisoire.

L'informatique est particulièrement bien prise en compte par la programmation puisque plus d'un milliard de francs de mesures nouvelles y sont consacrés. Il est à souhaiter que l'an 2000 voie enfin la conclusion du grand projet STIC qui devrait permettre à chaque officier de police judiciaire de disposer en temps réel de toutes les données relatives aux délinquants et aux objets recherchés. Je souhaite que ce projet débouche aussi sur une meilleure information des plaignants sur le suivi de leur affaire.

Les crédits affectés aux reconduites à la frontière me paraissent quant à eux un peu sous-évalués. Mais, si c'était le cas, ce serait le signe que de plus en plus d'arrêtés préfectoraux sont réellement exécutés et il faudrait s'en réjouir.

Si j'examine maintenant les dépenses d'investissement, je ne peux que décerner des bons points.

En effet, les transmissions voient leurs crédits progresser de 180 p. 100 par rapport à la période 1990-1994.

Les crédits consacrés à l'immobilier sont doublés, de même que les livraisons de logement.

Le programme de construction d'hôtels de police, de commissariats et de centres de rétention fera disparaître les locaux vétustes, parfois même sordides que sont amenés à fréquenter les policiers et, de gré ou de force, une partie de la population. C'est l'image même de l'Etat qui est en jeu, autant que les conditions de travail des personnels.

En ce qui concerne le logement des policiers, l'enjeu est de retenir dans la région parisienne des policiers expérimentés. Je note que la politique du ministère de l'intérieur se diversifie de manière heureuse, puisque, à côté des réservations dans le parc social, il veut se constituer un patrimoine propre et mettre sur pied un système d'aide à l'accession à la propriété.

Cette politique du logement est un des aspects de la politique de fidélisation des policiers affectés dans les zones difficiles. J'aurai l'occasion d'y revenir, mais je voudrais d'abord évoquer les réformes de structure que vous nous soumettez, monsieur le ministre, bien qu'elles relèvent - et cela a été rappelé - essentiellement du domaine réglementaire.

« La police : combien de divisions ? » Tel est le titre d'un ouvrage qui paraît ces jours-ci.

Il y a, dans la police nationale, une multitude de corps, de cultures et de chapelles. Mais vous avez entrepris, monsieur le ministre, de réduire le nombre de corps de cinq à trois et d'atténuer le clivage traditionnel, et dépassé, entre les policiers en tenue et en civil. Les réticences psychologiques sont fortes, mais après avoir rencontré l'ensemble des syndicats, je pense que ce projet pourrait être mené à bien.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la déconcentration et la responsabilisation des échelons locaux. La déconcentration de la gestion des moyens est déjà une réalité. Reste à réussir celle de la gestion du personnel.

Enfin, il faut mentionner la volonté de moraliser le régime des rémunérations accessoires. Je pense que les solutions retenues pour les vacations funéraires sont satisfaisantes. Je crois aussi que le problème des vacations d'huissiers mériterait un examen aussi attentif.

En contrepartie des efforts et de la mobilisation demandés aux policiers, le projet de loi se préoccupe de leur situation matérielle. Loi pour la police, c'est aussi une loi pour les policiers.

Bien que cela n'apparaisse pas dans le projet, plus d'un milliard de francs de mesures nouvelles sont prévues pour améliorer les rémunérations des policiers.

La réorganisation des corps s'accompagnera de mesures indiciaires facilitant notamment la fusion du corps des officiers et celui des inspecteurs.

Sur le plan indemnitaire, l'objectif principal est d'attribuer des primes en priorité à ceux qui sont en première ligne dans le combat contre la délinquance, et qui ont vu leurs conditions de travail se détériorer au cours des dernières années. Cette idée, nous le savons, ne passe pas toujours très bien chez les fonctionnaires épris d'égalitarisme, comme en témoignent les difficultés que le ministère de l'intérieur éprouve pour mettre en application les accords Durafour cinq ans après leur conclusion.

La consultation nationale auprès des policiers a montré que, dans leur très grande majorité, ils se jugeaient insuffisamment protégés par leur administration contre les agressions de toutes sortes dont eux-mêmes ou leurs familles sont l'objet. Le projet de loi, il faut s'en réjouir également, étend la protection que l'Etat doit à chaque fonctionnaire. Il comporte aussi des mesures hautement significatives en faveur des conjoints des policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions, une mesure qu'il convient, bien entendu, d'étendre aux forces de gendarmerie.

Au-delà de mesures catégorielles, le projet de loi d'orientation et de programmation, en fixant des objectifs et des moyens pour cinq ans, est à même de créer une véritable dynamique dans l'ensemble du personnel. Individuellement, les policiers sont motivés. Comme vous tous, je le constate chaque fois que je les rencontre. Mais la machine policière, elle, donne souvent l'impression d'être grippée. Le projet de loi qui nous est soumis devrait la relancer.

En conclusion, la commission des lois, sous réserve d'un certain nombre d'amendements, propose d'adopter le projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. José Rossi, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. José Rossi, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais m'associer à mon tour à l'hommage que vous avez rendu aux policiers morts en service ainsi qu'au chauffeur de taxi victime des tragiques événements qui se sont déroulés cette nuit à Paris.

Ces événements rendent singulièrement d'actualité - d'une actualité douloureuse - le projet de loi que vous nous présentez aujourd'hui. Celui-ci répond à une attente forte, puissante, de l'opinion publique française. Elle entend que l'Etat réponde, que nous répondions, à une exigence de sécurité qui correspond à un certain état de la société française aujourd'hui, état que nous percevons douloureusement au quotidien, au-delà des événements que nous venons de vivre.

Nous connaissons les efforts, la ténacité et la volonté que vous affirmez pour remettre notre pays dans une situation plus normale, qui contrastera singulièrement, nous l'espérons, dans quelques années - car il faudra du temps pour redresser les choses - avec la dégradation lente mais certaine que nous avons connue au cours de la dernière décennie et qui a conduit aux chiffres évoqués par M. Léonard et par vous-même.

Le rapport pour avis que je présente, monsieur le président, mes chers collègues, au nom de la commission des finances ne concerne évidemment que la partie budgétaire et financière de ce projet de loi, mais là se situe sans doute l'essentiel, dans la mesure où la police a besoin, pour faire face à l'ensemble de ses missions, tout à la fois d'une nouvelle organisation et de moyens nouveaux, qui s'expriment pas seulement en nombre de fonctionnaires de police.

Ce besoin n'est évidemment pas facile à satisfaire à un moment où une contrainte forte pèse sur les finances publiques de notre pays et où le Gouvernement s'est fixé à juste titre un objectif de réduction des déficits publics qui doit conduire chaque ministre dépensier à faire un choix de dépenses le plus efficace possible.

Hors charges nettes de la dette, les dépenses publiques doivent désormais, en principe, diminuer en francs constants jusqu'en 1997. Aussi, l'effort que vous proposez au pays dans le domaine qui est le vôtre, monsieur le ministre d'Etat, n'en est que plus visible et témoigne de la volonté du Gouvernement.

C'est donc très logiquement que le présent projet trouve sa place à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, après la loi de programmation militaire et le projet de loi de programme pour la justice. Cette démarche traduit clairement la volonté du Gouvernement de restaurer l'autorité de l'Etat et d'assumer pleinement les missions fondamentales qui sont les siennes.

L'expérience récente du ministère de l'intérieur, qui a vécu successivement cinq années de programmation, de 1986 à 1990, puis cinq autres années sans programmation, illustre bien l'utilité du texte dont nous sommes appelés à débattre. En effet, les mesures nouvelles prévues dans la loi de programmation de 1985 ont bien été inscrites dans les lois de finances successives, dans leur ordre initial, alors que la période suivante s'est caractérisée par un comportement budgétaire beaucoup plus aléatoire.

L'aspect mobilisateur de la programmation pour les policiers eux-mêmes, qui représentent 85 p. 100 des dépenses du ministère, est également un élément important d'une gestion dynamique du ministère de l'intérieur.

Ce projet de programmation, décrit par les articles 3, 3 bis, 4 et 24 bis, ainsi que par l'annexe II, se caractérise par l'ampleur de l'effort budgétaire consenti par le Gouvernement, effort supérieur même à celui dont avait témoigné la loi de modernisation de la police de 1985.

Ainsi, en prenant comme base de référence le projet de loi de finances initial pour 1994, on constate, sur les cinq années couvertes, une augmentation programmée de 2 450 millions de francs des dépenses ordinaires, soit une croissance de 41,8 p. 100, et de 3 711 millions de francs des autorisations de programme, soit 77,2 p. 100 de plus que la simple prolongation des dotations pour 1994. Par ailleurs, les dépenses de personnel sont fixées à hauteur de 3,4 milliards environ sur l'ensemble de la période.

Au total, ce sont près de 10 milliards de mesures nouvelles que propose ce projet de loi sur les cinq années qui nous séparent de l'an 2000. Cet effort doit être salué à sa juste mesure.

Ces remarques générales faites, j'en viens à la présentation des mesures dans leur substance.

Le projet redéfinit en premier lieu les missions prioritaires assignées à la police nationale, missions avec lesquelles on ne peut être que d'accord sur le fond.

L'effort budgétaire nécessaire pour mettre la police nationale à même de remplir ces lourdes tâches est présenté dans l'annexe II du projet, dont l'approbation explicite par la représentation nationale est demandée par l'article 3, conformément à une pratique maintenant bien établie.

Il me semble de bon sens que la programmation des moyens soit déterminée par la définition des objectifs à atteindre. On peut regretter, cependant, qu'il soit impossible d'évaluer précisément quelles enveloppes sont affectées à chacune de ces missions prioritaires. La raison en est l'abandon par le ministère de l'intérieur de toute forme de comptabilité analytique, abandon qui se traduit d'ailleurs par la disparition depuis plusieurs années des fascicules budgétaires blancs, c'est-à-dire les budgets de programme. Que dirait-on d'une entreprise privée qui serait incapable de justifier avec un tant soit peu de précision de l'affectation de ses moyens à chacun de ses objectifs stratégiques ? Pour les prochaines années, il conviendrait de revenir à une pratique budgétaire permettant de suivre la mise en œuvre de ces objectifs.

S'agissant des équipements, les constructions et rénovations immobilières font l'objet de l'effort le plus substantiel, avec 2,6 milliards de francs de mesures nouvelles sur les cinq ans. Cela permettra de construire plus de 150 hôtels, commissariats et bureaux de police, ainsi que 142 000 mètres carrés pour les casernements et les cantonnements des CRS. Le reste correspond à des opérations au profit de la police technique et scientifique et de la DICCILEC.

Les dépenses immobilières feraient ainsi plus que doubler par rapport à 1994, ce qui est tout à fait à la hauteur de l'enjeu et de l'état très médiocre du parc immobilier, qui a pris beaucoup de retard par rapport aux besoins.

Pour réaliser ce programme immobilier, il est prévu de légaliser le recours aux opérations dites « commissariats clé en main », opérations très contestées par la Cour des comptes ou par le Conseil d'Etat, mais jugées plus efficaces par le ministère de l'intérieur, à condition qu'elles soient mieux encadrées qu'elles ne l'ont été par le passé. Ainsi se tisse une relation financière entre l'Etat et les collectivités locales qui n'est accompagnée en l'état actuel des choses d'aucun réel transfert de compétence, fût-il partiel, et qui mériterait d'être mieux cernée. Il y aurait là matière à réfléchir.

En ce qui concerne toujours le domaine immobilier, il est également prévu une sage mesure destinée à éviter que les locaux construits ne se dégradent trop rapidement : 220 millions de francs de mesures nouvelles devraient être consacrés à la maintenance et aux aménagements légers. Souhaitons simplement que ces crédits globalisés et déconcentrés seront effectivement utilisés, contrairement à ce que nous avons pu constater dans le passé.

Les transmissions et l'informatique constituent le deuxième point fort de cette programmation. Ainsi, 1 075 millions de francs de mesures nouvelles sont prévus pour l'informatique, correspondant à la mise en œuvre opérationnelle des grandes applications informatiques policières déjà en partie développées. L'efficacité des policiers devrait s'en trouver d'autant accrue.

Par ailleurs, 910 millions de francs supplémentaires sont prévus pour la mise en œuvre du programme ACROPOL, programme destiné à remplacer l'actuel



équipement radio des policiers qui est complètement désuet et à les faire bénéficier des dernières avancées technologiques. Ce nouveau réseau de transmissions cryptées devrait ainsi se trouver opérationnel en Ile-de-France à un moment que chacun considère important en matière de sécurité, celui de la coupe du monde de football de 1998, et être complètement déployé à l'horizon de l'an 2000.

Je rappellerai cependant - pour relativiser la portée de ces mesures - que, dans le passé, les crédits informatiques ont été la cible régulière de la régulation budgétaire, à hauteur de 40 à 50 millions de francs. Il faudra que nous soyons en mesure de tenir le cap que nous nous sommes fixé. Nous vous demandons donc d'être vigilants, monsieur le ministre d'Etat ; pour notre part, nous le serons.

Sont en outre programmés 125 millions de francs de mesures nouvelles destinés à accroître le nombre de logements réservés ou construits pour les policiers. L'objectif est d'améliorer la « fidélisation » des fonctionnaires de police en Ile-de-France ainsi que leur disponibilité en cas de rappel au commissariat. Cependant, la commission des finances a constaté que, selon les informations fournies par le ministère, l'année 1995 se traduirait en réalité par une baisse des moyens par rapport à 1994, ce qui doit conduire à une grande vigilance pour la suite.

Par ailleurs, 210 millions de francs de mesures nouvelles sont prévus pour le renouvellement normal du parc automobile, qui, dans son ensemble, a atteint un niveau globalement satisfaisant. Toutefois - et c'est la seule restriction - les véhicules lourds des CRS ne bénéficieront, quant à eux, que d'une enveloppe de 50 millions de francs de mesures nouvelles, ce qui semble assez nettement insuffisant par rapport aux besoins recensés.

Pour le reste, les mesures programmées concernent les dépenses téléphoniques, avec l'objectif de mettre enfin en rapport les dotations annuelles et les dépenses réelles. Cette mesure ne peut qu'être favorablement accueillie, car dans le passé - et on ne peut que le déplorer - rien n'avait été fait pour répondre aux besoins dans ce domaine. Aujourd'hui encore demeure une dette abyssale envers France Télécom, dette qui est évoquée à l'occasion de chaque discussion du budget du ministère de l'intérieur, qui est creusée année après année par une sous-dotation budgétaire chronique et qui s'élève aujourd'hui à près d'un milliard de francs ! Nous nous réjouissons d'apprendre qu'à partir de maintenant les crédits correspondront aux besoins. Restera à régler le problème de la dette supportée par France Télécom.

Sont également inscrites dans ce projet des dépenses de fonctionnement pour les opérations de reconduites à la frontière, des dépenses d'équipement des policiers pour 115 millions de francs et enfin des dépenses d'accompagnement de création de services.

Le projet de loi insiste également sur deux points de nature tout à fait différente : d'une part, l'indispensable effort de formation, initiale et continue, cette dernière étant élevée au rang de devoir ; d'autre part, le développement des moyens de la police technique et scientifique, dont la sous-direction devra d'ailleurs, conformément à la décision prise par le récent CIAT de Troyes, être délocalisée à Lyon. La police scientifique s'était en effet trouvée favorablement traitée par la précédente loi de modernisation, mais, depuis 1990, elle avait connu les mêmes coupes claires qu'avant 1985.

Ainsi, on peut le constater, le projet couvre toutes les dépenses d'équipement lourd, mais seulement un tiers des dépenses de fonctionnement ; les dépenses de personnels étant, quant à elles, de toute manière exclues puisqu'elles évoluent suivant des règles autonomes. Sont écartées éga-

lement de cet exercice de programmation les dépenses de logistique, les frais d'enquête et de surveillance, les frais de déplacement et les frais de police, sans compter l'apurement des dettes envers France Télécom et la RATP.

S'agissant du personnel, je constate que, en dehors de la programmation des dépenses *stricto sensu* sont également proposées trois importantes mesures relatives au personnel, mesures d'un coût total de plus de 3,4 milliards de francs sur les cinq ans à venir.

D'abord, la fusion des corps en tenue et en civil, longtemps envisagée mais jamais encore mise en pratique, est inscrite clairement dans le projet de loi. Il s'agit d'une rationalisation de l'organisation, dont l'appréciation sur le fond relève de la commission des lois. Toutefois, la commission des finances tient à signaler qu'un tel objectif se traduirait par un coût de réaligement des grilles et des indemnités de l'ordre de 275 millions de francs. Souhaitable dans son principe, la réforme reste encore à faire accepter dans son contenu précis par les syndicats, qui doivent trouver avec vous, monsieur le ministre, le consensus permettant d'aboutir à un accord général quant à la répartition des moyens.

Ensuite, le principe d'une nouvelle indemnité réellement liée à la difficulté du poste tenu est également proposé, pour tenir compte de l'« équation personnelle » des policiers et les inciter à rester dans les secteurs dits sensibles. Le coût en serait de l'ordre de 230 millions de francs par an, soit 1,150 milliard sur cinq ans.

Enfin, le projet prévoit la création progressive de 5 000 postes administratifs, pour un coût de l'ordre de 2,1 milliards de francs, afin de libérer autant de policiers actifs mobilisés par des tâches administratives et qui regagneraient ainsi la voie publique. L'augmentation de près de 50 p. 100 des effectifs budgétaires administratifs est donc tout à fait significative. Pour autant, rien ne garantit que la substitution prévue s'opérera dans cette proportion, car les postes administratifs sont, pour un certain nombre d'entre eux, occupés par des policiers qui, hélas, ne sont plus toujours pleinement aptes au travail sur la voie publique.

Je terminerai en évoquant les limites de la programmation.

Malgré l'importance incontestable de l'effort et la pertinence des choix que vous nous proposez, monsieur le ministre d'Etat, deux regrets doivent être exprimés. Toutefois, vous pourrez peut-être répondre à ces légères critiques lors de la discussion des articles.

Premièrement, le projet ne propose aucun calendrier d'exécution, contrairement à la pratique des lois de programmation militaire ou même à celle de la précédente loi de modernisation de la police. Le calendrier n'est qu'un document de travail interne du ministère de l'intérieur.

Qui plus est, le projet de loi et ses annexes ne proposent même pas de ventilation précise des crédits entre chacun des secteurs considérés. Il se contente en effet de présenter le total des dépenses sur cinq ans, avec un sous-total pour l'ensemble des dépenses ordinaires et un autre sous-total pour l'ensemble des autorisations de programme, sans aucun calendrier, même prévisionnel, des crédits de paiement correspondants.

Il est donc à craindre, si nous ne modifions pas cet état de choses, que le suivi de la réalisation effective de la loi de programmation, année après année, n'en soit guère facilité. Ces craintes commencent d'ailleurs à se justifier dès le projet de budget pour 1995 qui devrait pourtant proposer une substantielle avancée dans le sens du projet de loi de programmation. Or une partie significative des

mesures nouvelles prévues à l'origine pour le premier exercice de la programmation serait en effet imputée sur l'exercice 1994 par le collectif d'automne, avec toutes les difficultés prévisibles d'engagement dues à un rattachement tardif, sans oublier la réapparition inévitable de la contrainte budgétaire lors des exercices suivants.

Deuxièmement, les crédits évoqués dans ce projet de loi sont indiqués en francs courants et non en francs constants, à l'inverse de ce qui a été prévu dans d'autres lois de programmation. Même avec une inflation réduite à environ 2 p. 100, la perte sur la dernière année sera malgré tout de l'ordre de 10 p. 100.

La remise annuelle au Parlement d'un rapport sur l'exécution de ce texte devrait cependant être de nature à permettre de mieux apprécier la suite qui lui sera effectivement donnée.

En dehors des mesures liées à la programmation des moyens, le projet de loi comporte des dispositions de nature budgétaire. En particulier, il prévoit la suppression de la rémunération directe par des tiers des policiers pour leurs prestations accessoires que sont les vacations funéraires, les vacations d'huissiers ou encore les services d'ordre rétribués dans le cadre de manifestations sportives ou culturelles. Ces sommes seraient ainsi rattachées au budget du ministère de l'intérieur, puis redistribuées selon des modalités qui restent à définir. Sur ces différents points, la commission des finances a formulé diverses propositions que nous examinerons au cours de la discussion des articles du texte.

Est également supprimée la fixation par chaque préfet du coût des services d'ordre rétribués, qui incluent les escortes payantes. Elle est remplacée par un tarif national plus juste.

Enfin, le droit est rapproché de la pratique en autorisant les commissaires de police à déléguer un subordonné pour les opérations funéraires, ce que certains font bien sûr depuis longtemps, leur présence s'avérant évidemment plus utile ailleurs.

Tels sont, monsieur le ministre d'Etat, un certain nombre des sujets qui concernaient directement la commission des finances de l'Assemblée nationale et qui ne portaient pas sur la philosophie d'ensemble du texte mais essentiellement sur les aspects financiers et de programmation. Nous sommes conscients que ce texte qui manifeste une forte volonté de modernisation va aussi dans le sens d'une transparence accrue. A ce titre, il mérite très largement l'approbation de l'Assemblée nationale. Il va de soi que la commission des finances, pour les articles qui relèvent de sa compétence, propose à l'Assemblée d'adopter ce texte sous la seule réserve de quelques améliorations mineures qui devraient à en faciliter l'exécution budgétaire sur les cinq années à venir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Poujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. Robert Poujade, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, nos pensées à tous, bien sûr, vont ce soir vers les fonctionnaires de police qui ont trouvé une mort tragique dans l'accomplissement de leur devoir et également vers le chauffeur de taxi qui a payé son courage de sa vie.

Comme son homologue du Sénat, la commission de la défense de l'Assemblée nationale a estimé qu'elle devait se saisir du projet de loi et de programmation relatif à la sécurité. En effet, bien que l'essentiel du dispositif de ce

projet soit consacré à l'avenir de la police nationale et à la programmation des moyens humains et matériels qui lui sont nécessaires pour accomplir ses missions, le projet concerne aussi la gendarmerie nationale dans son organisation et ses conditions d'emploi.

Notre commission s'est plus particulièrement attachée à certains articles du projet en rapport avec ses attributions, ce qui m'a conduit à éprouver une certaine frustration, dans la mesure où j'ai toujours porté une grande attention aux problèmes de police, mais cela me permet d'affirmer que j'ai abordé ces problèmes sans chauvinisme, ayant toujours manifesté un grand intérêt pour l'un et l'autre corps des forces de sécurité de l'Etat.

Les observations et suggestions que la commission de la défense a émises et les amendements qu'elle a adoptés se sont accompagnés d'une approbation globale de mesures qui lui ont paru tout à fait positives pour garantir la sécurité publique.

Il s'agit d'abord de l'effort de clarification des responsabilités afin de bien distinguer les forces à compétence générale - police et gendarmerie - de celles ne disposant que d'attributions particulières : douanes et polices municipales ; à cet égard, il était préférable d'attendre pour présenter un projet sur les polices municipales

Il s'agit ensuite de l'attribution aux forces qui ont la charge de la sécurité des divers moyens permettant d'accroître la prévention et la gestion des manifestations sur la voie publique - nous avons constaté à quel point c'était nécessaire - tout en respectant les principes fondamentaux qui assurent la protection des libertés publiques ; je n'ai pour ma part aucune inquiétude à ce sujet.

Par ailleurs, le projet de loi met en pratique l'engagement pris par les ministres successifs de l'intérieur de combler les lacunes qui subsistaient après la fin de l'exécution de la loi quinquennale de programmation du 7 août 1985.

Comme la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, la commission de la défense s'est interrogée sur le renforcement de la coopération entre gendarmerie et police, évoquée en particulier dans les articles 2 *bis* et 2 *ter* du texte du Sénat, et a constaté que les principaux objectifs fixés paraissent atteints. Elle estime cependant que la gendarmerie devrait être mieux représentée dans les groupes de travail relatifs à la coopération internationale.

La commission de la défense a par ailleurs abordé la question de l'évolution comparative des effectifs de la gendarmerie et de la police nationale dans les prochaines années. Elle a observé que le véritable problème sera toujours de chercher à éviter les disparités de temps de travail et de conditions de travail entre les forces chargées de la sécurité publique, certaines disparités étant à l'évidence liées à la différence des statuts.

L'article 5 du projet a particulièrement retenu l'attention de la commission de la défense de l'Assemblée, comme de celle du Sénat. La commission partage l'idée qu'il faut donner aux préfets les moyens de coordonner les forces qui interviennent dans le cadre du département, c'est normal, mais c'est aussi l'usage.

Elle a cependant exprimé le même désir de clarification que M. Alloncle, rapporteur du Sénat, et que notre excellent collègue M. Léonard.

La gendarmerie a ses propres règles d'emploi, sa propre chaîne hiérarchique, qui est militaire, elle a des missions propres qui correspondent à la spécificité de ses forces et de ses fonctions. Je ne crois d'ailleurs pas qu'il y ait le moindre désaccord entre nous sur ce point, monsieur le ministre d'Etat.

La commission de la défense a rappelé que l'article 67 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation et le service de la gendarmerie - c'est un vieux décret, mais il est remarquablement rédigé - prévoit que les autorités militaires ne peuvent agir que sur réquisition de l'autorité civile administrative. Il paraît indispensable à notre commission d'éviter toute confusion, même involontaire, entre réquisition et fixation des missions. Un amendement directement inspiré de la rédaction des articles 51, 57, 60, 78, 87 et 97 du décret de 1903 a d'ailleurs pour objet d'éviter toute équivoque dans les relations entre le préfet et les officiers de gendarmerie responsables dans le département ; dans l'ensemble, il faut reconnaître que cela se passe fort bien.

La commission a souhaité, en ce qui concerne la répartition des compétences, que les critères retenus soient objectifs et clairs. Elle rejoint d'ailleurs dans cette recherche le Sénat. Elle souhaite également que le décret en Conseil d'Etat qui précisera ces critères soit rédigé de manière à éviter toute ambiguïté et toute restriction dans la compétence d'ordre général sur l'ensemble du territoire qui est celle de la gendarmerie. Cette réflexion n'est nullement en contradiction avec la volonté que vous avez exprimée tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat, de rationaliser les implantations.

La commission de la défense s'est bien sûr particulièrement préoccupée de la pension de réversion du conjoint d'un gendarme décédé en service. Plusieurs textes de la loi de finances de 1982 et de celle de 1984 ouvrent droit à une pension de réversion de 100 p. 100 dans ces cas douloureux pour les conjoints des militaires de la gendarmerie. Mais la commission a fait observer - et M. Léonard l'a également relevé - que les militaires de la gendarmerie décédés en service sont cités beaucoup plus souvent à l'Ordre de la gendarmerie qu'à l'Ordre de la nation. Nous avons évoqué cette question à propos de l'article 23 *bis* du texte du Sénat afin qu'elle soit résolue en équité.

Un autre problème se pose à propos de la protection de l'Etat à l'égard des conjoints et des enfants des militaires de la gendarmerie et des gendarmes auxiliaires contre les menaces, outrages, injures ou diffamations dont ils peuvent être l'objet du fait de leurs fonctions. Je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, même si nous débordons un peu le domaine pourtant très large qui est le vôtre (*Sourires!*) que certains amendements concernant des cas tragiques ou difficiles puissent éviter l'obstacle de la recevabilité financière, et j'attire sur ce sujet l'attention du Gouvernement, plus spécialement celle du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense.

De même, la commission de la défense souhaite que le Gouvernement veille à ce que rien ne vienne remettre en cause le principe de la parité des conditions de travail et de vie entre les policiers et gendarmes. En effet, il faut prendre garde à ce que la gendarmerie ne se trouve pas isolée, et par conséquent défavorisée, entre un modèle qui va évoluer, au terme du projet de loi que vous nous présentez, monsieur le ministre d'Etat, et auquel la rattache une parité fonctionnelle, et un autre modèle, qui évolue lui aussi, et auquel devrait la rattacher une parité structurelle qui est celle des armées. Ce risque d'isolement représente indiscutablement une difficulté. J'ai évoqué ce problème devant le ministre de la défense, qui m'a d'ailleurs fait connaître, dans une correspondance très explicite, sa ferme intention de maintenir la nécessaire parité entre police et gendarmerie.

Notre pays, comme le rappelait naguère un contrôleur général de la police nationale, a la chance de disposer de deux forces de sécurité tout à fait complémentaires dans leur spécificité. La commission de la défense, toutes tendances confondues, a toujours fermement réclamé que nulle atteinte ne soit portée au statut militaire de la gendarmerie et à son organisation hiérarchique, condition de son efficacité. Je sais, monsieur le ministre d'Etat, qu'elle n'a rien à craindre de vous. D'ailleurs, la commission sait fort bien que tout ce qui pourrait affaiblir la police nuirait à la gendarmerie, et réciproquement, et que, à l'inverse, ce qui peut renforcer la police ne peut être défavorable à la gendarmerie. Elle ne peut donc qu'apprécier favorablement un bon texte, qui donnera à la police plus de moyens et, par conséquent, plus de sécurité aux citoyens.

Sous réserve des observations et suggestions qu'elle vous présente, lesquelles se traduiront dans un certain nombre d'amendements pas toujours faciles à rédiger, pour les raisons que l'on sait, elle a donné un avis favorable à l'ensemble de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

#### Exception d'irrecevabilité

**M: le président.** J'ai reçu de M. Martin Malvy et des membres du groupe socialiste une exception d'irrecevabilité déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray.** Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, je voudrais m'incliner d'abord devant les policiers qui ont été victimes cette nuit d'une lâche agression. Le drame qui s'est produit illustre malheureusement le lourd tribut payé par les forces de l'ordre pour assurer la sécurité des Français. Il illustre aussi les difficultés d'un métier, les dangers permanents qui pèsent sur ces femmes et ces hommes qui acceptent de faire don à la nation de leur personne en devenant des gardiens de la paix.

Je tiens également à m'associer au deuil de la famille du courageux chauffeur de taxi, M. Diallo.

Monsieur le ministre d'Etat, vous présentez aujourd'hui à l'Assemblée le projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité, rendu nécessaire, dites-vous, par l'exigence croissante de la nation face à la dégradation objective de la sécurité.

Cette dégradation est-elle objective ou est-elle davantage un sentiment ? Vous me permettrez d'affirmer, à titre de prolégomènes, que sur la durée, et notamment depuis trente ans, la sécurité, des Français, c'est-à-dire leur santé, la durée de leur vie, la sécurité au travail, la sécurité routière, c'est-à-dire la sécurité *lato sensu* s'est améliorée, et nous ne pouvons que nous en féliciter collectivement.

Comment, dès lors, ne pas approuver la rédaction du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de votre loi : « La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives » ? Oui, la sécurité est un droit inaliénable de chaque citoyen. Il est du devoir de l'Etat de l'assurer, c'est-à-dire, en fait, de garantir les libertés fondamentales d'aller et venir, de posséder, bref, de vivre sa vie de tous les jours. Cela n'est pas nouveau, cela dure depuis que la République est la République, et même les plus farfelus partisans du libéralisme à tout crin des années 80, dont certains sont encore



assis à vos côtés, monsieur le ministre d'Etat, n'osaient pas mettre en cause la fonction de l'Etat consistant à assurer la sécurité de tous les citoyens.

Dès lors, qu'est-ce qui a changé, qu'est-ce qui justifie à nouveau la réaffirmation de ce principe par l'adoption de ce projet de loi, puisque je vous fais encore le crédit de penser que votre action politique n'est pas guidée par la simple actualité médiatique, d'autant que, si j'ai bien compris, vous êtes désormais possesseur d'un petit mate-las d'opinion (*Sourires*) que vous voulez faire fructifier ?

**M. Yves Verwaerde.** Jaloux !

**M. Julien Dray.** Vous le dites vous-même au tout début du rapport sur les orientations de la politique de sécurité que l'article 2 de votre projet nous demande d'approuver : la délinquance et la violence, qui n'ont jamais été absentes de la vie sociale, ont changé de nature. Elles sont à la source d'une nouvelle inégalité, car ce sont souvent les moins favorisés et les plus fragiles qui y sont exposés, ce sont les villes et les quartiers les plus pauvres qui sont les plus touchés. Oui, la crise, en s'installant et en perdurant, a changé la nature de la délinquance. Habitants et élus de banlieue, nous sommes nombreux à déplorer l'incapacité de l'Etat à y faire face. A l'image de nombreux services publics, surtout dans ces quartiers difficiles, l'institution policière paraît elle aussi inadaptée, et surtout déficiente.

Vous semblez vous-même partager ce constat. Or, où est cet effort nécessaire de rénovation, de modernisation de notre politique de sécurité publique ? Où manifestez-vous la prise en compte des mutations de la délinquance ?

Votre texte, j'ai le regret de vous le dire, se trompe d'époque, et il rappellera quelques souvenirs à ceux qui ont connu vos lointains prédécesseurs, M. Poniatowski et M. Marcellin. Il se trompe de cible, négligeant l'analyse de la nouvelle délinquance, organisant le repli de l'Etat des quartiers périphériques et s'en prenant à certaines libertés individuelles, considérées comme responsables de l'insécurité.

Oui, votre texte est contraire à la Constitution parce qu'il ne garantit pas le même droit à la sécurité pour tous les citoyens. Il y a là une logique politique dangereuse, à laquelle le Gouvernement a déjà sacrifié, et nous reviendrons sur ce point. Abandonner les banlieues, en appeler comme vous le faites à la prise en charge de leur sécurité par les citoyens eux-mêmes, dérogeant ainsi aux responsabilités constitutionnelles de l'Etat, et présenter certaines libertés individuelles ou collectives garanties par la Constitution comme une entrave à l'efficacité policière, c'est mettre en péril les libertés démocratiques, troubler d'une certaine manière l'ordre public, et surtout ne pas respecter l'ordre constitutionnel.

C'est cette logique que je vais exposer en souhaitant que le législateur n'abandonne pas une fois de plus au seul Conseil constitutionnel le souci des libertés publiques.

Je voudrais d'abord revenir sur le contexte dans lequel intervient votre loi.

Si, comme vous l'avez déclaré à nos collègues sénateurs, vous avez consacré de longs mois à rencontrer les syndicats de police - ce qui relativise les critiques de certains de vos amis quant à la cogestion des gouvernements précédents -, vous auriez pu prendre un peu de ce temps pour analyser la situation sur le terrain et pour discuter notamment avec les élus des banlieues, fussent-ils d'une autre famille que la vôtre. Cela vous aurait permis de mieux saisir la réalité de nos cités et, par là même, d'apporter des solutions appropriées aux problèmes qu'elles rencontrent.

**M. Yves Verwaerde.** Contrevérité !

**M. Julien Dray.** Pourtant, chacun de nous connaît votre expérience en matière de maintien de l'ordre, et vous cultivez depuis fort longtemps l'image d'un responsable politique proche du peuple et peu soucieux des subtilités du petit monde parisien, pour qui la sécurité et la violence ne seraient finalement que des sujets de discussion parmi d'autres.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Julien Dray.** Voilà pourquoi je me sens obligé, en tant qu'élu de banlieue, de vous rappeler qu'être proche des préoccupations de nos concitoyens n'équivaut pas à adhérer aux idées reçues et aux pulsions qui agitent l'opinion publique à l'occasion de tel ou tel événement spectaculaire car, comme le dit Spinoza, il ne faut pas confondre le sens d'un discours avec la vérité des choses.

Nos concitoyens expriment leurs préoccupations, rémoignent de leurs difficultés, et ce qu'ils attendent de leurs élus, ce sont des réponses efficaces. Je mets précisément en doute l'efficacité de vos propositions car elles trahissent une méconnaissance de la réalité, ce qui serait grave, ou un refus d'y faire face, ce qui serait dramatique.

Ainsi, il est impossible d'aborder le thème de la sécurité sans le replacer dans le contexte économique dans lequel nous agissons. J'entends déjà mes collègues de la majorité accuser la gauche de fuir ses responsabilités sur le terrain derrière de grandes déclarations sur la crise, le système économique, le fameux : « C'est la faute de la société, par celle de l'individu ! » Mais il n'empêche que, si le contexte économique et social n'explique pas tout, il est cependant à la racine de l'évolution actuelle de la délinquance.

Oui, la première des insécurités, c'est le chômage, et en particulier le chômage des jeunes. C'est sur lui que poussent la violence et la délinquance. Faire l'impasse sur cela, c'est se priver de comprendre les nouvelles formes de délinquance dans notre société.

C'est en négligeant les ravages et les implications de la crise sur la vie des gens que vous commettez votre première erreur. Il ne suffit pas d'y faire référence en quelques lignes dans l'annexe jointe au texte, un peu comme si c'était un exercice obligé. Il vous faut comprendre que, si la crise perdure depuis longtemps, ses effets sur le corps social, et en particulier sur les catégories les plus fragiles, se sont considérablement accentués ces dernières années, changeant totalement le comportement des populations, leur appartenance et leur rapport à la collectivité. Ce n'est pas une simple formule littéraire si on les surnomme désormais les sans-domicile fixe, les sans-emploi, les exclus. Pour beaucoup de nos concitoyens, notamment ceux qui se regroupent dans les cités ghettos, la crise n'est pas simplement un mauvais moment à passer, elle a transformé leur mode de vie. C'est encore plus flagrant pour ces enfants qui sont nés dans la crise, y ont grandi et n'ont d'autre perspective que d'y rester.

Les voyous des banlieues, ce ne sont plus les bandes de blousons noirs qui, pour exprimer leur mal de vivre, enfourchent leur bécane pour aller au baston du samedi soir. Ce sont malheureusement des jeunes, de plus en plus jeunes, qui ont la haine de tout et de tous, sont privés de statut et des ressources nécessaires à leur intégration sociale. Leur violence est alors à l'image de leur situation, sans espoir, sans objet, sans finalité, sans plus aucune grille de lecture, sans plus aucune rationalité. Cette violence s'exerce bien souvent contre eux-mêmes. C'est la violence pour la violence, et il n'y a rien d'autre. C'est une violence nihiliste, où la vie ne compte plus.

Beaucoup évoquent à ce propos, et vous-même, monsieur le ministre d'État, y faites référence dans votre texte, la perte des valeurs morales, claires et largement partagées.

Ce n'est pas totalement vrai ! Il existe, dans ce que vous appelez les zones de non-droit, une valeur visiblement partagée par tous ces jeunes, celle de la recherche de l'argent facile, ce qu'ils appellent eux-mêmes le *business*. Le seul point de repère qui reste pour tous ces jeunes, pour toutes ces populations, c'est la recherche de l'argent.

La délinquance actuelle a suscité une véritable économie parallèle avec ses lois et ses acteurs.

Exclue durablement du monde du travail, cette population, qui ne se réduit pas à la jeunesse, vit désormais dans cette économie parallèle. Le trafic de stupéfiants et les gains financiers qu'il génère en fournit la base et donne à ce phénomène une ampleur jamais connue.

C'est donc le trafic de drogue, par le statut qu'il donne, par la dépendance qu'il organise, par la corruption qu'il génère, qui structure la délinquance dans nos quartiers et cause l'émergence d'une violence nouvelle. Vous le dites vous-même lorsque vous constatez que « la moitié de la délinquance de voie publique » découle directement du trafic de drogue.

C'est bien là le danger ! Nous sommes confrontés à la conjonction de deux phénomènes que votre gouvernement semble incapable d'enrayer... (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République*).

**M. Christian Dupuy.** Qu'ont fait les vôtres ?

**M. Eric Raoult.** M. Dray n'a pas de mémoire !

**M. Julien Dray.** Je veux parler du chômage massif et du trafic de stupéfiants, comme moyen de trouver des « ressources financières nouvelles ». Là réside la cause principale du développement de l'insécurité dans nos quartiers. Or vous nous présentez un projet de loi qui ne s'attaque qu'aux conséquences sans comporter aucune mesure qui s'attaque aux causes.

Frapper sévèrement les crimes, certes. Frapper sévèrement les causes des crimes, voilà ce qu'il faut faire !

Concernant la drogue, je ne trouve aucune proposition dans le projet de loi qui nous est soumis. Je me souviens pourtant, monsieur le ministre d'État, qu'il y a un an, en commission des lois, vous me promettiez un grand débat sur la question, conscient de l'échec des politiques menées par les différents gouvernements jusqu'à présent. Qu'en est-il ? Le grand débat s'est réduit à la énième commission sur le sujet, à une simple communication gouvernementale et vous voilà qui maintenez une politique dont vous connaissez les limites.

Pourtant, monsieur le ministre d'État, nous ne pouvons plus esquiver la question et continuer la politique du caméléon dans laquelle votre Gouvernement semble se complaire.

Tantôt la politique en matière de toxicomanie semble déterminée par les besoins de santé publique : c'est le message de vos collègues de l'avenue de Ségur. Tantôt la répression semble rester l'alpha et l'oméga de la philosophie gouvernementale : c'est le message de la place Beauvau.

Mais la main droite ne peut continuer d'ignorer longtemps ce que fait la main gauche à moins de démotiver profondément intervenants et policiers.

Qui croire et que croire ? Les usagers de la drogue sont-ils des délinquants ou des malades ? Méthadone ou incarcération ? Même vos fonctionnaires ont souvent bien des difficultés à assimiler un fumeur de joint à un délinquant.

Dépénalisation de l'usage des substances illicites, suppression des présomptions d'usage que constitue, par exemple, l'achat de seringues : ces débats-là font peur. Pourtant il faudra les trancher et avancer, sinon nous risquons l'échec sur tous les fronts à la fois sur le plan de la santé publique et sur celui de la lutte contre le trafic.

Ces débats traversent toutes les familles politiques. Nos collègues communistes les ont eus lors de leurs récentes journées parlementaires.

Ces débats-là nous touchent tous personnellement : chacun de nous connaît, rencontre dans sa vie d'élu local, des consommateurs de haschich. S'ils sont réellement des délinquants dangereux pour la société et l'ordre public, alors il faut prendre les sanctions nécessaires. Qui d'entre nous le fait ? Nous-mêmes gérons cette contradiction et, dans notre pratique, nous tranchons par notre seule conscience.

Mais il y a des limites à l'hypocrisie ! Ce n'est pas simplement un problème de conscience, c'est désormais un problème collectif que notre fonction nous impose de ne pas esquiver car, pendant que nous nous taisons, d'autres en parlent.

L'actualité de ces derniers jours a parfaitement illustré la situation. Vous ne le savez peut-être pas mais le développement des associations intégristes dans nos banlieues s'appuie en grande partie sur la lutte contre la drogue qu'elles entreprennent. Se sentant abandonnée par les pouvoirs publics, une partie de la jeunesse, encouragée parfois par les familles, est séduite par ces organisations, trouvant dans leur discours radical et leur code de conduite une alternative à la loi du *business*. C'est cette même quête qui a poussé un certain nombre de nos concitoyens dans les bras de l'extrême droite. L'affrontement qui naît de cette situation met en péril le pacte républicain.

La lutte contre le trafic de stupéfiants ne peut se réduire à de vastes opérations spectaculaires. Cela peut rassurer un temps quelques électeurs égarés, mais cela ne trompe pas ceux qui connaissent la réalité et l'inefficacité de ces actions.

Hier les Halles, aujourd'hui la place Stalingrad, demain la station République direction Balard ! Ce n'est plus une politique de sécurité, c'est un plan du métropolitain que vous nous dressez là !

**M. Christian Dupuy.** Vous, vous n'avez rien fait !

**M. Julien Dray.** Il ne s'agit pas là d'une simple plaisanterie ! Toute la logique de votre texte consiste à déplacer le plus loin possible des centres-villes la délinquance et le trafic de stupéfiants vers de lointaines banlieues où la population sera de plus en plus abandonnée à elle-même. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*.)

Pour vous, la violence et la dégradation de la sécurité des citoyens dans les quartiers de banlieue sont une fatalité, un phénomène irréversible, et il faut donc s'appliquer à protéger le reste de la société des exactions issues de ces zones. Par là même, vous rompez avec ce principe constitutionnel qui garantit le droit à la sécurité pour tous les citoyens.

Vous invoquez la nouvelle inégalité face à l'insécurité. Vous vous faites le représentant de nos concitoyens qui vivent ces difficultés, mais vos choix politiques sont marqués par une seule logique, celle de l'abandon de nos concitoyens à la situation dans laquelle ils se trouvent.

La police est un service public constitutionnel. En conséquence, elle a des obligations : la continuité et l'égalité d'accès pour tous. Or votre texte et les orientations qu'il contient rompent avec celles-ci.

En abandonnant les banlieues au profit des centres urbains, en n'assurant pas une présence permanente de la police là où cela est nécessaire, et donc en ne permettant pas à tous les citoyens d'avoir un même accès à la sécurité, vous remettez en cause des principes garantis par la Constitution !

Oui, vous abandonnez les banlieues, considérant par là même que la République s'arrête aux portes des centres urbains.

**M. Christian Dupuy.** Pure invention !

**M. Eric Raoult.** Arrête, Julien !

**M. Julien Dray.** Il est d'ailleurs intéressant de rappeler la formule que vous avez employée dernièrement lors du congrès d'un syndicat de police : « Il faut que la police se prépare comme un soldat se prépare à la guerre. » Comme dans toute guerre, il y a des citadelles à protéger et d'autres qu'il faut sacrifier. C'est cette façon de faire la guerre que je conteste car n'oublions pas que nos forces de police s'appellent d'abord « gardiens de la paix » et qu'il ne saurait y avoir de paix sur une partie du territoire si l'on accepte le développement de la violence dans une autre.

**M. Yves Verwaerde.** Quelle mauvaise foi !

**M. Julien Dray.** Procès d'intention, allez-vous me répondre. (« Oui ! Oui ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Mais, comme bon nombre d'élus de la banlieue parisienne, je constate quelles difficultés il faut surmonter pour mobiliser, interpeller inlassablement afin d'obtenir quelques renforts policiers dans nos communes alors que la ville de Paris est, quant à elle, régulièrement fournie en nouveaux effectifs, qui, chacun en conviendra, vont au-delà des besoins de la capitale.

**M. Yves Verwaerde.** N'importe quoi !

**M. Julien Dray.** A moins que cela ne soit dû à la vieille amitié qui vous lie au premier de ses magistrats.

**M. Eric Raoult.** Oh ! là là !

**M. Julien Dray.** En vous comportant de la sorte peut-être avez-vous répondu à l'un de vos souhaits que vous aviez exprimé dans la presse, celui d'être ministre de la ville. Vous avez fait avec votre texte un petit pas : vous êtes devenus ministre des centres-villes !

Il est vrai qu'il existe au cœur de la capitale, à quelques pas d'ici, une délinquance dont il conviendra de prendre la mesure. On vient ainsi d'apprendre qu'une bande de quatre jeunes avait tenté de cambrioler un appartement de 600 mètres carrés, rue de Constantine.

Mais trêve de plaisanterie...

**M. Yves Verwaerde.** Très mauvaise plaisanterie !

**M. Julien Dray.** Vous abandonnez les banlieues comme vous abandonnez certaines fonctions régaliennes de l'Etat.

Comment peut-on, dans le même texte, affirmer que le devoir de l'Etat est d'assurer la sécurité de tous les citoyens, quelle que soit leur condition, et légiférer pour organiser, entériner l'abandon par la police d'une partie de ses fonctions naturelles ?

La police devra-t-elle à l'avenir, par sa présence quotidienne, par son insertion dans le tissu social, assurer la sécurité des grands ensembles ? A cette question, vous répondez non. L'article 10 de votre projet de loi prévoit que les propriétaires et les locataires d'immeubles à usage d'habitation d'importance devront assurer eux-mêmes ou faire assurer leur gardiennage et leur sécurité.

La police sera-t-elle tenue d'assurer également la sécurité de toutes les manifestations sportives, récréatives ou culturelles ? A cette question, vous répondez encore non. L'article 20 de votre texte prévoit que les organisateurs devront financer leur protection. Qu'en sera-t-il de ceux qui n'en auront pas les moyens ? Aux riches, les spectacles protégés par la police nationale, ainsi financée par des fonds privés ! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Aux pauvres, les manifestations sportives et culturelles sans protection ! Voilà le danger de votre texte : organiser le repli de l'Etat sur le cœur des villes, imposer aux habitants des banlieues la prise en charge par eux-mêmes de leur sécurité au risque de tous les dérapages, bref, abandonner cette fonction régaliennne première de l'Etat qu'est la protection de tous les citoyens sans distinction aucune.

**M. Yves Verwaerde.** Il s'égare !

**M. Julien Dray.** Il en est une preuve supplémentaire : comment faire une loi d'orientation sans définir ni encadrer juridiquement l'activité des polices municipales et des sociétés de gardiennage ? Il n'y a pas là un simple oubli, une carence, conséquence du fait que M. Balkany n'aurait pas réussi dans sa mission : il me paraît plus probable que vous souhaitiez éviter une concomitance entre les textes et qu'on puisse ainsi constater, par comparaison, qu'à côté de la sécurité publique une large place sera faite à une sécurité privée réservée à ceux qui en auront les moyens.

Il vous faut bien masquer cet abandon par quelques annonces spectaculaires. Une fois encore, en champion que vous êtes de l'artifice, vous n'hésitez pas à brandir quelques drapeaux pour focaliser l'attention, à vous en prendre à certaines libertés individuelles comme vous l'aviez déjà fait l'année dernière avec les lois concernant l'immigration. Aujourd'hui, sur le sujet qui nous occupe, cette fuite vous a conduit à un certain nombre de restrictions des libertés individuelles.

Vous avez accompli la performance de nous présenter un projet dont un flou artistique enveloppe toutes les dispositions restreignant les libertés individuelles. Je pense que c'est la raison principale pour laquelle votre texte peut être considéré comme inconstitutionnel.

La vidéo-surveillance, tout d'abord. Elle serait le remède miracle contre tous les facteurs de la délinquance, l'œil électronique surveillant jour et nuit l'ensemble de la population dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol.

**Jean Kiffer.** C'est du délire ! Vous n'avez rien compris !

**M. Julien Dray.** L'article 8, qui s'y rapporte, pose des problèmes évidents de limitation des libertés individuelles. Comme le disait Jean Jaurès, ...

**M. Bernard Carayon.** Quelle référence !

**M. Julien Dray.** ... « donner la liberté au monde par la force est une étrange entreprise pleine de chances mauvaises. En la donnant, on la retire ». D'ailleurs, vous étiez bien conscient du danger puisque vous-même, monsieur le ministre d'Etat, avez reconnu dans l'exposé des motifs du projet de loi, à propos de la vidéosurveillance, qu'une « réglementation doit cependant l'organiser dans le strict respect des libertés individuelles ».



**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Auparavant, il n'y avait rien !

**M. Julien Dray.** Malheureusement, l'article 8 est loin de remplir cette exigence. Comme je le disais, vous cultivez l'imprécision et cet article en est la parfaite illustration. Lorsque l'on aborde le problème des libertés individuelles, que l'on envisage de les restreindre, on ne peut le faire qu'à la condition de prévoir des garanties juridiquement irréprochables. Celles-ci doivent être déterminées avec précision dans le respect d'un juste équilibre entre libertés individuelles et ordre public.

Dans sa décision du 12 janvier 1977 sur la fouille des véhicules, le Conseil constitutionnel avait sanctionné le caractère général et imprécis des dispositions susceptibles de limiter les libertés individuelles. Il exigeait donc que les atteintes à ces libertés soient exceptionnelles et que le législateur fasse un effort de précision.

Ainsi l'article 8 du texte sur la sécurité mentionne l'autorisation des « autorités publiques compétentes » pour procéder à la vidéosurveillance, mais sans préciser lesquelles. Je me suis interrogé : s'agira-t-il du préfet, du maire, du procureur ? Mais je vois que le Gouvernement a cru bon de corriger au moins cette imprécision par son amendement n° 1. Pour autant, il n'a pas cru nécessaire de préciser les conditions qui devraient être remplies pour que soient protégées la vie privée des gens et leur liberté d'aller et venir.

Qui plus est, vous allez, dans votre projet, jusqu'à écarteler la compétence de la CNIL dans le quatrième alinéa du même article en rendant ainsi tout contrôle très incertain.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** C'est le juge qui sera compétent !

**M. Julien Dray.** Là encore, vous avez été contraint de faire machine arrière et de proposer la création de commissions départementales. Certes ! Mais pourquoi ne pas conserver le rôle de la CNIL qui, par son expérience, a plus que sa place dans ce dispositif ? Que craignez-vous donc, monsieur le ministre d'Etat, de la part de cette autorité administrative indépendante ?

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Rien !

**M. Julien Dray.** Par ailleurs, le même article 8 ne précise pas plus le champ d'application de la vidéosurveillance : protection d'immeubles publics, de leurs abords, régulation du trafic routier, prévention de l'atteinte à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux considérés comme particulièrement dangereux – même s'ils sont privés – s'ils sont ouverts au public.

En effet, demain, qui interdira d'affirmer que le siège d'un parti politique, d'une organisation syndicale ou un lieu de culte sont particulièrement exposés à un risque d'agression ?

Enfin, par l'absence totale de définition précise des lieux où cette surveillance pourra s'exercer, vous instaurez des différences de régimes suivant ce qu'aura décidé l'autorité publique localement compétente. Voilà qu'après avoir légiféré sur le repli de l'Etat, vous organisez la balkanisation de la police ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Vous attendez aussi au droit de manifester.

**M. Philippe Goujon.** C'est aux casseurs que l'on s'en prend !

**M. Julien Dray.** Il est des textes dont on peut légitimement se demander si leurs auteurs ne prennent pas les lecteurs pour des enfants. Tel est le cas de votre article 13, tendant à insérer un article 2 bis dans le décret du 23 octobre 1935.

Il est visiblement dans votre volonté d'impressionner ceux qui pourraient, à l'avenir, être tentés de participer à des manifestations, en permettant la fouille préalable de tous les véhicules, la saisie de tous les objets pouvant constituer un projectile au sens de l'article L. 132-75 du code pénal. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Il s'agira donc de tout objet, dans un rayon de dix kilomètres autour du lieu d'une manifestation déclarée, ...

**M. Yves Verwaerde.** Assez, les casseurs !

**M. Julien Dray.** ... c'est-à-dire, à Paris, par exemple, dans toute la capitale et sa banlieue.

Que dire aussi du pouvoir que vous accordez à la police d'agir de la même manière si la manifestation n'a pas été déclarée, dès lors qu'elle aura eu connaissance d'un rassemblement ?

Tout d'abord, qu'est-ce qu'une manifestation « non déclarée » ? A partir de combien de participants une simple réunion sera-t-elle considérée comme une telle manifestation ?

Enfin, comment contrôler la véracité ou même l'existence de l'information dont la police se prétendra porteuse, et quels moyens seront donnés aux citoyens concernés ?

**M. Yves Verwaerde.** C'est un peu schématisé !

**M. Julien Dray.** Autant, monsieur le ministre d'Etat, permettre à votre police de continuer de façon continue et perpétuelle à fouiller jour et nuit tous les véhicules et de confisquer tous les biens, meubles, cannes anglaises et annuaires compris, pour autant que j'aie pu comprendre que dans certains lieux ces ouvrages édités par France Télécom pouvaient constituer une arme par destination !

**M. Yves Verwaerde.** Exact !

**M. Julien Dray.** C'est une vieille bataille, une vieille lune que vous poursuivez, une course de relais entre vous et certains de vos plus célèbres prédécesseurs, qui fait de la fouille des véhicules un trophée toujours recherché, jamais atteint. Car, soyons sérieux, ...

**M. Yves Verwaerde.** Enfin !

**M. Julien Dray.** ... il se déroule chaque année plus de sept mille manifestations à Paris et quatre seulement ont fait l'objet de dérapages, dont les responsabilités véritables ne sont pas encore totalement établies.

Votre but n'est donc pas sécuritaire : il est purement et simplement d'être celui qui, après Michel Poniatowski et Raymond Marcellin, aura réussi à faire plier le droit et permis à la police de rentrer en toutes circonstances dans les véhicules individuels.

Cette volonté quasi obsessionnelle se heurte heureusement à quelques principes consacrés par la Constitution, dont on a bien compris, dans un débat récent, que vous saviez vous aussi, la réformer.

Vous le savez comme moi, monsieur le ministre d'Etat, un projet quasi identique avait déjà été censuré par le Conseil constitutionnel dans une fameuse décision de 1977. Or aujourd'hui, comme ce fut le cas alors, la première des libertés, celle d'aller et venir, est atteinte, ne serait-ce que par la latitude octroyée à la police d'intervenir

nir *de facto*, en permanence, en raison du nombre de manifestations déclarées auxquelles s'ajouteront des manifestations non déclarées.

Il sera également porté atteinte à la vie privée par la connaissance permanente que l'autorité policière pourra avoir des pensées et des opinions des conducteurs en prenant connaissance des documents, tracts ou livres qu'ils auront eu le tort d'avoir voulu transporter dans leur voiture.

**M. Yves Verwaerde.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Julien Dray.** Vous allez même, dans l'article 15, jusqu'à priver certains citoyens de leur droit de manifester et, par conséquent, de leur liberté d'expression. Du fait de sa généralité, cette privation est une atteinte aux principes constitutionnels.

Enfin, l'article 66 de la Constitution, qui confie à l'autorité judiciaire la protection de la liberté individuelle, est vidé de son contenu par votre projet.

En effet, votre évocation du contrôle par le parquet ne change rien au fait que votre texte crée une confusion entre police administrative et police judiciaire, tout simplement parce que, par essence, il n'existe aucune définition de l'étendue des pouvoirs confiés à la police. D'ailleurs, vous ne rappelez même pas le droit du conducteur d'assister à la fouille de son véhicule.

Il suffit, pour se convaincre du caractère purement formel de votre référence au contrôle du parquet, de relever que vous n'avez prévu aucune sanction pénale punissant les abus qui pourraient être évidemment commis du fait du flou de votre texte. Aucun recours n'est autorisé pour les citoyens qui en seraient les victimes.

Je vous rappelle aussi que toutes les juridictions suprêmes, tant la Cour de cassation que le Conseil constitutionnel, exigent que le juge judiciaire exerce un contrôle effectif durant l'entier déroulement d'une mesure portant atteinte à une liberté individuelle, ce qui donne constitutionnellement compétence aux magistrats du siège en la matière.

Non content de vous attaquer aux libertés individuelles, vous allez jusqu'à remettre en cause certaines fonctions régaliennes de l'Etat en abandonnant les prérogatives de la police en matière de service d'ordre, et en déléguant la sécurité des biens et des personnes à des organismes privés. Ces dispositions sont autant d'atteintes aux principes constitutionnels.

**M. Yves Verwaerde.** N'importe quoi !

**M. Julien Dray.** Ainsi, l'article 20 oblige certaines personnes privées organisatrices de manifestations sportives, créatives ou culturelles à assurer elles-mêmes un service d'ordre.

**M. Yves Verwaerde.** Vous l'avez déjà dit !

**M. Julien Dray.** Or le droit à la sécurité est un principe constitutionnel, affirmé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Il est du devoir de l'Etat d'assurer le maintien de l'ordre public et cela, monsieur le ministre d'Etat, même dans l'hypothèse où les organisateurs se désintéresseraient de la sécurité de leur manifestation. La police est un service public constitutionnel, c'est pourquoi, chers collègues, la sécurité ne saurait être confiée à des sociétés privées. Elle ne saurait faire l'objet d'un commerce.

**M. Yves Bonnat.** Très bien !

**M. Julien Dray.** Je ne peux pas croire que l'auteur de ces lignes, le concepteur de ces idées ait pu sérieusement penser qu'il tromperait la vigilance du juge constitutionnel.

Rien ne vous obligeait, monsieur le ministre d'Etat, à nous présenter ces dispositions au risque de vous faire sanctionner par le Conseil constitutionnel. Le rétablissement de la sécurité ne passe pas obligatoirement par des sacrifices sur nos libertés fondamentales. D'autres choix sont possibles. Face à votre logique de l'acceptation, il en existe une autre : celle de la reconquête.

« Les chemins des cimes sont souvent les moins fréquentés, disait le général de Gaulle, (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)... mais souvent les plus rapides. » C'est bien de cela qu'il s'agit aujourd'hui quand nous parlons de la sécurité de nos concitoyens.

La reconquête du terrain avant tout.

**M. Bernard Carayon.** Surtout pour le PS !

**M. Julien Dray.** C'est d'abord la quotidienneté d'une présence. Celle-ci ne peut se résoudre à la circulation de quelques voitures dans les allées des cités ou à quelques descentes, sirènes hurlantes, après maints appels de populations excédées.

Spectaculaires, ces opérations le sont certainement. Mais ce ne sont pas quelques brigades de CRS saupoudrées au gré des mobilisations des élus et des alertes qui recréent une véritable sécurité pour ceux qui subissent l'insécurité au quotidien.

**M. Bernard Carayon.** Quel mépris pour le travail des policiers !

**M. Julien Dray.** Certes, la femme qui rentre tard le soir, le commerçant d'une cité, le jeune qui va à l'école, pourront pendant quelques heures, voire quelques jours, retrouver une certaine sérénité. Le « business » prendra quelques vacances. Vous nous offrirez alors quelques communiqués de satisfaction, quelques statistiques bien senties, peut-être nous gratifierez-vous d'un reportage, mais nous, élus de terrain, savons bien que tout cela n'est qu'éphémère. Ces victoires d'un jour restent ce qu'elles sont : des victoires d'un jour.

**M. Jean Kiffer.** On dirait que vous êtes le seul élu de terrain !

**M. Julien Dray.** Nos concitoyens qui vivent dans ces zones ne se font aucune illusion sur ces démonstrations de force. Ils savent, et nous le savons aussi, que parfois elles aboutissent aux effets inverses de ceux initialement recherchés. Aussi cette présence ostentatoire a-t-elle plutôt tendance, par le caractère agressif qu'elle revêt au moment où elle s'exerce,...

**M. Yves Verwaerde.** N'exagérons pas !

**M. Julien Dray.** ... à solidifier les jeunes entre eux, à recréer des liens de solidarité et de protection qui, pourtant, n'existaient pas au départ. Combien de fois n'avons-nous pas vu tristement - eh oui ! - des jeunes des cités qui ne veulent pas des *dealers* refuser pour autant la présence policière sous cette forme-là dans leur cité.

**M. Christian Dupuy.** A Lille c'est le contraire en ce moment !

**M. Julien Dray.** Une politique de police de proximité est à construire. Elle implique la construction de commissariats de police qui ne soient pas des Fort Chabrol dans les cités, mais des lieux d'écoute et de prise en compte des plaintes. Il y faut des fonctionnaires qui connaissent les habitudes de la population, présents aux heures utiles car, vous le savez comme moi, l'heure du délinquant est rarement l'heure du laitier !

Pour arriver à un tel redéploiement, il faut, comme nous l'avons fait avec les zones d'éducation prioritaires, créer des zones de sécurité prioritaires qui doivent bénéfi-

cier d'investissements matériels et humains importants. Il faut préparer et former les fonctionnaires qui iront dans ces cités. Et si la police doit se préparer, c'est moins à la guerre, qui viserait à faire de toutes les populations de ces cités des ennemis, qu'à une capacité de médiation demandant encore plus d'attention et de disponibilité.

N'ayons aucune honte à dire ici que la rémunération salariale de tels fonctionnaires devra être à la hauteur de leur tâche. Un tel choix politique implique des choix budgétaires. Plutôt que de dépenser des sommes folles à déployer vos effectifs en barrages spectaculaires, j'aurais préféré que l'on m'annonce la construction de nouveaux commissariats dans nos banlieues.

**M. Jean Marzaudon.** Cela a déjà été fait !

**M. Jacques Myard.** La gauche l'a-t-elle fait ?

**M. Julien Dray.** Cet été, vous avez dépensé près de 30 millions de francs pour les opérations relatives aux contrôles de police. Une telle somme aurait permis de construire près de cinq commissariats en banlieue.

Nous avons un autre projet pour ces forces de police dont vous vous faites généralement un défenseur implacable. Sachez que défendre la police, ce n'est pas la couvrir en toute situation, mais, en qualité de responsable politique, décider d'orientations qui lui permettent de remplir pleinement sa mission, c'est-à-dire d'être au service de tous les citoyens.

La participation de la police aux manifestations sportives ou culturelles permet d'établir une autre relation avec les citoyens heureux de pouvoir assister à ces spectacles en toute sécurité. En abandonnant ces missions, le risque est important d'agrandir un peu plus le fossé qui sépare notre population de sa police.

C'est peut-être parce que vous êtes pleinement conscient de ce choix que votre texte, dans plusieurs de ses articles, renforce la protection juridique des fonctionnaires et l'élargit à leur famille. Ce sont des mesures utiles, car la communauté nationale se doit de protéger ceux qui sont à son service. Mais, au regard de vos orientations, de la place que vous souhaitez donner à la police dans notre société, le fossé risque de se creuser entre cette police et la population. Vous renoncez, en fait, à le combler et vous créez les conditions de tensions vives, comme nous pouvons le constater dans certaines cités.

Une autre voie est possible. Les propositions que je vous ai faites auparavant me paraissent en mesure d'inverser la tendance actuelle car il n'y a pas, pour moi, une fatalité à ce que la police soit mal aimée. Les policiers français pourraient ainsi conquérir une bonne image...

**M. Jacques Myard.** Ils l'ont déjà !

**M. Julien Dray** ... comme les *bobbies* anglais. Il faut pour cela avoir le courage de bousculer quelques mauvaises habitudes prises dans cette institutions. Il faut soutenir ceux qui agissent pour faire bouger les choses - je songe particulièrement à certaines organisations syndicales -, penser, par exemple en ce qui concerne le recrutement, à prendre en compte la diversité de ce qui fonde la population française d'aujourd'hui. Oui, il faut notamment que se retrouvent dans la police des jeunes de banlieue de toutes origines qui connaissent le terrain sur lequel ils devront agir.

**Jacques Myard.** On ne vous a pas attendu !

**M. Julien Dray.** En tout état de cause, il faut faire plus que les aménagements proposés dans ce texte.

Réorganiser les catégories dans la police en supprimant les distinctions entre personnels en uniforme et en civil est un premier pas. D'autres réformes seraient utiles pour

donner une nouvelle motivation indispensable au regard des difficultés auxquelles sont confrontés les fonctionnaires. Un effort particulier doit être entrepris pour améliorer leurs conditions de logement, leur formation et surtout la valorisation de leurs actions.

Ce n'est pas rendre service à la police que de l'enfermer un peu plus dans l'unique fonction répressive. Il est temps de vous dire, monsieur le ministre d'Etat, qu'il faut sortir de cette partition dépassée qui opposait laxistes et réalistes, prévention et répression. À un pays moderne qui vit de nouveaux problèmes, il faut tout autre chose que la recherche d'un passé où la police n'était respectée que dans la crainte.

La démocratisation des besoins de sécurité, les progrès des libertés individuelles et collectives nous obligent à concevoir une police d'avenir respectée parce que respectable. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*)...

**M. Jacques Myard.** Elle l'est déjà !

**M. Julien Dray.** ... garante de l'ordre et de la sécurité parce que soucieuse de la liberté de chacun sans distinction.

Il reste, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, que restaurer une véritable sécurité n'est possible qu'avec une participation plus forte de nos concitoyens. L'expérience des comités de prévention de la délinquance n'a pas permis de parvenir à cet objectif. Sans doute était-ce dû à la nature même de cette structure où se côtoyaient différentes administrations plus enclines par nature à éviter les problèmes qu'à prendre des initiatives qui sortent des sentiers battus.

Il faut donc redonner la parole aux citoyens, pas seulement au travers des sondages même si, par les temps qui courent, certains sont favorables à vos amis, mais directement par l'élection dans chaque cité de comités de quartiers. Élus par tous les habitants, ces représentants pourraient alors être de véritables interlocuteurs pour les forces de police.

Ce renouveau de la démocratie locale est indispensable pour réussir pleinement une sécurité de proximité. C'est ainsi que pourront s'établir les bases d'un nouveau dialogue permettant à la police de ne plus être perçue comme extérieure au quartier. Ensemble, police et habitants pourront déterminer les objectifs à atteindre, en mesurer régulièrement les progrès et permettre ainsi d'aller au plus près des problèmes avec un maximum d'efficacité. Bien entendu, les élus municipaux seront à l'écoute de ces comités de quartier.

Voilà une réforme qui vous paraîtra bien audacieuse (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) mais qui pourtant, je vous l'assure, intéressera beaucoup plus nos concitoyens que votre projet sur l'organisation de primaires.

**M. Bernard Carayon.** Il fallait la proposer à Quilès !

**M. Jean Kiffer.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait ?

**M. Julien Dray.** Oui, la sécurité, la lutte contre la violence, contre les effets ravageurs de la drogue sont des enjeux trop sérieux pour que les Français en soient exclus plus longtemps.

De la même manière, je le dis en toute sérénité, pour lutter véritablement contre la délinquance juvénile, encore faut-il être capable d'occuper le terrain, c'est-à-dire de multiplier les travailleurs sociaux, les animateurs socio-sportifs qui s'occupent de ces jeunes « à clefs », ceux qui ont autour du cou la clef de leur appartement parce qu'il n'y a personne pour s'occuper d'eux lorsqu'ils sortent de



l'école. Il faut effectivement que les installations sportives, que les écoles s'ouvrent véritablement et les prennent en charge...

**M. Jean Kiffer.** Pourquoi n'avez-vous rien fait ?

**M. Julien Dray.** ... car la délinquance, celle des plus jeunes notamment, commence justement avec l'inaction et le désœuvrement à la sortie de l'école.

**M. Jacques Myard.** Les centres aérés, ça existe !

**M. Julien Dray.** Monsieur le ministre d'Etat, comme tous ceux que la politique passionne, j'ai suivi avec attention votre action et votre parcours depuis mars 1993, de votre grand ministère à votre entrée dans le « Top 50 » des personnalités. Mais comme il se révèle difficile de changer de look, d'irnage ! Vous avez fait des efforts méritoires pour que Pasqua 2 ne ressemble pas à Pasqua 1.

**M. Jacques Myard.** On ne peut pas en dire autant de Mitterrand !

**M. Julien Dray.** Votre précédent passage place Beauvau entre 1986 et 1988 a été marqué par des événements dramatiques. Quant à votre empreinte législative, vous n'en étiez pas à l'époque satisfait.

En revenant au ministère de l'intérieur, vous vous étiez juré que l'on ne vous y reprendrait plus et vous avez tenté d'imposer un autre style. Vous avez ouvert de grands chantiers pour tenter d'être le ministre de l'aménagement du territoire. Malheureusement, votre majorité vous a enlisé dans ce projet, et la montagne, j'en ai peur, va accoucher d'une souris. Vous avez voulu être le ministre qui corrige les excès de la décentralisation.

**M. Bernard Carayon.** Non ! Qui corrige la délinquance !

**M. Julien Dray.** Tout le monde s'accorde à penser qu'il est temps de dresser le bilan et d'opérer les réformes nécessaires. Mais là encore, monsieur le ministre d'Etat, entre la réforme des compétences et des attributions des grands élus et la préparation d'une présidentielle dans laquelle vous entendez jouer un rôle incontournable, il vous a fallu choisir.

**M. Jean Kiffer.** Cela n'a rien à voir avec le texte !

**M. Julien Dray.** Vous avez même tenté d'aller grignoter dans le portefeuille de certains de vos petits camarades et de vous imposer, de fait, comme ministre de la ville.

**M. Christian Dupuy.** Vos arguments sont irrecevables !

**M. Yves Verwaerde.** Vous faites du remplissage !

**M. Bernard Carayon.** C'est de la diarrhée verbale !

**M. Julien Dray.** Vous n'y avez pas réussi. Vous n'êtes pas ministre de la ville mais je vous dirai, à votre décharge, que personne ne peut avoir cette prétention dans votre gouvernement.

Nous voilà à la dernière session parlementaire et ce n'est pas de vos projets d'avenir que nous parlons mais de votre bilan : une nouvelle loi sur les étrangers, un projet sur l'aménagement du territoire perdu quelque part entre l'Assemblée nationale et le Sénat et le projet que vous nous présentez aujourd'hui.

Vous vouliez une grande loi sur la sécurité et j'étais prêt à vous suivre dans cette voie (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) ...

**M. Yves Verwaerde.** Hypocrite !

**M. Julien Dray.** ... car ce souci est partagé par tous les parlementaires. Mais pour que vous emportiez l'adhésion de toute la représentation nationale, il aurait fallu que

votre projet de loi ne confonde pas restriction des libertés et sécurité. Il aurait surtout fallu que vous preniez la mesure non pas des sentiments que vous prêtez à l'opinion, mais des besoins réels dans les quartiers abandonnés à la délinquance. Pour cela, il ne suffit pas de se payer de mots, il faut aussi une véritable conception républicaine de la police que vous abandonnez malheureusement par le biais de la logique que vous développez dans votre projet de loi.

Une conception républicaine de la police, celle que je défends, ne se construit pas en oubliant les principes fondateurs de l'Etat, ceux qui garantissent l'égalité des droits des citoyens et, en l'espèce, du droit à la sécurité sur tout le territoire ; ceux qui interdisent à la puissance publique de se décharger de ses devoirs sur des personnes privées ; ceux qui protègent les libertés collectives et démocratiques. Mais, de tout cela, le Conseil constitutionnel, que mon groupe saisira aura à juger.

**M. Yves Bonnet.** Votons la loi avant de saisir le Conseil constitutionnel !

**M. Julien Dray.** A moins qu'afin de vous éviter cette sanction et de vous permettre d'apporter vous-même les corrections nécessaires, l'Assemblée nationale ait la sagesse de voter l'exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Bernard Carayon.** Vous pouvez toujours compter là-dessus !

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des lois.

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Par une sorte de perversion de l'article 91 de notre règlement que je déplore habituellement, vous avez une fois de plus, monsieur Dray, beaucoup plus traité du fond du texte que de sa constitutionnalité.

**M. Jacques Myard.** Il ne peut pas faire autrement !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Libre à vous de dire que ce texte a peu d'efficacité - je reprends votre expression - et de considérer qu'il ne réglera pas le problème de la violence, de la délinquance, voire de la drogue. C'est votre droit. Mais lorsque vous abordez le problème constitutionnel, permettez-moi de vous dire que votre erreur est totale, et si vous envisagez d'aller devant le Conseil constitutionnel, je doute de l'efficacité de votre mémoire.

Je laisse de côté le problème que vous avez soulevé de l'inégalité entre milieux urbains et ruraux. M. le ministre le sait mieux que quiconque, c'est une donnée sociologique. La nation est effectivement composée de milieux urbains et de milieux ruraux, et je ne vois pas comment le Conseil constitutionnel pourrait nous expliquer le contraire !

En matière de vidéosurveillance, monsieur Dray, vous avez essayé de convaincre notre assemblée. Mais vous n'y parviendrez pas, car il n'y a dans le projet rien de contraire à la Constitution et je vais vous expliquer pourquoi. Autrefois, des gardiens de la paix se promenaient dans les rues avec leur bâton et leur pèlerine. Aujourd'hui, un gardien derrière un écran peut surveiller les déplacements des gens. Il n'y a là rien d'anticonstitutionnel, monsieur Dray, je tiens à vous le préciser. Ce qui risquerait de poser problème, c'est l'usage qui pourrait être fait de la vidéo, mais nous disposons d'un arsenal pénal, qui n'a d'ailleurs rien à voir avec la Constitution, pour sanctionner tout abus en la matière. Pour le Conseil constitutionnel, une surveillance par caméra ne constitue pas une atteinte à la liberté d'aller et venir, contrairement

à ce que vous dites. En effet, il ne prend en considération que les atteintes directes à cette liberté telles que la rétention administrative ou les contrôles d'identité. Je ne vois pas en quoi une caméra limite les déplacements d'une personne!

Quant à l'atteinte à la vie privée, Dieu sait si nous serions en droit d'y être sensibles, mais permettez-moi de vous dire que le droit à la vie privée n'est pas d'ordre constitutionnel. Sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public, le Conseil considère d'ailleurs que la vie privée n'a qu'un caractère résiduel et la Cour de cassation a, à cet égard, admis à plusieurs reprises qu'on pouvait photographier un lieu public, les personnes s'y trouvant faisant alors figure d'éléments du décor.

Pour ce qui est de la fouille des véhicules, par une décision à laquelle vous avez fait allusion, le Conseil a reproché au texte de 1977 de ne pas définir les cas où s'exerceraient les pouvoirs confiés aux officiers de police judiciaire et de ne pas préciser la portée des contrôles. Le présent projet n'encourt pas ces deux reproches.

Mais je vous donne raison sur un point, monsieur Dray : la sécurité est, comme vous l'avez dit, un véritable droit inaliénable des citoyens et il appartient à l'Etat de l'assurer.

**M. Jacques Myard.** Bravo !

**M. Pierre Mazeaud, président de la commission des lois.** Eh bien, je vous rejoins tout à fait, et c'est précisément la raison pour laquelle j'invite nos collègues à repousser cette exception d'irrecevabilité, puisque le texte qui nous est proposé répond à votre préoccupation : assurer la sécurité des Français. C'est bien ce que nos concitoyens demandent. Merci, monsieur le ministre d'Etat, de répondre à cette demande ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, mon propos sera bref car M. le président de la commission des lois a dit ce qu'il fallait dire sur cette exception d'irrecevabilité qui n'en est pas une.

Monsieur Dray, vous avez bénéficié d'une double formation, puisque vous êtes enseignant-chercheur en même temps que militant politique. Comme enseignant-chercheur, vous avez un certain talent, mais permettez-moi de vous dire que nous vous avons connu bien meilleur qu'aujourd'hui, où vous avez été long, et où vous avez donné le sentiment de n'être en rien convaincu vous-même par les propos que vous teniez, sauf sur un point où ont transparu vos qualités de militant politique que je salue et que je respecte.

Vous ne ferez croire à personne que vous avez de la sympathie pour les forces de police (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), que votre préoccupation essentielle est celle de la sécurité des citoyens.

Dans tous vos propos transparaissait clairement en effet une méfiance innée envers les forces de police. (« Très juste ! » et applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. Julien Dray.** Fait personnel !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Alors, je suis amené à vous dire ceci : j'ai souhaité vous répondre uniquement parce que je considère que les propos que vous avez tenus à l'égard des forces de police...

**M. Bernard Carayon.** Sont inadmissibles !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** ... dépassent de très loin l'expression de la méfiance et qu'ils sont dans une certaine mesure inacceptables.

**M. Jacques Myard.** Totalement !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Que sont, d'après vous, les forces de police ? De quoi sont-elles constituées sinon de citoyens au moins aussi respectueux que vous des lois de la République et des droits des citoyens ?

En réalité, Monsieur Dray, celle de vos formations qui transparaissait le plus dans vos propos, vous l'avez acquise sur le terrain, contre les forces de police au cours de manifestations. Voilà la vérité ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Julien Dray.** Je demande la parole pour un fait personnel, monsieur le président.

**M. le président.** Conformément au règlement, vous aurez la parole en fin de séance, mon cher collègue.

Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je remercie tous les orateurs qui, sans exception, ont tenu à saluer la mémoire des victimes - policiers et chauffeur de taxi, - des sanglants événements de cette nuit. Nous nous inclinons devant la douleur de leurs proches.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

#### MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale la lettre suivante :

« Paris le 5 octobre 1994.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement modifie comme suit l'ordre du jour de l'Assemblée nationale :

« Vendredi 7 octobre, le matin :

« Examen du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au statut fiscal de la Corse.

« L'après-midi :

« Eventuellement, suite de l'ordre du jour du matin ;

« Suite de l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité.

« Lundi 10 octobre, l'après-midi et le soir :

« Examen du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif au prix des fermages ;

« Eventuellement, suite de l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de ma haute considération. »

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié. En conséquence, les séances prévues vendredi 7 octobre soir, et samedi 8 octobre, matin et après-midi, sont supprimées.

6

### FAIT PERSONNEL

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray, pour un fait personnel.

**M. Julien Dray.** Je n'ai pas les mêmes conceptions politiques que M. le ministre d'Etat. Nous avons souvent confronté nos idées, nous nous sommes affrontés parfois, mais jamais il ne trouvera dans mes propos, publics ou privés, d'attaque personnelle ou d'interprétation qui mettrait en cause la sincérité de ses convictions et de son comportement.

Oui, monsieur le ministre d'Etat, je suis un militant politique et je suis fier de l'être. Oui, il m'est arrivé, comme à d'autres sur ces bancs, de m'opposer à des forces de police...

**M. Jean Kiffer.** Quel aveu !

**M. Julien Dray.** ... que vous utilisiez, contre leur propre gré bien souvent, face à ceux qui revendiquaient légitimement.

Oui, il m'est également arrivé aussi de me trouver dans des situations que je n'avais pas voulues, ni même souhaitées ; c'étaient ceux qui dirigeaient alors les forces de police, et non les policiers, qui étaient en cause.

Mais vous ne pouvez pas et je vous en conteste le droit, par conséquent vous ne devez pas essayer de faire entendre qu'un élu de la nation n'aurait pas de considération pour ceux qui exercent le métier de gardien de la paix. Je peux même vous dire, monsieur le ministre d'Etat, que beaucoup de gardiens de la paix aujourd'hui reconnaissent dans le travail que j'effectue en tant que militant politique un élément essentiel de leur propre travail.

**M. Bernard Carayon.** Alors, entrez dans la police !

**M. Julien Dray.** Moi aussi, monsieur le ministre d'Etat, je peux comprendre que, à un moment donné, parce que vous ne savez pas répondre aux questions posées, ...

**M. Bernard Carayon.** Quelle indécence !

**M. Julien Dray.** ...vous vous laissez emporter par la colère et que vos propos dépassent vos pensées. Je peux le comprendre mais, je vous le dis sincèrement, vous m'avez blessé dans vos réponses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Monsieur Dray, je respecte tous les militants politiques, quel que soit leur engagement. J'en suis un moi-même et je n'ai pas l'habitude de mettre mes convictions dans ma poche. Je comprends donc parfaitement que l'on agisse selon ses convictions. Je me suis, il est vrai, un peu emporté. Je le regrette.

Je veux bien croire en votre sincérité quant à ce que vous faites sur le terrain. Je n'en disconviens pas. Mais, excusez-moi de vous le dire, il se trouve que, chaque fois qu'un incident survient sur la voie publique ou oppose les représentants des forces de police à des manifestants, instinctivement, sans même connaître la réalité des choses, et je suis prêt à vous en donner des exemples, vous prenez position en en imputant la responsabilité aux forces de police. Voilà ce que je dis.

**M. Bernard Carayon.** Très bien !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.** Je ne vous citerai qu'un seul exemple, monsieur Dray, celui des Lilas, où des forces de police ont été mises en cause parce qu'elles auraient été à l'origine d'un incident pour avoir bousculé avec leur voiture un jeune homme à cyclomoteur. Toutes les enquêtes ont bien montré que ce n'était pas le cas. Mais, instinctivement, un certain nombre de gens, dont vous êtes, se croient obligés de condamner immédiatement les forces de police. Voilà ce que je constate. Regardez donc ce qui se passe ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

7

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation et de programmation, n° 1490, adopté par le Sénat, relatif à la sécurité.

M. Gérard Léonard, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 1531) ;

M. Robert Poujade, rapporteur pour avis au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (avis n° 1533) ;

M. José Rossi, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan (avis n° 1542).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,*  
JEAN PINCHOT



